



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 JUIN 2021



Les solutions énergétiques de LFDE en production et en prospection



GAZ DE MINE



GAZ DE CHARBON



SOLAIRE
(PHOTOVOLTAÏQUE / THERMIQUE)

D'importantes ressources énergétiques sur les territoires



Les Hauts-de-France et la Lorraine



La Wallonie

Le groupe en quelques chiffres



17 MWH
CAPACITÉ
INSTALLÉE
EN 2021



1 MILLION
TONNES
DE CO₂ EQ ÉVITÉES
PAR AN⁽¹⁾



10.2 M€
CHIFFRE
D'AFFAIRES
F1 2021
(57% SÉCURISÉ
TARIF OA)

EBITDA

FY 2020 **1.056 K€**

FY 2021 **2.924 K€**

Résultat opérationnel

FY 2020 **-143 K€**

FY 2021 **1.418 K€**

Résultat net⁽²⁾

FY 2020 **109 K€**

FY 2021 **274 K€**

INVESTISSEMENTS BRUTS

10,7 M€

CAPITAUX PROPRES⁽²⁾

55,3 M€

TRÉSORERIE DISPONIBLE

7,0 M€

RATIO D'ENDETTEMENT NET

36%

SOMMAIRE

1. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	4	5. AUTRES ASPECTS DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	53
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	5	5.1 DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS DE POUVOIR.....	53
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	5	5.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES.....	53
3. RAPPORT FINANCIER ET PRESENTATION DU GROUPE	6	5.3 ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE ...	55
3.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	6	6. AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES ...	56
3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE	21	6.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	56
3.3 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	26	6.2 ACTIONNARIAT DES SALARIES.....	56
3.4 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	32	6.3 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES	56
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	33	6.4 AFFECTATION DU RESULTAT	56
4.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT.....	33	6.5 ABSENCE DE PRETS	56
4.2 ABSENCE DE CONTROLE DE LA SOCIETE ..	33	6.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	57
4.3 SEPARATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL ..	33	6.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	57
4.4 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	34	6.8 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT.....	58
4.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	35	7. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	59
4.6 POLITIQUE DE DIVERSITE ET DE REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	37	7.1 RISQUES GÉNÉRAUX	59
4.7 CRITERES DE SELECTION DES ADMISTRATEURS	37	7.2 RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS.....	60
4.8 INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS..	37	7.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	65
4.9 MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	38	7.4 RISQUES JURIDIQUES.....	66
4.10 ROLE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	38	7.5 PREVENTIONS ET GESTION DES RISQUES	67
4.11 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	39	7.6 RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	68
4.12 REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	42	8. COMPTES ANNUELS	69
4.13 INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	43	8.1 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES.....	69
4.14 AUTRES AVANTAGES	48	8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ..	95
4.15 INFORMATION CONCERNANT LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE	49	8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	102
		9. COMPTES CONSOLIDES	108
		9.1 COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES....	108
		9.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	155



1. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe, et que le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pontpierre le 30 octobre 2021

Julien MOULIN
Président

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

■ **Mazars**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar.
Représenté par Mme Laurence Fournier
1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg

Nomination par décision des actionnaires du 29 novembre 2019 pour un mandat d'une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2025.

■ **BDO**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.
Représenté par M. Sébastien Haas
43/47 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Nomination par décision des actionnaires du 3 décembre 2020 pour un mandat d'une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2026.

3. RAPPORT FINANCIER ET PRESENTATION DU GROUPE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport financier, incluant le rapport de gestion sur les activités de La Française de l'Énergie S.A. (dénommée ci-après la « Société » ou « FDE ») et du groupe (dénommé ci-après « le Groupe »), au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2020 et clos le 30 juin 2021 en application des articles L.225-100, L.233-26 et L.232-1 du Code de Commerce.

3.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

3.1.1 Périmètre du Groupe

FDE est la société mère du Groupe et la tête de groupe du périmètre de consolidation.

Les filiales détenues directement et indirectement par la Société sont décrites ci-dessous. A la date du 30 juin 2021, aucune des filiales de la Société n'a de titres cotés sur un marché réglementé ou non.

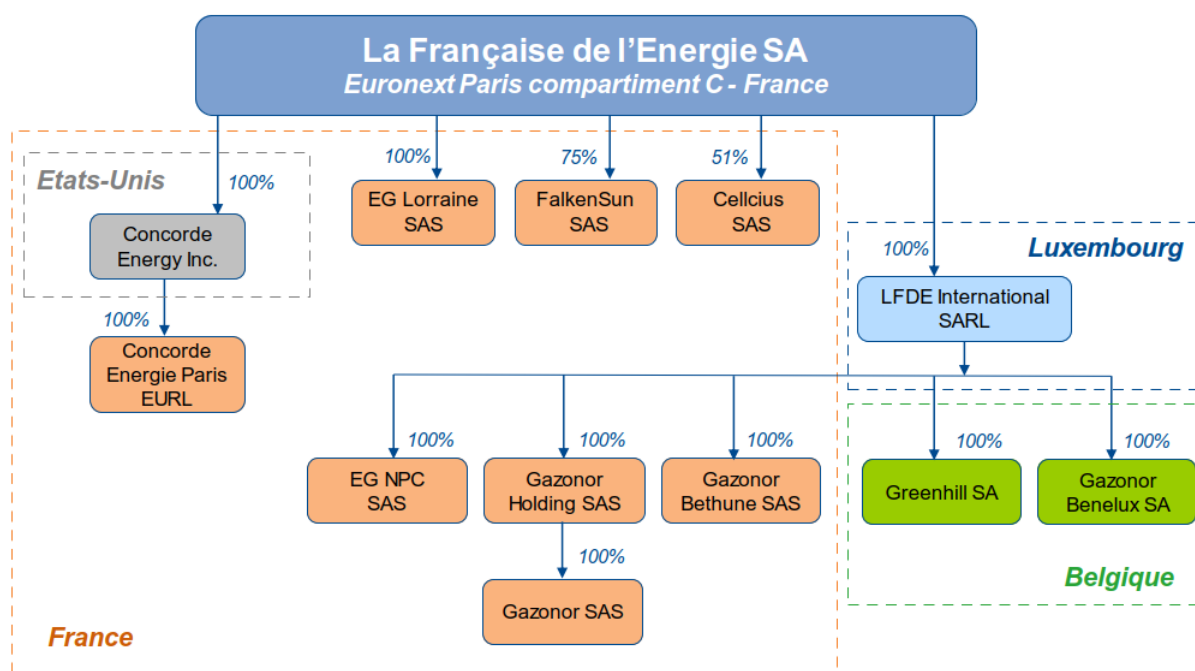
Les informations concernant les filiales du Groupe peuvent être résumées ainsi :

Adresse et numéro RCS	Capital social	% de détention	Activité
SOCIETES FRANCAISES			
Cellcius SAS 1 avenue Saint-Remy 57600 Forbach	1.000 €	51%	Société opérationnelle (projet solaire thermique Creutzwald)
Concorde Energy Paris EURL 1 avenue Saint-Rémy 57600 Forbach RCS 529 069 825	1.000 €	100%	Société opérationnelle (dont PER La Folie de Paris)
EG Lorraine SAS 1 avenue Saint-Rémy 57600 Forbach RCS 790 110 639	868.544 €	100 %	Société opérationnelle
EG NPC SAS ZAL Fosse 7 62210 Avion RCS 790 090 880	624 €	100%	Société opérationnelle
FalkenSun SAS Avenue du District 57380 Pontpierre	1.000 €	75%	Société opérationnelle (projet photovoltaïque Tritteling)
Gazonor SAS ZAL Fosse 7 62210 Avion RCS 381 972 439	1.400.000 €	100%	Société opérationnelle (dont PER et Concessions Désirée et Poissonnière et PER Valenciennois)
Gazonor Béthune SAS Rue du Siège Zal de la Fosse 7 62210 Avion	10.000 €	100%	Société opérationnelle (projet Béthune)

Adresse et numéro RCS	Capital social	% de détention	Activité
Gazonor Holding SAS Zal Fosse 7 62210 Avion RCS 451 506 612	8.450.000 €	100%	Société holding
SOCIETES ETRANGERES			
Concorde Energy Inc. 1537 Bull Lea Road Lexington, Kentucky 40511 (USA)	6.391.199 \$	100%	Société holding
Gazonor Benelux SA Voie de l'Air Pur 17-19 4052 Chaudfontaine (Belgique)	300.000 €	100%	Société opérationnelle (dont permis d'exploitation Anderlues, Wallonie)
Greenhill SA Voie de l'Air Pur 17-19 4052 Chaudfontaine (Belgique)	65.000 €	100%	Société opérationnelle
LFDE International SARL 76-78 rue de Merl 2146 Luxembourg (Luxembourg)	1.000.000 €	100%	Société holding

Le périmètre de consolidation a évolué sur cet exercice par rapport au 30 juin 2020, avec la création de la société FalkenSun SAS, société opérationnelle qui porte le projet solaire de Tritteling-Redlach, détenue à 75% par FDE et l'acquisition de la société Greenhill SA en Belgique, consolidées par intégration globale dans le groupe. Aucune autre variation de périmètre n'est intervenue au cours de cet exercice.

L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique du Groupe avec les filiales détenues directement et/ou indirectement par la Société, à la date du 30 juin 2021.



3.1.2 Situation et évolution de l'activité

(i) Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe

La Française de l'Énergie (« FDE ») est un producteur d'énergies à empreinte carbone négative. FDE est ainsi le principal producteur de gaz et d'électricité verte issus du captage du gaz de mines. Le Groupe valorise, en circuits courts, ce gaz fatal dans les anciens bassins miniers du Nord (Hauts-de-France) et dans le Sud de la Belgique (Wallonie) afin d'éviter le rejet à l'atmosphère de gaz principalement composé de méthane.

FDE opère actuellement en France et en Belgique 6 sites de production d'électricité (avec 10 cogénérations de 1.5MW, soit une capacité installée de 15MW), 2 sites d'injection de gaz et 2 sites de production de chaleur.

Le projet phare de l'année dans ce domaine est le **projet de Béthune** entré en fonctionnement en janvier 2021. Grâce au travail exemplaire des équipes de FDE, la ville de Béthune est désormais dotée d'un des plus grands réseaux de chaleur urbain en France, alimenté en gaz de mine capté à quelques kilomètres du réseau. FDE a installé deux cogénérations d'une **capacité totale de 2,7 MW** qui alimentent, sans intermittence, en électricité le réseau local de distribution en vertu d'une obligation d'achat. La chaleur fatale générée sur ces équipements est réinjectée dans le réseau de chaleur opéré par Dalkia afin de chauffer l'équivalent de 6 500 logements.

Pour réaliser ce projet, Gazonor a utilisé son statut de transporteur de gaz pour connecter un de ses sites existants et acheminer le gaz de mine jusqu'à Béthune, montrant ainsi sa capacité à déployer des solutions locales sur mesure pour réduire l'empreinte carbone globale des consommateurs.

L'Etat français satisfait des compétences techniques et financières du Groupe, a octroyé **l'extension de la concession dite de Désirée** sur la partie Est du bassin Minier des Hauts-de-France. Ainsi, par décret en date du 24 décembre 2020, le périmètre de la concession, détenue par Gazonor, filiale à 100% de FDE, a été étendu sur une surface supplémentaire de 198,87 kilomètres carrés pour atteindre 266,88 kilomètres carrés. L'extension de la concession est accordée pour la durée de validité de celle-ci, soit jusqu'au 23 décembre 2042. FDE détient donc désormais la **totalité des droits exclusifs octroyés pour le développement du gaz de mine sur le bassin minier des Hauts-de-France**.

Toujours dans l'activité liée à la valorisation du gaz de mines, le Groupe s'est aussi renforcé en Wallonie avec **l'acquisition de Greenhill SA**, filiale du groupe Brederode SA, en Belgique, détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038). Cette concession recèle d'importants volumes de gaz présents dans les anciennes galeries minières qui ont fait l'objet de plusieurs tests positifs en 2019.

6 puits de mine connectés aux galeries minières présentes à plus de 1000 mètres de profondeurs sont déjà en place et le groupe lance un premier **développement de 6 cogénérations**, soit 9 MW qui seront installés au cours de l'année calendaire 2022 afin de valorisation du gaz fatal qui s'échappe de ces puits.

Le Groupe accélère également le **déploiement de nouvelles activités dans les énergies renouvelables**, le solaire thermique et le photovoltaïque notamment.

FDE a ainsi mis en service la première centrale solaire thermique de Creutzwald en partenariat

avec ENES Creutzwald, régie municipale établie depuis près d'un siècle dans la région. Ce projet phare de la région, soutenu par l'ADEME, est la **plus grande centrale solaire thermique de France** à injecter la chaleur produite dans un réseau de chaleur urbain.

La centrale, située à 150 mètres du réseau de chaleur urbain d'ENES, alimente en circuit court les quartiers résidentiels de la commune ainsi que de nombreuses infrastructures publiques et entreprises. Ce site de production environnemental contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre en évitant le rejet de près de 560 tonnes de CO₂_{eq}/an et multipliera par six le taux d'énergies renouvelables du réseau.

En parallèle, La Française de l'Énergie a commencé la construction d'un **projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance installée de 15MW**, projet remporté lors de l'appel d'offres solaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) dont les résultats ont été communiqués en octobre 2020.

Cette première centrale sera implantée sur une ancienne décharge dans la région Grand Est, en Moselle sur le District Urbain de Faulquemont (DUF) à Tritteling-Redlach. Ce site produira 16 GWh par an et permettra d'alimenter l'équivalent de la consommation électrique de plus de 7 000 personnes, soit près de 30 % de la population du DUF. La construction de la centrale a débuté et sa mise en opération est prévue pour l'été 2022.

Ces projets ont ainsi pour objectif de renforcer le positionnement de FDE dans **les énergies « bas carbone »** afin de fournir aux territoires concernés par ses activités, de l'énergie écologiquement et économiquement compétitive.

En Lorraine, le Groupe a finalisé l'analyse des opportunités liées à la **valorisation du gaz sous forme d'hydrogène décarboné et à la séquestration de CO₂**. Les aspects environnementaux, techniques et économiques ont été couverts par les équipes de La Française de l'Énergie soutenues par des experts de Schlumberger, du CNRS, d'Enerka et de l'Université de Lorraine. Les **deux axes stratégiques forts** retenus par la société concernent la production d'hydrogène par pyrolyse du méthane et le développement d'une capacité de stockage de CO₂ importante dans les charbons profonds.

FDE a ainsi validé sa **participation à deux consortiums industriels d'envergure en France et en Belgique** qui verront la mise en place, à terme, de pilotes de production d'hydrogène décarboné par pyrolyse sur plusieurs de ses sites, en amont d'un possible développement industriel.

En parallèle, FDE finalise les études de pré faisabilité sur l'injection et la **séquestration du CO₂** avant de lancer des tests sur les charbons pour valider les modélisations.

Le projet REGALOR, sélectionné dans le Pacte Etat Région Lorraine pour le développement d'une vallée énergétique en Lorraine, continue d'être développé par FDE et l'Université de Lorraine afin de consolider le potentiel d'une production de gaz de charbon sur le territoire mosellan et de mettre en place les meilleures pratiques en termes de suivi des impacts de la production de gaz de charbon. Le Groupe continue également de progresser les aspects administratifs liés à cette production de gaz de charbon en Lorraine qui a pour but de remplacer le gaz importé par un gaz local, ayant une empreinte carbone nettement plus faible et produit dans les meilleures conditions vis-à-vis de des parties prenantes locales.

(ii) Situation et évolution des aspects ESG

FDE se sent responsable de mener ses activités d'une manière écologiquement, économiquement et socialement durable, en toute circonstance.

Dans sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise continuellement renforcée, l'entreprise, ses employés et ses partenaires, s'engagent à adopter une attitude commerciale caractérisée par l'intégrité et le respect de la loi. Outre la protection de l'environnement, cet engagement comprend également le respect et le soutien de la Déclaration universelle des droits de l'homme telle qu'adoptée par les Nations Unies, les normes du travail telles qu'établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, la fraude ou le blanchiment d'argent, la protection des données et de la propriété intellectuelle, le respect de toutes les lois et réglementations pertinentes et la bonne citoyenneté d'entreprise en général.

Tout en soutenant l'ensemble des 17 « **Objectifs de Développement Durable** » (ODD), tels que définis en septembre 2015 par les Nations Unies pour la période 2015-2030, FDE contribue principalement aux objectifs liés à ses propres domaines de compétence et plus spécifiquement les objectifs suivants :

- Objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable
- Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure
- Objectif 11 : villes et communautés durables
- Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique
- Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

FDE se considère particulièrement bien positionnée pour contribuer à ses objectifs, le Groupe ayant déjà démontré l'efficacité de son approche pour réduire de manière pérenne l'empreinte carbone de l'énergie utilisée, développer une infrastructure mieux distribuée et fournir une énergie abordable aux consommateurs locaux afin de développer des écosystèmes durables.

L'objectif est d'y parvenir par des investissements dans des capacités de production d'électricité supplémentaires et d'autres solutions énergétiques à faible empreinte carbone sans limiter le groupe à des technologies spécifiques. Même si FDE estime que ses capacités techniques et opérationnelles sont adéquates et bien conçues pour capter le méthane des mines abandonnées et produire de l'électricité verte et de la chaleur à partir de ce gaz fatal, elles permettent également de développer la production de chaleur photovoltaïque et solaire ainsi que la production d'hydrogène et de biogaz au profit des collectivités locales, des particuliers ou des consommateurs industriels mais aussi le stockage d'énergies et la séquestration de carbone via la mise en place de nouveaux puits carbone le cas échéant.

L'engagement du groupe en termes de qualité vis-à-vis de toutes les parties prenantes à son activité (équipes, clients, investisseurs, partenaires sous-traitants, élus, administrés et créanciers) reste au cœur de ses préoccupations avec le renouvellement de la **certification ISO 9001** pour l'ensemble des activités opérationnelles du groupe dans les Hauts-de-France. Cette certification est la norme internationale pour les Systèmes de Management de la Qualité (QMS), afin de garantir la qualité du produit fourni et l'amélioration continue des processus de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe reste l'un des principaux contributeurs à la réduction de l'empreinte carbone des anciens bassins miniers des Hauts de France et de Wallonie évitant près de **1 million de tonnes d'émissions de CO₂_{eq} par an** (Sources : Ineris 2019, FDE 2021).

Grace à cet impact direct sur la pollution, le Groupe est **un des seuls producteurs d'énergies à empreinte carbone négative**.

L'engagement de développement durable et de mise en œuvre de circuits courts s'est enrichi d'une nouvelle dimension sur l'exercice 2021 avec la mise en place de différents **financements participatifs**.

5,5 millions d'euros ont ainsi été levés, via la plateforme Lendosphere, pour le **projet Gazonor Béthune** en moins de deux mois, un temps record. 1.708 citoyens français ont participé à la levée de fonds pour le développement de ce projet local, durable et vertueux, de l'initiative Rev3 développée par la Région Hauts-de-France, qui permet au réseau de chaleur de la ville de figurer parmi les plus verts et les plus compétitifs de France. Près de 40% des fonds levés viennent des habitants de la Région des Hauts-de-France démontrant à nouveau la pertinence du modèle de circuits courts promu par FDE. Son succès a conforté le Groupe dans sa volonté de continuer d'associer les citoyens au développement de solutions énergétiques à forts impacts environnementaux, économiques et sociaux pour les territoires concernés.

Un deuxième financement participatif a été réalisé avec succès sur la plateforme Lendosphere, pour un montant de **3,3 millions d'euros** afin de financer la **construction de deux unités de cogénération situées à Avion**. 489 citoyens et la Nef, coopérative bancaire éthique qui offre des solutions de crédit orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle, ont participé à cette opération. En récupérant et valorisant le gaz de mine, qui s'échapperait inéluctablement dans l'atmosphère sans ces installations, plus de 150 000 tonnes d'équivalent CO2 par an seront évitées grâce aux nouvelles unités de cogénération d'Avion.

Enfin, La politique ESG du groupe s'est aussi renforcée au niveau de sa **gouvernance**. En effet, le 12 octobre 2020, le Conseil d'administration a accepté une nouvelle évolution de la gouvernance du groupe, sur proposition de son Président Directeur-Général Julien Moulin. Le Groupe qui bénéficie déjà d'un Conseil d'Administration majoritairement composé d'administrateurs indépendants et non exécutifs, a ainsi mis en place la dissociation pérenne des fonctions de Président d'une part et de Directeur Général d'autre part avec la nomination d'Antoine Forcinal en tant que Directeur Général.

(iii) Chiffre d'affaires et production

FDE réalise un **chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2021 de 10,2 M€, en hausse de +30%**, avec plus de 900.000 tonnes de CO2eq évités sur l'exercice.

Cette forte progression des revenus a principalement été portée par une amélioration des volumes de gaz, électricité et chaleur vendus, avec la contribution des nouveaux sites de production d'énergies bas carbone, ainsi que par la remontée des prix du gaz en France et de l'électricité en Belgique.

Evolution des ventes entre les exercices 2020 et 2021

€	FY2021	FY2020	Var.	Var. %
France - Gaz	3,529,852	1,949,272	1,580,579	81.1%
France - Electricité	5,564,921	5,189,153	375,768	7.2%
France - Chaleur	178,281		178,281	n/a
Belgique - Electricité	963,019	716,949	246,070	34.3%
Total CA	10,236,073	7,855,374	2,380,699	30.3%

L'activité de production d'électricité est restée très dynamique sur cet exercice, grâce à une production optimale sur les sites historiques du groupe, et ce malgré la maintenance préventive des 30 000 heures de production effectuée sur le parc machine français. **Le chiffre d'affaires de cette activité, sécurisé à plus de 85%¹, atteint près de 6,5 M€ à fin juin 2021** et affiche une **croissance de 11%** comparé à l'exercice précédent. Le nouveau site du Groupe mis en service en janvier 2021 à Béthune contribue également à hauteur de 634 k€ à ce chiffre d'affaires.

La reprise à la hausse des prix de l'électricité en Belgique avec un prix de vente moyen de 42,7 €/MWH (+ 42%) vient également soutenir les revenus de l'activité en Wallonie qui représente 9% du chiffre d'affaires groupe. FDE poursuit par ailleurs ses efforts pour activer la contribution au chiffre d'affaires de ses Certificats Verts obtenus grâce à sa production belge depuis 2019.

L'activité de production de gaz affiche un chiffre d'affaires de 3,5 M€ à fin juin 2021, en progression de 81% par rapport à l'année passée, grâce à une **augmentation significative des volumes vendus (+33%)** pendant l'hiver notamment et à la remontée des prix du gaz suite à la reprise de l'activité économique en Europe (**+36%**, avec un **prix de vente moyen de 14,9 €/MWH** sur l'exercice).

Les **nouveaux revenus issus de la valorisation de la chaleur** liés à la mise en activité des projets de Béthune et de la plus grande centrale solaire thermique de France connectée à un réseau de chaleur urbain à Creutzwald représentent désormais **178 k€ sur l'exercice 2021** (nul en 2019/2020).

(iv) EBITDA et résultat opérationnel

L'EBITDA est positif pour la troisième année consécutive et atteint **2.924 K€** en 2021. Celui-ci est en forte hausse (**+177%**) par rapport à l'exercice précédent qui affichait un EBITDA de 1.057 K€ et permet d'atteindre une **marge d'EBITDA de 29%** (2020 : 13%).

Cette belle performance s'explique notamment par la baisse continue du coût des biens

¹ Grâce au tarif garanti en France en vertu de l'obligation d'achat – Ratio de 54% sur la base du chiffre d'affaires total de l'exercice 2020/2021

et services vendus et des autres charges administratives et opérationnelles (y compris charges de personnel) par unités produites qui diminue de 25.6 €/MWh à **22.5 €/MWh (-12%)**, confirmant ainsi la capacité du Groupe à faire croître son activité tout en maîtrisant sa structure de coûts.

Les dotations aux amortissements progressent de 1.200 K€ à 1.506 K€, suite à la mise en service des moteurs électriques sur le site de Béthune (+803 K€) et de la centrale solaire thermique à Creutzwald 'Avion (+ 41 K€).

Ces éléments viennent ainsi impacter le **résultat opérationnel qui s'inscrit à 1.418 K€** contre une perte de (143) K€ l'année passée.

(v) Investissements

Durant l'exercice 2021, le Groupe a continué sa politique soutenue d'investissements, avec la construction de la plus grande centrale solaire thermique de France injectant la chaleur produite dans un réseau de chaleur urbain à Creutzwald (2 M€ d'investissement au 30 juin 2021, portant le total investi à 2,7 M€ à cette date, avant prise en compte de la subvention ADEME) et du nouveau site de production dédié à la fourniture de gaz, d'électricité et de chaleur vertes aux habitants de la ville de Béthune (6,6 M€ d'investissements à la date de clôture). Ces investissements ont permis de mettre en activité ces projets au cours du mois de janvier 2021.

Par ailleurs, la construction d'un ensemble composé de bureaux et d'un entrepôt à Faulquemont (Moselle), financé par crédit-bail, a été achevée (929 K€ d'investissements au 30 juin 2021) et accueille depuis décembre 2020 le nouveau siège social de FDE.

(vi) Trésorerie et financement

La trésorerie nette du Groupe au 30 juin 2021 atteint **6.840 K€** en très forte amélioration de 3.072 K€ par rapport au 30 juin 2020. Cette évolution favorable s'explique par une activité opérationnelle porteuse et des flux de financement en nette hausse pour 7.277 k€, qui sont venus ainsi financer une activité d'investissement soutenue en 2021.

Les flux liés aux activités opérationnelles du Groupe ont été positifs sur l'exercice, avec un cash-flow de **5.290 K€** sur les douze mois. Celui-ci a été positivement impacté par la hausse des volumes produits et prix du gaz et de l'électricité en Belgique, ainsi que par la gestion des coûts et paiements et progresse de 4.493 K€ par rapport à la période précédente.

Les flux liés aux investissements, comme expliqués précédemment, ont été négatifs sur l'exercice pour **9.495 K€**, notamment avec la finalisation du projet solaire thermique à Creutzwald (partiellement compensé par la subvention reçue du fond chaleur de l'ADEME) et du projet de Béthune, ainsi que l'acquisition de Greenhill en Belgique. Ce poste est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+300%) et confirme la croissance que porte le Groupe, avec notamment le début des travaux pour l'extension du parc de cogénérations en France (Avion 2) et en Belgique (Anderlues 2) et le projet des 15MW de photovoltaïque au sol à Tritteling.

Les flux de trésorerie de financement sont positifs de **7.277 K€** par rapport à 4.178 K€ l'année passée, le Groupe ayant bénéficié de la conclusion de trois nouveaux emprunts sur cette période :

- 0,7 M€ d'avance subvention à un an et 1,3 M€ de financement de projet conclu entre Cellcius et la Caisse d'Epargne en novembre et décembre 2020 afin de refinancer les

- coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald ;
- 5,5 M€ de prêt obligataire participatif levé par Gazonor Béthune en février 2021, afin de couvrir une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production de gaz, électricité et chaleur à Béthune ; et
- 3,3 M€ de prêt obligataire participatif levé par EG NPC en juin 2021, afin de couvrir les fonds propres mobilisés par le Groupe pour la construction et l'installation de deux nouvelles unités de cogénération

Le succès de ces financements participatifs prouve la pertinence du modèle de FDE reposant sur des solutions énergétiques à forts impacts environnementaux, économiques et sociaux sur ses territoires, tout en permettant au Groupe de **réduire significativement le coût de son capital** en ayant accès à des fonds propres à taux attractifs.

L'endettement du Groupe reste faible avec un ratio net dettes financières sur fonds propres s'établissant à **36% à fin juin 2021**, comparé à 29% à fin juin 2020 laissant ainsi une marge de manœuvre considérable pour le financement de son développement.

Sur la période de 12 mois allant jusqu'au 30 juin 2022, les prévisions de cash-flow effectuées par la Direction du Groupe confirment la capacité du Groupe à poursuivre son activité d'exploitation, à faire face à ses besoins de trésorerie et à régler ses dettes présentes à son bilan.

A la date de préparation de ces états financiers, le Groupe a en effet reçu des fonds lors de l'émission d'obligations vertes de 40 M€ afin de financer ses investissements en cours et futurs.

Sur base de ces discussions et de son expérience passée, le Groupe reste optimiste quant à sa capacité à mettre en œuvre ses perspectives de développement.

IMPACTS EXTRA FINANCIERS

Conformément aux articles L 225-102-1 et L 22-10-36 du Code du commerce, la présente section présente les conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité du Groupe.

Pour mesurer les impacts extra-financiers, FDE s'appuie sur ses valeurs fondamentales d'excellence, de confiance, de respect et de responsabilité. Celles-ci s'appliquent à toutes nos opérations et à chacune des communautés où nous vivons et travaillons.

Guidé par notre Code de conduite et d'éthique professionnelle, FDE respecte ou dépasse les exigences de toutes les lois et normes applicables dans les communautés où nous opérons, à travers toutes nos activités dans chacune des régions de France et de Belgique. Ce faisant, nous nous engageons à un engagement transparent et respectueux avec nos parties prenantes, y compris nos investisseurs, employés, partenaires, fournisseurs et communautés.

Pour rappel, les aspects extra-financiers sont intégrés à toutes les facettes de notre groupe et se reflètent dans les domaines clés suivants :

- **La gouvernance et l'éthique** : FDE fait preuve d'une solide gouvernance d'entreprise, en amélioration continue avec un leadership qui donne l'exemple des normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité et un engagement fort pour le développement responsable

de notre portefeuille d'actifs de production d'énergies valorisables en circuits courts, au plus près des besoins des territoires concernés. Notre modèle de leadership intègre efficacement des considérations éthiques, fiscales, environnementales et sociales dans tous les aspects de notre groupe, ce qui se traduit par l'excellence opérationnelle et la protection de notre capital humain, naturel, financier, opérationnel, intellectuel et de réputation.

- **Le capital humain** : l'engagement de FDE envers les hommes et femmes est ancré dans nos valeurs fondamentales : nous valorisons et prenons soin de nos employés, et pensons que chaque employé et partenaires mérite d'être traité avec dignité et respect. Nous reconnaissons les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et avons mis en place des politiques pour soutenir ces principes tout au long de nos opérations, y compris la création d'un lieu de travail juste et égalitaire. Nous encourageons nos employés à donner le meilleur d'eux-mêmes, et valorisons le travail d'équipe, la collaboration et l'innovation qui mènent à la création à la fois d'un lieu de travail agréable et d'une performance exceptionnelle de l'entreprise.
- **Santé, sécurité et environnement (HSE)** : FDE s'engage à mener ses activités de manière à protéger la santé et la sécurité de nos employés, sous-traitants et du public tout en réduisant notre impact sur l'environnement. Notre vision est que notre culture HSE soit reconnue comme un modèle par notre industrie et nos parties prenantes, ce qui se traduit par un lieu de travail sain et exempt d'incidents. Chaque membre du personnel, y compris la direction, est responsable de la bonne application des principes HSE et est activement impliqué dans l'amélioration continue des performances HSE.
- **Les communautés** : FDE s'efforce de soutenir les communautés dans lesquelles nous opérons en utilisant un modèle de valeur partagée. Nous travaillons à développer des opportunités économiques et d'emploi, à établir des relations positives et à contribuer à des partenariats significatifs et mutuellement bénéfiques qui renforcent à la fois la communauté et la capacité de notre entreprise. Notre approche en circuits courts favorise l'investissement local et contribue à la qualité de vie de nos communautés en soutenant les problèmes sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

L'illustration de la qualité des performances extra-financières du Groupe se traduit notamment par le classement ESG obtenu. Le Groupe a ainsi encore amélioré sa performance extra-financière avec, notamment, l'obtention de **Gaïa Rating de la 1^{ère} place en France au classement performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) des sociétés du secteur de l'énergie générant moins de 150 M€ de chiffre d'affaires**.

Gaïa Rating est l'agence de notation de référence pour les entreprises de taille intermédiaire françaises cotées. La notation des valeurs est réalisée sur plus de 150 critères extra-financiers qui portent sur l'environnement, le social et la gouvernance. FDE obtient une note globale de 62/100 et se classe ainsi #1 des entreprises du secteur de l'énergie réalisant moins de 150 M€ de chiffre d'affaires. FDE surpasse également la performance moyenne de la catégorie « énergies conventionnelles et renouvelables » ainsi que celle du panel Gaïa comprenant 230 entreprises.

La Française de l'Énergie se distingue notamment par l'amélioration significative de sa gouvernance d'entreprise qui obtient un score de 92/100 ainsi que la qualité de sa Politique Sociale (86/100), de sa Politique Environnementale (82/100), son impact sur le Gaz à Effet de Serre (63/100), et ses Relations avec ses fournisseurs (83/100).

Pour la 3^{ème} année consécutive, la société enregistre une amélioration de sa notation Gaïa. Cette progression par rapport à la note attribuée en 2018 (57/100) confirme la réalisation des engagements de FDE sur des sujets tels que la sécurité de ses équipes, ses opérations

ou la lutte contre le changement climatique.

FDE est un des **seuls producteurs d'énergie français à empreinte carbone négative** du fait des émissions de méthane que FDE capte afin d'éviter leur rejet à l'atmosphère.

A ce jour, le Groupe est le plus important contributeur à l'effort de réduction de l'empreinte carbone de la Région Hauts-de-France avec 602 000 tonnes de CO₂eq évitées par an² sur les 4 premiers sites mis en production en 2018. La contribution du captage de gaz de mine sur le site d'Anderlues depuis avril 2019 et sa contribution en termes de réduction de l'empreinte carbone de la Région wallonne n'a pas encore été mesurée par un certificateur indépendant mais est actuellement estimée à plus de 200 000 tonnes de CO₂eq évitées par an. Par ailleurs, pour le site de Béthune qui est rentré en activité en janvier 2021, le Groupe estime que plus de 150 000 tonnes d'émissions de CO₂eq seront évitées chaque année grâce à la valorisation du gaz de mine qui sera acheminé jusqu'à Béthune, où deux unités de cogénération le transforment en électricité et en chaleur qui est utilisée dans le réseau de chaleur de la commune. Ce projet permet ainsi de réduire de plus de 30% la facture énergétique des foyers connectés au réseau et de plus de 35% l'empreinte carbone de l'énergie utilisée par ce réseau.

Le lancement de la production de chaleur à partir de la centrale solaire thermique de Creutzwald, permet également à FDE de réduire de 560 tonnes par an l'empreinte carbone de ce territoire.

A ce jour, ce sont plus de 1 million de **tonnes de CO₂eq qui sont évitées par an sur notre portefeuille actuellement en production**, avec un **objectif d'atteindre 3 millions de tonnes de CO₂eq évitées par an à fin 2022**.

3.1.3 *Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice*

PROJETS OPERATIONNELS

(i) Champ solaire thermique – Mise en service fin 2020

Le plus grand parc solaire thermique de France adossé à un réseau de chaleur urbain, réalisé en partenariat avec la régie ÉNES Creutzwald et soutenu par l'ADEME, est entré en activité au mois de décembre 2020. Il produit annuellement 2 610 MWh soit la quasi-totalité des besoins estivaux du réseau de chaleur, correspondant au besoin de 190 foyers.

Le projet est porté par Cellcius S.A.S, filiale de FDE, dans laquelle la régie municipale ENES détient 49%. Le taux d'EnR du réseau de chaleur, initialement de 1.7%, est ainsi passé à plus de 15% avec la centrale solaire thermique.

Depuis 1996, ENES alimente en chaleur un nombre important de clients parmi lesquels : 2 complexes sportifs, 7 établissements de l'enseignement public, 3 industries, 1 centre technique municipal, 1 supermarché, 13 PME/PMI, 1 salle polyvalente, 1 stade nautique, 1 hall de stockage logistique, 2 centres commerciaux et 32 sous-stations destinées au secteur résidentiel.

6.049 m² de panneaux ont été installés (379 tables) sur un ancien carreau de la mine. Ils captent l'énergie du soleil pour réchauffer un fluide caloporteur, qui rejoint une cuve de stockage de 2000 m³ via un échangeur thermique, d'où la chaleur est injectée dans le réseau

2 Source : Etude INERIS janvier 2019

urbain. Le projet représente un investissement total de 2,7 M€ avant subvention et a été réalisé sans dépassement calendaire et budgétaire, en pleine pandémie.

(ii) Projet Béthune – Mise en service des cogénérations (2,7 MW) début 2021

Le nouveau site de Béthune dédié à la fourniture de gaz, d'électricité et de chaleur vertes aux habitants de la ville de Béthune et des communes avoisinantes a été mis en service en janvier 2021 suite à l'installation de 2 cogénérations pour une capacité de 2.7MW.

Pour rappel, en 2017, la commune de Béthune a choisi la solution proposée par Dalkia et construite autour de la fourniture, par FDE, d'énergie propre dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) de son réseau de chaleur desservant l'équivalent de 6 500 logements. Cette solution innovante et éco-responsable répond à la volonté de la municipalité de Béthune de réduire sa facture énergétique et de renforcer le verdissement de son mix énergétique.

Ainsi, Gazonor Béthune a commencé la production d'électricité et de chaleur vertes avec ses 2 cogénérations (2,7 MW_{th}) bénéficiant d'un tarif fixé par l'Obligation d'Achat similaire aux 6 cogénérations actuellement opérées par Gazonor dans les Hauts-de-France, et d'un contrat de fourniture de chaleur établi avec Dalkia à prix fixe jusqu'à fin 2035. La livraison de gaz de mine directe vers la chaufferie de Dalkia vient compléter le dispositif de vente d'énergie afin de maximiser le verdissement du réseau de chaleur de l'agglomération de la ville de Béthune.

(iii) Premier projet photovoltaïque au sol - Tritteling-Redlach (14.92 MW) et création de FalkenSun S.A.S

Le 20 octobre 2020, FDE a été lauréat d'un appel d'offres solaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour son projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 14,92MW A Tritteling-Redlach sur une ancienne décharge municipale.

Ce site produira 16 GWh par an et permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de plus de 7.000 personnes, soit près de 30 % de la population de la communauté d'agglomération (District Urbain de Faulquemont).

Une nouvelle entité a été créée pour mettre en œuvre ce projet, la société FalkenSun S.A.S., faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2021. La création de cette société date du 2 décembre 2020, avec à la clôture 2021 de premiers investissements comptabilisés pour 250 K€.

(iv) Lancement des extensions des sites d'Avion 7 et Anderlues

Afin de poursuivre son plan de développement de gaz de mines qui verra à horizon fin 2022, 49.5 MW de capacité électrique installée dans les Hauts-de-France et en Belgique, FDE a lancé les projets d'extension sur ses sites existants d'Anderlues en Belgique et d'Avion dans les Hauts-de-France et a commandé 5 unités supplémentaires à son partenaire 2G, afin d'augmenter la capacité installée d'Anderlues de 4.5 MW additionnels et celle d'Avion de 3 MW. Ces cogénérations rentreront en service d'ici la fin de l'année 2021 et viendront ainsi éviter 450,000 tonnes d'émissions de CO₂eq supplémentaires chaque année.

(v) Extension géographique de la concession de Désirée dans les Hauts-de-France

Par décret en date du 24 décembre 2020, le périmètre de la concession, détenue par Gazonor, a été étendu sur une surface supplémentaire de 198,87 kilomètres carrés pour atteindre

266,88 kilomètres carrés. L'extension de la concession est accordée jusqu'au 23 décembre 2042 et vient consolider le périmètre exclusif détenu par FDE sur le bassin minier des Hauts de France pour le développement du gaz de mines.

(vi) Nouvelle concession en Wallonie suite à l'acquisition de Greenhill SA

Le 19 février 2021, le Groupe a finalisé l'achat de 100% de la société Greenhill SA, filiale du groupe Brederode SA en Belgique, et détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038) pour un prix d'acquisition de 203,000 euros, soit un prix net de 95,000 euros compte tenu de la trésorerie disponible de Greenhill SA. Cette entité ne réalise pas de chiffre d'affaires à la date d'acquisition et ses différents agrégats financiers ne sont pas significatifs, hormis des pertes reportables utilisables par le Groupe pour près de 2.3 M€ à fin juin 2021.

La Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi s'étend sur 74 km². Cette concession recèle d'importants volumes de gaz présents dans les anciennes galeries minières qui ont fait l'objet de plusieurs tests positifs nécessitant confirmation avec des tests de plus longue durée. Des pressions de plus de 2 bars ainsi que des teneurs en méthane supérieures à 90% ont ainsi été mesurées durant ces tests sur deux sites. 6 puits de mine de plus de 1000 mètres de profondeurs, connectés aux anciens travaux miniers, sont disponibles sur ce périmètre et FDE a lancé un premier développement de 6 cogénérations, soit 9 MW qui seront installés au cours de l'année calendaire 2022 afin de parvenir à une valorisation du gaz fatal qui s'échappe de ces puits (demande de concession en cours d'instruction).

(vii) Gouvernance d'entreprise renforcée

Après une première étape franchie en amont de son IPO en 2016 avec la mise en place d'un Conseil d'Administration majoritairement composé d'administrateurs indépendants et non exécutifs, une nouvelle étape a été amorcée avec la dissociation pérenne des fonctions de Président et de Directeur Général d'une part et la nomination d'Antoine Forcinal en tant que Directeur Général d'autre part. Cette nouvelle gouvernance permettra de répondre aux critères les plus exigeants et aux meilleures pratiques de marché.

FINANCEMENTS

(i) Financement de Projet pour le projet de solaire thermique

Une avance a été signée le 13 novembre 2020 entre la société Cellcius SAS et La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe. Cet emprunt atteint un montant nominal de 700 K€ et porte sur le préfinancement de l'aide ADEME pour 1.3 M€ obtenue pour ce projet. La maturité de cet emprunt est de 1 an avec un remboursement in fine au 15 décembre 2021, avec un taux d'intérêt fixe de 0,41% par an. Parmi les suretés consenties dans le cadre de ce prêt figurent le nantissement au profit de la banque des créances professionnelles détenues sur l'ADEME.

Un emprunt a également été souscrit par Cellcius SAS auprès de La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1.300 K€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'Avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livret A + 1% par an, soit 1,5% au 30 juin 2021.

Ce prêt est notamment assorti d'une hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette de la centrale, d'un gage sur les équipements et matériels de la centrale, de cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance), d'un nantissement de comptes titres financiers des actionnaires, d'un gage DSCRA, ainsi que d'un blocage des comptes courants d'associés consentis pour un montant de 700 K€ jusqu'au 31 décembre 2023.

(ii) Financement Participatif de 5.500 K€ pour le projet Béthune

Le 15 février 2021, en moins de deux mois, Gazonor Béthune a levé un total de 5,5 millions d'euros de financement participatif, via la plateforme Lendosphere, à un taux annuel de 4.75%, afin de couvrir les fonds propres mobilisés par le Groupe pour ce projet phare représentant ainsi une des plus importantes collectes de crowdfunding réalisées en France.

1.708 citoyens ont participé à la levée de fonds pour le développement de ce projet local, durable et vertueux, au cœur de l'initiative Rev3 développée par la Région Hauts-de-France, qui permet au réseau de chaleur de la ville de figurer parmi les plus verts et les plus compétitifs de France.

Près de 40% des fonds levés viennent des habitants de la Région des Hauts-de-France démontrant à nouveau la pertinence du modèle de circuits courts promu par FDE.

(iii) Financement Participatif de 3.300 K€ pour le projet Avion 2

Le 23 juin 2021, EG NPC, filiale indirecte à 100% de FDE, a levé sur la plateforme Lendosphere, 3,3 millions d'euros pour la construction et l'installation de deux nouvelles unités de cogénération, à un taux de 4.75% p.a., grâce à 489 investisseurs et à la participation de la Nef, coopérative bancaire éthique finançant exclusivement des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle grâce aux dépôts de ses épargnants.

En récupérant et valorisant le gaz de mine, qui s'échapperait inéluctablement dans l'atmosphère sans ces installations, plus de 150 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an seront évitées. La mise en service des nouvelles installations est prévue d'ici fin 2021.

3.1.4 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rachat du prêt Triodos et financement ING pour la phase 1 et 2 d'Anderlues

Le 30 juillet, le Groupe a décidé de racheter le prêt en cours auprès de la banque Triodos. Un contrat de financement a été signé le 26 juillet 2021 entre ING Lease et Gazonor Benelux, couvrant le refinancement des deux installations de cogénérations d'Anderlues pour 2.9 millions d'euros et la mise en place d'un nouveau leasing financier de 6.3 millions d'euros avec ING Lease pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues.

Financement Participatif de 2.5 millions d'euros pour le projet PV Tritteling

Le 25 août 2021, Falkensun a levé, sur la plateforme Lendosphere, 2.5 millions d'euros pour la construction de la centrale photovoltaïque de Tritteling-Redlach, grâce à 889 investisseurs et à la participation de La Nef.

Cette centrale sera implantée sur un ancien centre d'enfouissement technique à Tritteling-Redlach, commune du District Urbain de Faulquemont (DUF) en Moselle. Le site produira

plus de 16 GWh par an sur une durée de 30 ans et permettra de couvrir l'équivalent de la consommation électrique de plus de 7.000 personnes, soit près de 30 % de la population du District Urbain de Faulquemont.

Emission d'une première obligation verte de 40 millions d'euros

Le 27 septembre 2021, le Groupe a annoncé l'émission de sa première obligation verte pour le développement de son portefeuille d'énergie bas carbone en France et en Belgique. Ce financement est octroyé par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM), l'un des principaux fonds d'investissement dans l'énergie et les infrastructures en Europe.

Le financement s'élève à 40 M€, composé d'une première tranche de 25 M€ qui a été mise à disposition, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 M€. Le taux d'intérêt est de 6% initialement avec une maturité de 7 ans.

Ce financement va permettre d'atteindre 49.5MW de capacité installée d'ici au 31 décembre 2022 et ainsi éviter 3 millions de tonnes d'émissions CO₂eq annuellement grâce à la mise en œuvre de ces projets.

Nouvelle certification des réserves de gaz du Groupe en Belgique

Le 20 septembre 2021, le Groupe a annoncé une augmentation de 29% des réserves de gaz 2P certifiées sur sa concession d'Anderlues, qui s'élèvent désormais à 358 millions de m³. Cette certification a été réalisée par DMT, l'organisme européen de certification des ressources et des réserves de gaz de mines qui accompagne le Groupe depuis plusieurs années.

Certifiées initialement à 277 millions de m³ en avril 2019, les réserves belges du Groupe s'apprécient de 29% alors que 12 millions de m³ ont déjà été valorisés via les 2 cogénérations d'Anderlues depuis leurs mises en service en mai 2019.

3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Les comptes annuels de la Société FDE pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation, en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que par les règlements ultérieurs venant en modifier certains articles. Ces règles et méthodes sont identiques à celles de l'exercice précédent clos le 30 juin 2020.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021, incluant le bilan, le compte de résultat et les notes annexes, figurent en Section 8.1 du présent rapport.

3.2.1 Compte de résultat

Exercice clos le 30 Juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Chiffre d'affaires		
Production stockée / immobilisée	146 783	0
Subventions d'exploitation	0	3 675
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	791 691	5 812
Autres produits	3 113 640	907 558
Total des produits d'exploitation	4 052 114	917 045
Achats de marchandises et matières premières	0	0
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	-2 207 130	-1 237 333
Impôts, taxes et versements assimilés	-33 124	-13 724
Salaires et traitements	-701 992	-696 503
Charges sociales	-292 211	-292 283
Dotations aux amortissements	-441 860	-6 051
Dotations aux provisions	-319 104	0
Autres charges	-95 757	-49 400
Total des charges d'exploitation	-4 091 178	-2 295 294
Résultat d'exploitation	-39 064	-1 378 249
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 577	
Autres produits financiers	9 354	3 303
Dotations financières aux amortissements et provisions	-730	0
Autres charges financières	-210 082	-207 581
Résultat financier	-186 881	-204 277
Produits exceptionnels	57 280	284 461
Charges exceptionnelles	-45 691	-199 174
Résultat exceptionnel	11 588	85 287
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	802 001	593 057
Résultat net	587 644	-904 183

(i) Produits d'exploitation

Les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges au 30 juin 2021 incluent un montant de 770 K€ correspondant aux transferts de charges relatifs à l'activation en charges à répartir de la commission due suite à la renégociation des échéances de remboursement du prêt actionnaire.

Les autres produits d'exploitation sont en forte augmentation à 3.114 K€ contre un montant de 907 K€ l'année passée et correspondent principalement aux refacturations de prestations de services centraux et opérationnels aux autres entités opérationnelles du Groupe, à savoir Gazonor, Gazonor Benelux et Gazonor Béthune, ainsi qu'aux refacturations de services de développement porté par FDE pour la conception, construction et mise en service de projets, et notamment Anderlues 1 et Béthune pour respectivement 1.500 K€ et 848 K€.

(ii) Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes évoluent de 1.237 K€ à 2.207 K€ et comprennent notamment la commission liée à la conclusion d'un nouvel avenant au prêt actionnaire Nextgen Energy Limited (NEL) prévoyant le décalage des échéances au 31 décembre 2021, commission faisant l'objet d'un étalement sur la durée de cet emprunt (436 K€ de dotation aux amortissements de période aux charges à répartir). Les dotations aux provisions sont quant à elles relatives à la dépréciation des couts activés au titre du permis Bleue Lorraine Sud.

L'évolution de la charge de dotation aux amortissements s'explique à hauteur de 436 K€ par la dotation de période aux charges à répartir.

(iii) Résultat financier

Au 30 juin 2021, le résultat financier est stable et largement composé de charges d'intérêts (sur prêts d'actionnaires et avances de l'entité Gazonor principalement) pour 182 K€.

(iv) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe principalement les plus-values sur cessions d'actions dans le cadre du contrat de liquidité, soit 40 K€ (6 K€ de moins-value l'an passé).

(v) Impôt sur les bénéfices

Deux éléments constituent l'impôt sur les bénéfices de la Société au 30 juin 2021:

- Le Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'année calendaire 2020 pour 249 K€ ;
- Au 1^{er} juillet 2018, une intégration fiscale s'est mise en place avec FDE comme société tête d'intégration fiscale, et les sociétés Gazonor Holding, Gazonor, EG Lorraine et EG NPC dans le périmètre d'intégration. La société Gazonor Béthune a rejoint ce périmètre au 1^{er} juillet 2020. L'impôt sur les sociétés hors crédit d'impôt constaté au titre de cette intégration est un produit net de 553 K€.

Au 30 juin 2021, les déficits reportables non imputés antérieurs à l'intégration fiscale de FDE atteignent 3.993 K€ et les déficits reportables du groupe d'intégration s'élèvent à 1.557 K€.

3.2.2 Bilan

<u>Au 30 juin 2021</u>	Brut 30 juin 2021	Amortissements, provisions	Net 30 juin 2021	Net 30 juin 2020
	€	€	€	€
Concessions, brevets et droits similaires	30 036	28 352	1 685	6 149
Autres immobilisations incorporelles	43 625 738	604 083	43 021 655	42 943 512
Installations techniques et outillage industriel	35 892	19 054	16 839	3 961
Autres immobilisations corporelles	30 778	22 716	8 063	0
Immobilisations en cours	0	0	0	16 722
Autres participations	1 019 805	868 544	151 261	150 512
Créances rattachées à des participations	17 951 038	0	17 951 038	17 951 038
Autres titres immobilisés	173 211	730	172 482	130 170
Autres immobilisations financières	12 052	0	12 052	12 052
Actifs immobilisés	62 878 552	1 543 478	61 335 074	61 214 117
Stocks	146 783		146 783	0
Avances et acomptes versés sur commandes	5 738		5 738	6 288
Clients et comptes rattachés	1 581 852		1 581 852	1 648 394
Autres créances	3 081 679		3 081 679	2 047 324
Disponibilités	305 772		305 772	527 405
Actifs circulants	5 121 824	0	5 121 824	4 229 411
Charges constatées d'avance	32 470		32 470	75 292
Frais d'émission d'emprunt à étaler	380 682		380 682	45 875
Ecart de conversion actif	1 870		1 870	0
Total Actif	68 415 398	1 543 478	66 871 920	65 564 695

(i) Actifs immobilisés

Les autres immobilisations incorporelles, constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et forages d'exploration, ont progressé en valeur brute de 366 K€ sur 2021, sous l'effet des travaux menés sur les sites du bassin lorrain.

Hors coûts de remise en état, les frais immobilisés liés au permis Bleue Lorraine atteignent 41.642 K€ au 30 juin 2021 contre 41.276 K€ un an auparavant.

(ii) Actifs circulants

Le poste client est intégralement constitué de créances clients et produits à recevoir des filiales au titre notamment des refacturations de prestations de service de 2021 et autres refacturations sur années antérieures.

Les autres créances sont principalement impactées par les postes de TVA déductible, une créance de Crédit Impôt Recherche pour 290 K€, ainsi que des comptes courants vis-à-vis des filiales pour 2.255 K€.

(iii) Trésorerie

Les disponibilités atteignent 306 K€ au 30 juin 2021, le cash-flow lié aux flux opérationnels de la Société étant légèrement négatif, compensé principalement par les avances des entités opérationnelles, y compris l'entité Gazonor.

<u>Au 30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	€	€
Capital social	5,163,970	5,155,890
Primes d'émission	44,070,875	44,078,955
Réserve légale	105,762	105,762
Autres réserves	72,142	72,142
Report à nouveau	-1,517,858	-613,675
Résultat de l'exercice	587,644	-904,183
Subventions d'investissement	250,000	250,000
Capitaux propres	48,732,536	48,144,891
Provisions pour risques	9,706	9,706
Provisions pour charges	1,419,179	1,393,337
Provisions pour risques et charges	1,428,885	1,403,043
Emprunts et dettes financières diverses	11,940,908	11,795,106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,049,076	587,164
Dettes fiscales et sociales	1,155,151	1,074,983
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,549,901	2,522,896
Autres dettes	15,463	21,110
Dettes	16,710,500	16,001,260
Ecart de conversion passif	0	15,501
Total Passif	66,871,920	65,564,695

(iv) Capitaux propres

L'augmentation de capital de 8 K€ provient de l'attribution définitive des actions gratuites octroyées aux bénéficiaires du troisième plan mis en œuvre en 2018. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Hormis l'affectation de la perte 2020 en report à nouveau et la constatation du bénéfice de la période, aucune autre variation n'a impacté les capitaux propres sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

(v) Provisions

Les provisions sont composées d'une part de provisions pour remise en état pour 1.419 K€, en hausse de 26 K€ sous l'effet de la charge annuelle de désactualisation et de changements d'hypothèses d'actualisation sur l'exercice 2021. Les sites concernés sont toujours Folschviller, Tritteling, Lachambre et Pontpierre.

(vi) Dettes

Les emprunts et dettes financières diverses passent de 11.795 K€ à 11.941 K€, et sont composés au 30 juin 2021 des éléments suivants :

- Prêts d'actionnaires d'un montant à la clôture de 2.975 K€ envers NEL, en tenant compte des avenants conclus sur l'exercice, et de 329 K€ envers EGL.
- Compte courant Gazonor présentant un solde créditeur de de 7.577 K€.
- Compte courant EG NPC présentant un solde créditeur de 700 K€.
- Compte courant LFDE International présentant un solde créditeur de 360 K€.

Enfin, les dettes fournisseurs, y compris fournisseurs d'immobilisations, ont augmentés sur l'exercice, s'élevant à 3.6 M€ au 30 juin 2021 contre 3.1 M€ à la clôture 2020. Ce solde à la clôture tient compte d'un montant de 2.5 M€ toujours ouvert vis-à-vis de la société Entrepose Drilling avec laquelle la Société est actuellement en litige.

3.3 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables à la date de clôture du 30 juin 2021.

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2021 figurent en Section 9.1 du présent rapport.

3.3.1 Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 30 Juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Chiffre d'affaires	10,236,073	7,855,374
Autre produits opérationnels	710,974	282,451
Coûts des biens et services vendus	-4,230,624	-3,934,285
Autres charges administratives et opérationnelles	-3,559,550	-3,205,103
Autres produits/(charges)	90,977	-76,935
Dotations nettes sur provisions	-323,753	135,131
EBITDA	2,924,097	1,056,632
Dotations aux amortissements et dépréciations	-1,506,029	-1,199,886
Résultat opérationnel	1,418,068	-143,255
Produits financiers	7,894	1,112
Coût de l'endettement financier brut	-1,123,109	-529,479
Autres charges financières	-81,171	-33,070
Résultat avant impôts	221,682	-704,691
Impôts courants et différés	70,963	752,640
Résultat net	292,645	47,949
Résultat net, part du groupe	273,562	108,542
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	19,083	-60,594
<i>Résultat par action, part du groupe</i>		
- <i>Résultat de base par action</i>	0.05	0.02
- <i>Résultat dilué par action</i>	0.05	0.02

(i) Chiffres d'affaires / autres produits opérationnels

En forte progression par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2020, le chiffre d'affaires est constitué par 3.530 K€ de ventes de gaz, 6.528 K€ de ventes d'électricité, dont 963 K€ en Belgique, et 178 K€ de ventes de chaleur.

Comme rappelé en partie 3.1 de ce rapport, cette forte progression des revenus a principalement été portée par une amélioration des volumes de gaz, électricité et chaleur vendus, avec la contribution des nouveaux sites de production d'énergies bas carbone, ainsi que par la remontée des prix du gaz en France et de l'électricité en Belgique.

Les autres produits opérationnels sont essentiellement constitués du Crédit Impôt Recherche et des productions immobilisée et stockée.

(ii) Charges opérationnelles

La majeure partie des dépenses opérationnelles du Groupe proviennent des dépenses d'énergie, électricité et gaz naturel, pour un total de 1.898 K€ au 30 juin 2021 (1.698 K€ sur l'exercice précédent), ainsi que des dépenses d'entretien et maintenance pour 1.117 K€ (1.025 K€ sur l'exercice précédent).

Les charges opérationnelles comprennent également les dépenses de personnel, comptant pour 2.157 K€ sur 2021 contre 1.764 K€ sur l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la comptabilisation des actions gratuites selon IFRS 2, pour un montant de 138 K€ cette année (112 K€ en 2020), notamment liée aux quatrième et cinquième plans, et par l'augmentation de l'effectif moyen entre 2020 et 2021.

Enfin, les amortissements sur cet exercice clos le 30 juin 2021 sont en augmentation et traduisent principalement la charge liée aux investissements fait par Gazonor Béthune.

(iii) Résultat financier

Le coût d'endettement du Groupe s'élevant 1.123 K€ (2020 : 529 K€) et est principalement constitué des charges d'intérêt sur les financements poursuivis par le Groupe, soit l'emprunt obligataire mis en place au niveau de la filiale Gazonor Holding, le crédit bancaire conjoint avec Landesbank SAAR et Bpifrance Financement, le financement de projet Triodos, le prêt d'actionnaire et les nouveaux prêts conclus au cours de l'exercice 2021. L'extension du prêt actionnaire et la conclusion des nouveaux emprunts pour supporter la croissance du groupe expliquent cette augmentation du cout de l'endettement financier bruts de 594 K€.

(iv) Impôt courant et différé

La charge d'impôt courant est de 92 K€ au 30 juin 2021, constitué pour 87 K€ de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale dont FDE est la tête de groupe, et pour 5 K€ d'une contribution annuelle au Luxembourg. Seule cette dernière était due au titre de la période précédente.

La charge d'impôts différés atteint elle 162 K€, cette variation négative étant notamment liée aux IDA reconnus sur déficits reportables évolution cohérente avec l'utilisation de pertes reportables.

3.3.2 Bilan consolidé

Au 30 Juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
ACTIFS		
Ecart d'acquisition	47,848	
Actifs d'exploration	45,546,291	45,059,192
Autres immobilisations incorporelles	4,187	6,149
Droits miniers prouvés	24,508,782	24,744,251
Autres immobilisations corporelles	19,793,468	10,756,750
Actifs financiers non courants	1,832,976	1,253,562
Impôts différés actifs	2,090,138	2,101,286
Actifs non courants	93,823,691	83,921,190
Stocks	619,879	375,252
Créances clients et comptes rattachés	1,391,136	948,367
Autres actifs courants	4,148,165	3,260,671
Charges constatées d'avance et étalées	83,780	115,580
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6,981,209	3,768,677
Actifs courants	13,224,170	8,468,547
Total Actifs	107,047,860	92,389,736

(i) Actifs non courants

Hors variation des actifs d'exploration déjà commentés au niveau des comptes sociaux de FDE, les autres immobilisations corporelles ont augmenté de 84%, suite aux investissements faits à Béthune et Creutzwald, et aux récents lancements des projets de Avion 2 et Anderlues 2 qui ont eu une contribution de 3.249 K€ sur cet exercice.

Les droits miniers sont constitués à hauteur de 24.318 K€ par la valeur nette des réserves sur les sites des Hauts-de-France (valorisation liée à l'allocation du prix d'acquisition de Gazonor par FDE) et de 190 K€ par l'actif de contrepartie aux provisions pour remise en état sur le site d'Anderlues.

(ii) Actifs courants

Le solde client est constitué presque entièrement au 30 juin 2021 des factures du mois de juin 2021 émises envers les clients Total Gas & Power, EDF Obligations d'Achats, EDF Luminus et Dalkia.

Les autres créances concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales.

Les explications quant aux variations de la trésorerie nette sont données en partie 3.3.3 de ce rapport.

Au 30 Juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capital	5 163 970	5 155 890
Primes	44 070 875	44 078 955
Autres réserves	5 799 149	5 012 023
Résultat net part du groupe	273 562	108 542
Autres éléments des capitaux propres	7 889	3 854
Capitaux propres - part du groupe	55 315 445	54 359 264
Intérêts ne donnant pas le contrôle	-40 770	-60 594
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	55 274 675	54 298 670
Dettes financières non courantes	20 809 156	12 559 901
Provisions non courantes	4 231 336	4 179 420
Provisions pour engagements de retraite	33 532	31 177
Impôts différés passifs	6 379 871	6 388 855
Autres passifs non courants	509 401	986 692
Passifs non courants	31 963 297	24 146 045
Dettes financières courantes	6 303 162	6 836 549
Provisions courantes	109 571	106 249
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 848 929	1 299 163
Fournisseurs d'immobilisations	4 856 008	3 893 229
Autres passifs courants	5 692 220	1 809 832
Passifs courants	19 809 888	13 945 022
Total Capitaux propres et Passifs	107 047 860	92 389 737

(iii) Capitaux propres

Hors résultat net de l'année, la variation des capitaux propres consolidée s'explique notamment par la comptabilisation de la charge liée aux deux plans d'actions gratuites en cours pour un total de 138 K€ reconnu sur l'exercice clos au 30 juin 2021, contre un montant de 112 K€ sur l'exercice précédent. Les réserves consolidées sont par ailleurs impactées positivement pour un montant de 510 K€ net d'impôt par l'impact de l'activation au cours de la période de frais supportés par le Groupe au cours d'exercices antérieurs au titre des projets Gazonor Bénélux et Gazonor Béthune.

(iv) Passifs non courants

Les passifs non courants à plus d'un an, sont principalement constitués de dettes financières pour 20.809 K€, en augmentation de 8.249 K€ suite à la conclusion des nouveaux prêts long terme pour financer les développements du Groupe.

Les provisions non courantes s'expliquent par les provisions pour remise en état en Lorraine (1.419 K€), dans les Hauts-de-France (2.642 K€) et en Belgique (201 K€).

(v) Passifs courants

La dette financière courante concerne en grande partie la part à moins d'un an des prêts des filiales du Groupe, le prêt EGL de 325 K€ ayant été repayé en totalité en juillet 2021 et un montant de 3.000 K€ ayant fait l'objet d'un remboursement en octobre 2021 au titre du prêt

d'actionnaire NEL (voir également événements post-clôture).

Les dettes fournisseurs sont en forte hausse au niveau Groupe, de près de 2.5 M€, du fait notamment d'investissements plus importants durant l'exercice non encore décaissés à la clôture.

3.3.3 Flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 30 Juin 2021	30 Juin 2021	30 Juin 2020
	€	€
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	292,645	47,949
Charge d'impôt courant et différé	-70,963	-752,640
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles	1,506,029	1,199,886
Dotations nettes aux provisions	323,753	-135,131
Plus/moins-value sur cessions d'actifs		
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	911,026	-922,756
Variation du BFR - autres actifs et passifs	1,220,646	411,995
Charge sur plans d'attribution d'actions	137,952	112,386
Coût de l'endettement financier brut	1,123,109	529,479
Impôt payé	-4,815	-4,815
Autres éléments non monétaires	-148,952	310,769
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	5,290,429	797,122
Activités d'investissement		
Frais d'exploration immobilisés	-246,761	-381,425
Investissements corporels et incorporels	-10,406,805	-2,568,932
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	0	100,054
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	962,779	114,948
Subventions encaissées sur activités d'investissement	652,188	428,831
Acquisition d'actifs financiers	-360,515	-65,666
Acquisition de participation net de trésorerie	-95,884	
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-9,494,998	-2,372,190
Activités de financement		
Flux sur emprunts obligataires		
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	11,125,000	6,840,000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-3,802,334	-2,528,050
Autres dettes financières courantes	457,555	270,876
Coût de la dette nette: intérêts payés	-410,639	-352,463
Frais payés sur emprunts	-92,543	-52,500
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	7,277,039	4,177,863
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	3,072,470	2,602,795
trésorerie nette à l'ouverture	3,767,479	1,164,684
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	6,839,950	3,767,479

Les flux de trésorerie d'exploitation ont été positivement impactés par le développement des activités du Groupe et une augmentation des volumes produits, ainsi que la bonne dynamique des prix du gaz et de l'électricité en Belgique. Ces revenus proviennent en très grande partie de l'entité Gazonor qui a réalisé 81% du chiffre d'affaires du Groupe sur 2021.

La trésorerie nette du Groupe au 30 juin 2021 atteint 6.840 K€, en très forte amélioration de 3.072 K€ par rapport au 30 juin 2020. Cette évolution favorable s'explique par des flux de financement en nette hausse pour 3.099 K€ par rapport aux flux 2020, le Groupe ayant mis en place de nouveaux emprunts tout en continuant ses investissements durant l'exercice.

3.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe confirme l'objectif d'une croissance soutenue avec la poursuite de son développement dans le captage et la valorisation en circuits courts du gaz, du renforcement de son activité solaire et du développement de nouveaux projets de production d'énergie permettant la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par cette activité, en France mais aussi à l'international.

FDE continue de développer sa stratégie axée sur la mise en place de solutions énergétiques afin de produire et valoriser les énergies locales en circuits courts et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par son activité. La crise du COVID et le récent rapport du GIEC ont à nouveau démontré tout l'intérêt du positionnement de notre Groupe qui permet une sécurité d'approvisionnement pour les consommateurs, une intensité carbone de l'énergie utilisée plus faible et une visibilité plus importante sur les prix de vente.

Le Groupe confirme ainsi son objectif d'atteindre 35 M€ de chiffre d'affaires annualisé d'ici fin décembre 2022 et une marge d'EBITDA de 45%.

Cet objectif correspond à une capacité installée de près de 50 MW de production d'électricité à partir du gaz de mine capté dans les anciennes galeries minières de France et de Belgique afin d'éviter le rejet à l'atmosphère de ce gaz fatal. Pour rappel, 1MW de capacité installée en électricité produite à partir du gaz de mine est équivalent à 3,6 MW d'éolien et 6,5 MW de solaire³.

FDE attache également une attention particulière à la mesure des impacts extra-financiers de son activité et ambitionne donc d'éliminer d'ici fin 2025, 3 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an grâce à son activité de captage de gaz de mine qui permet d'éliminer une pollution inéluctable autrement.

Le Groupe espère matérialiser un nouveau chapitre de sa croissance à l'international dans les 12 prochains mois. La transition écologique étant très différente entre la France et les pays voisins qui ont tous choisi d'arrêter progressivement le nucléaire. Les opportunités à l'international résident donc notamment dans la production de gaz et le stockage afin notamment d'accompagner la sortie du nucléaire actée dans ces pays et d'accélérer la sortie du charbon. La dynamique actuelle sur le marché gazier avec le renouvellement des tensions avec la Russie et la forte demande de gaz naturel liquéfié (GNL) au niveau mondial mènent à des prix de gaz en Europe très élevés qui devraient perdurer pour les prochaines années et nous incitent à accélérer le développement à l'international autour du savoir-faire gazier que nous avons développé en France et en Belgique.

L'ambition de FDE d'accélérer sa croissance et rentabilité en développant de nouveaux moyens de production d'énergies afin de fournir des solutions locales au réchauffement climatique, reste intacte et les 18 prochains mois ont pour objectif d'afficher toute la pertinence du modèle unique développé par le Groupe.

3 Source : <https://opendata.reseaux-energies.fr/>; LFDE - données 2020 facteur de charge éolien : 26.35%, solaire : 14.65% - gaz de mine : 95%

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Remarques préliminaires

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi qu'au décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 applicables à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017, un rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le Conseil d'administration s'est substitué au rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Dans les sociétés anonymes à Conseil d'administration, les informations requises de ce rapport peuvent être présentées dans une section spécifique du rapport de gestion. La présente section couvre toutes les informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT

Depuis l'admission de ses actions sur Euronext Paris, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes, tel que modifié en septembre 2016 (le « **Code MiddleNext** »).

4.2 ABSENCE DE CONTROLE DE LA SOCIETE

À la connaissance de la Société, au 30 juin 2021, aucun des actionnaires de la Société n'en détient directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce.

4.3 SEPARATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

Le 12 octobre 2020, le Conseil d'administration a accepté une nouvelle évolution de la gouvernance du groupe, sur proposition de son Président Directeur-Général Julien Moulin. Le Groupe qui bénéficie déjà d'un Conseil d'Administration majoritairement composé d'administrateurs indépendants et non exécutifs, a ainsi mis en place la dissociation pérenne des fonctions de Président d'une part et de Directeur Général d'autre part avec la nomination d'Antoine Forcinal en tant que Directeur Général.

Cette nouvelle gouvernance permet de répondre aux critères de gouvernance les plus exigeants et aux meilleures pratiques de marché.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les compétences respectives du Conseil d'administration, du Président et du Directeur Général.

La gouvernance étant un aspect clef de la bonne gestion de FDE, le Conseil d'administration a identifié un axe d'amélioration de la gouvernance à savoir la parité homme-femme au niveau du Conseil d'administration. L'objectif est de mettre en place cette pratique d'ici la fin de l'année calendaire 2021 afin de renforcer la gouvernance de l'entreprise.

4.4 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.4.1 Information et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice, aux dates suivantes : 4 septembre 2020, 12 octobre 2020, 29 octobre 2020, 19 mars 2021 et le 20 juin 2021.

Le taux d'assiduité annuel moyen des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice est de 100%.

Pour chaque administrateur, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

ADMINISTRATEURS	TAUX D'ASSIDUITE
M. Julien Moulin	100%
M. Antoine Forcinal	100%
M. Jean Fontourcy	100%
M. Christophe Charlier	100%
M. Alain Liger	100%
Mme Cécile Maisonneuve	100%

4.4.2 Nomination et durée des mandats des administrateurs

Les membres du Conseil sont nommés par l'assemblée des actionnaires, sur proposition du Conseil, qui, lui-même, reçoit les propositions du Comité des Nominations et Rémunérations. Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Conformément au Code Middlednext et à l'article L.225-18 du Code de commerce, l'article 12 des statuts de la Société prévoit que le mandat des administrateurs est d'une durée de 6 années. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'activité de la Société, qui implique une haute qualification dans le secteur de l'énergie et donc une coopération durable.

4.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 juin 2021, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Nom et prénom (Date de naissance, nationalité)	Date de nomination et terme du mandat	Fonctions exercées au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Administrateurs			
M. Julien Moulin* (Né le 12/12/77, de nationalité Française)	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016 <u>Terme</u> : Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.	<ul style="list-style-type: none"> – Président- de la Société ; – Président de EG Lorraine SAS ; – Président de EG NPC SAS ; – Président de Gazonor SAS ; – Administrateur de Gazonor Benelux SA ; – Représentant de LFDE-I comme président de Gazonor Holding SAS ; – Président de Gazonor Béthune SAS ; – Représentant permanent de LFDE-I comme administrateur de Greenhill SA 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Nextgen Energy Limited (NEL) ; – Administrateur de European Gas Limited ;
M. Antoine Forcinal (Né le 10/03/82, de nationalités Française et Canadienne)	<u>Nomination en qualité d'administrateur</u> , Assemblée générale du 22 décembre 2017 <u>Terme</u> : Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.	<ul style="list-style-type: none"> – Directeur général administrateur de la Société ; – Directeur général de Gazonor SAS ; – Administrateur de Gazonor Benelux ; – Directeur général de Gazonor Holding ; – Gérant unique de LFDE International SARL; – Gérant de Concorde Energie Paris EURL – Directeur général de Gazonor Béthune SAS – Président de Cellcius SAS – Président de FalkenSun SAS – Administrateur de Greenhill SA 	

Nom et prénom (Date de naissance, nationalité)	Date de nomination et terme du mandat	Fonctions exercées au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
M. Jean Fontourcy (Né le 21/11/1938, de nationalité Française)	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016 <u>Terme</u> : Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur du Conseil d'administration et Président du Comité de rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du directoire de la Financière de Rosario SA ; - Membre du conseil de surveillance d'EPEE SAS ; - Membre du conseil de surveillance de Naxicab SAS ;
Administrateurs indépendants			
M. Christophe Charlier (Né le 24/04/1972, de nationalité Française)	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016 <u>Terme</u> : Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur du Conseil d'administration et Président du Comité d'Audit et des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil d'administration de Pure Grass Films ; - Administrateur de Oxus Acquisition Copr ; - Président de Renaissance Capital (jusqu'en 2020) - Administrateur de Barclays Center (jusqu'en sept. 2019) ; - Administrateur des Brooklyn Nets (jusqu'en avril 2018) ;
M. Alain Liger (Né le 12/02/1951, de nationalité Française)	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016 <u>Terme</u> : Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de Tungstène du Narbonnais SAS (jusqu'en 2020) ;
Mme Cécile Maisonneuve (Née le 23/07/1971, de nationalité Française)	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016 <u>Terme</u> : Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration de la fondation Le Corbusier ; - Président de La Fabrique de la Cité ; - Membre du conseil de surveillance de The European TK/Blue Agency ETKBA SAS.
<i>* Monsieur Julien Moulin a également été président de la Société depuis novembre 2013, sous son ancienne forme sociale de société par actions simplifiée.</i>			

4.6 POLITIQUE DE DIVERSITE ET DE REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L.225-17 alinéa 2 du Code de commerce et la loi n°2019-486 (« Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises ») promulguée le 22 mai 2019 prévoit une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (au moins 40% de membre de chaque sexe) pour toute société de plus de 250 salariés pour le troisième exercice consécutif et un montant net de chiffres d'affaires ou un total bilan d'au moins 50 M€. Etant donné que ces seuls cumulatifs ne sont pas atteints à ce jour par FDE, celle-ci n'a pas l'obligation d'appliquer ces prescriptions du Code de commerce.

Néanmoins, le Comité des Nominations et des Rémunérations travaille à la sélection de candidates pour les postes d'administrateurs de la Société et leur nomination, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration devant être à l'ordre du jour lors d'une prochaine assemblée générale.

4.7 CRITERES DE SELECTION DES ADMISTRATEURS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations conseille le Conseil sur la sélection des candidats afin de renouveler le mandat des administrateurs sur la base des critères suivants : les compétences en gestion acquises dans des sociétés internationales françaises et étrangères, la familiarité avec la Société et son secteur d'activité, l'expertise sur les sujets environnementaux, énergétiques, économiques, financières et comptables et une disponibilité suffisante.

4.8 INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

4.8.1 Critères d'indépendance des administrateurs

Aux termes du règlement du Conseil qui fixe les critères d'indépendance des administrateurs en conformité avec les recommandations du Code MiddleNext, un administrateur est considéré comme indépendant si cette personne :

- N'est pas salariée ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne l'a pas été au cours des cinq dernières années ;
- N'est pas et n'a pas été au cours des deux dernières années en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- N'est pas un actionnaire de référence de la Société ou en détient par un pourcentage de droit de vote significatif ;
- N'a pas un lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- N'a pas été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Ces critères sont appréciés et pondérés par le Conseil qui peut décider qu'un administrateur, ne remplissant pas les critères définis dans le règlement intérieur, pourra tout de même être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif, et réciproquement.

4.8.2 L'évaluation de l'indépendance des administrateurs

Selon le Code MiddleNext, il est recommandé qu'au moins deux membres du Conseil soient indépendants.

Après avoir entendu l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations dans le respect des critères d'indépendance du Code MiddleNext, le Conseil a procédé à l'examen de l'indépendance des administrateurs et considère que trois des cinq membres du Conseil sont indépendants, à savoir : Monsieur Christophe Charlier, Monsieur Alain Liger et Madame Cécile Maisonneuve.

4.9 MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi, le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil a le pouvoir d'examiner toutes les questions concernant le bon fonctionnement de la Société et règle, par ses délibérations les affaires qui le concernent.

4.10 ROLE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires. Le Président est responsable du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques. Le Président du Conseil préside les assemblées générales des actionnaires.

D'une manière générale, le Président veille au bon fonctionnement des organes sociaux et au respect des principes et pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne les comités créés par le Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information. Il consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe, et tout particulièrement celles qui se rapportent à sa stratégie.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, les administrateurs sont tenus de signaler sans délai au Président et au Conseil toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, ainsi que tout projet de convention qui serait conclue par la Société et à laquelle ils sont ou pourraient être directement ou indirectement intéressés.

Le Président du conseil préside les réunions du Conseil et prépare et coordonne son travail. À ce titre, il :

- Convoque les réunions du Conseil, en fonction du calendrier des réunions convenu avec les administrateurs, et décide de l'opportunité de convoquer le Conseil à tout autre moment si besoin est ;
- Prépare l'ordre du jour, supervise la constitution du dossier du Conseil et veille à l'exhaustivité des informations qui y sont contenues ;
- Veille à ce que certains sujets soient débattus par les comités en préparation des réunions du Conseil, et se s'assure de leur force de proposition vis-à-vis du Conseil ;
- Anime et dirige les débats du Conseil ;
- Veille au respect par les administrateurs des stipulations du règlement intérieur du Conseil et des comités ;
- Assure le suivi des décisions du conseil ;
- Prépare et organise, en liaison avec le Comité des Nominations et des Rémunérations,

les travaux d'évaluation périodiques du Conseil.

Le Président peut promouvoir la Société, en particulier auprès des autorités publiques, des principaux clients, investisseurs et partenaires, à la fois en France et à l'étranger. En tant qu'interlocuteur privilégié du Conseil auprès des actionnaires de référence, le Président communique le point de vue et les préoccupations des actionnaires au Conseil. Le Président aspire à promouvoir les valeurs et l'image de la Société en toutes circonstances, et communique avec les tiers au nom du Conseil à moins qu'un mandat spécifique ne soit donné à un autre administrateur.

4.11 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.11.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

(i) Fonctionnement et composition du Comité

Le Comité des comptes et de l'audit se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du Président du Conseil pour examiner les comptes périodiques et annuels avant leur soumission au Conseil. Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2021, et ce le 12 octobre 2020, le 29 janvier 2021 et le 18 mars 2021.

Le Comité des comptes et de l'audit comprend trois à cinq membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations. Son président est nommé par le Conseil.

Par décision du conseil d'administration du 23 mars 2016, consécutive à la transformation de la Société en société anonyme, M. Christophe Charlier a été nommé au poste de président du Comité des comptes et de l'audit et M. Julien Moulin et M. Jean Fontourcy comme membres du Comité.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce et au règlement intérieur du Comité des comptes et de l'audit, ses membres doivent être choisis sur la base de leur compétence financière ou comptable, et au moins un membre du Comité doit posséder une expertise comptable ou financière spécifique et être indépendant au regard des critères détaillés dans le règlement intérieur du Conseil.

Pour chaque membre du Comité des Comptes et de l'Audit, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM	TAUX D'ASSIDUITE
M. Christophe Charlier	100%
M. Julien Moulin	100%
M. Jean Fontourcy	100%

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Comptes et de l'Audit conduit un dialogue régulier avec les commissaires aux comptes de la Société, ces derniers participant aux réunions du Comité des Comptes et de l'Audit lors de l'examen des comptes semestriels et annuels avant leur arrêté par le Conseil d'administration.

(ii) Fonctions du Comité

Le Comité a notamment pour mission d'examiner avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, et de donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la direction générale avant leur présentation au Conseil.

Le Comité examine une fois par an le plan des interventions des commissaires aux comptes, il entend, si le Comité le demande, les commissaires aux comptes et les dirigeants chargés des finances, de la comptabilité et de la trésorerie, supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes et formule un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exercice des missions de contrôle légal.

A l'exception de ceux qui sont prévus par la loi ou un autre texte de nature réglementaire, le Comité donne son approbation préalable pour la réalisation par les commissaires aux comptes de travaux autres que la certification des comptes, tels que des audits d'acquisition, et veille à ce que ces missions ne nuisent pas à leur indépendance et en particulier qu'elles n'entrent pas dans le champ des missions interdites par le Code de Commerce. Il se fait communiquer les honoraires versés par la Société et son Groupe au cabinet et au réseau des commissaires aux comptes et s'assure que leur montant ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau et par rapport aux honoraires perçus pour la mission de commissariat aux comptes, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes.

(iii) Activités du Comité

Les principaux travaux réalisés par le Comité des comptes et de l'audit lors de l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été les suivants :

- Examen de la situation financière du Groupe et du plan d'audit 2021 ;
- Examen des comptes annuels et semestriels ;
- Revue des différents contrats et options de financement de l'activité envisagés.

4.11.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

(i) Fonctionnement et composition du Comité

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du Président du Conseil. Il a tenu deux réunions sur l'exercice, le 27 août 2020 et 24 septembre 2020.

Il résulte de son règlement intérieur que le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois à cinq membres, nommés par le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont sélectionnés parmi les administrateurs n'exerçant pas de fonctions de direction. Le président du Comité est nommé par le Conseil sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Par décision du conseil d'administration du 23 mars 2016, consécutive à la transformation de la Société en société anonyme, M. Jean Fontourcy a été nommé en qualité de président du Comité et M. Alain Liger et Mme Cécile Maisonneuve en qualité de membres du Comité.

Pour chaque membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM	TAUX D'ASSIDUITE
M. Jean Fontourcy	100%
M. Alain Liger	100%
Mme Cécile Maisonneuve	100%

(ii) Fonctions du Comité

Le Comité a notamment pour mission d'étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, membres du Conseil. Il propose au Conseil un montant global pour la rémunération devant être allouée aux membres du Conseil qui sera proposé à l'assemblée générale de la Société. Le Comité donne au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des actions gratuites établie par la direction générale du Groupe. Il indique au Conseil sa proposition en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences.

Le Comité est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et des autres sociétés du Groupe et examiner toute question que lui soumettrait le président et relative aux questions visées ci-dessus, ainsi qu'aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Comité pourra recourir aux conseils d'une société spécialisée dans la rémunération des cadres.

(iii) Activités du Comité

Les principaux travaux réalisés par le Comité des nominations et des rémunérations lors de l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été les suivants :

- Rémunération du management à la suite de la séparation du rôle de Président et de Directeur Général ;
- Rémunération de certains prestataires de services clefs ;
- Evolution de la gouvernance et recherche d'administrateurs permettant d'atteindre une parité.

4.12 REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales, une information est fournie sur le montant global des rémunérations versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 (Voir les annexes des états financiers consolidés pour de plus amples informations).

Suite à l'avis formulé par le Comité des nominations et des rémunérations en date du 9 juillet 2018, suivant l'avis déjà formulé le 30 juin 2017, le Conseil d'administration avait décidé de répartir la rémunération devant être allouée aux administrateurs (anciennement nommés « jetons de présence ») entre les membres du Conseil autres que les dirigeants, de la manière suivante :

- 5.000 euros pour chaque participation à une des séances trimestrielles du Conseil ;
- 10.000 euros pour le président du Comité des comptes et de l'audit ;
- 10.000 euros pour le président du Comité des nominations et des rémunérations ;
- 5.000 euros pour chaque membre de ces deux comités.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition la rémunération des administrateurs non dirigeants pour les exercices clos au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020.

EXERCICE CLOS		30/06/2021		30/06/2020	
Administrateurs non dirigeants		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Christophe Charlier <i>Administrateur</i>	Jetons de présence	25.000 €	-	25.000 €	-
	Autres rémunérations				
Jean Fontourcy <i>Administrateur</i>	Jetons de présence	30.000 €	-	30.000 €	
	Autres rémunérations				
Alain Liger <i>Administrateur</i>	Jetons de présence	20.000 €	-	25.000 €	
	Autres rémunérations				
Cécile Maisonneuve <i>Administrateur</i>	Jetons de présence	20.000 €	-	15.000 €	-
	Autres rémunérations				

4.13 INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La présente section constitue le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce. L'Assemblée générale sera appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes de rémunération.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables annuels et des éléments de rémunération variable de long-terme pour les mandataires sociaux exécutifs (Président et Directeur Général) au titre de l'exercice 2021 est conditionné à leur approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2021.

4.13.1 Principes généraux en matière de rémunération

Le Conseil d'administration a, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, défini des principes généraux de la politique de rémunération du Président et des dirigeants mandataires sociaux et a procédé à l'évaluation du niveau auquel les critères de cette politique ont été atteints.

Les principes généraux de cette politique de rémunération sont d'attirer, de retenir, de motiver des dirigeants de haut niveau et d'aligner leurs intérêts avec la création de valeur pour le Groupe, en prenant en compte l'intensité capitalistique du Groupe, son environnement hautement technologique, son horizon d'investissement de long terme, les défis en termes de croissance dans un contexte fortement concurrentiel ainsi que le caractère très international de son secteur d'activité et de la vision du Groupe.

La compétitivité de la politique de rémunération est appréciée en premier lieu par rapport aux sociétés françaises de taille comparable (capitalisation boursière et chiffre d'affaires) et lorsque c'est pertinent par rapport aux sociétés Européennes comparables.

4.13.2 Informations concernant les éléments de rémunérations dus ou attribués aux mandataires sociaux

(i) Rémunération et avantages de toute nature, attribués aux dirigeants mandataires sociaux

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour les exercices clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021.

EXERCICE CLOS	30/06/2021	30/06/2020
M. Julien Moulin, en tant que Président de la Société		
Rémunérations dues au titre de l'exercice*	278.043 €	215.812 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice**	-	-
M. Antoine Forcinal, en tant que Directeur Général de la Société		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	328.148 €	247.750 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice**	45.533 €	32.076 €
TOTAL	651.724 €	495.638 €

* Ces sommes sont dues pour 202.650 euros au 30 juin 2021 et 90.000 euros au 30 juin 2020 au titre des contrats de prestation de services décrits au paragraphe 4.13.5 du présent rapport.

** La valeur liée à l'attribution des actions gratuites a été déterminée en multipliant la valeur unitaire (basée sur le cours de l'action à la date d'attribution) par le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants.

Les dirigeants mandataires sociaux ont reçu une rémunération totale brute (en salaires, bonus et actions gratuites attribuées) de 651.724 euros au cours de l'exercice clos au 30 juin 2021 contre 495.638 euros au cours de l'exercice clos au 30 juin 2020.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute totale versée ou due aux dirigeants au titre des exercices clos au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020, en ce compris les rémunérations fixes et variables versées ou dues par la Société au titre de ces exercices, les avantages en

nature et la rémunération devant être allouée aux administrateurs.

EXERCICE CLOS	30/06/2021		30/06/2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Julien Moulin, en tant que Président de la Société				
Rémunération fixe	54.900 €	217.331 €	-	210.000 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	5.812 €	-	5.812 €
M. Antoine Forcinal, en tant que Directeur Général de la Société				
Rémunération fixe	-	293.148 €	-	247.750 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Avantages en nature	-	35.000 €	-	-
TOTAL	54.900 €	551.291 €		463.562 €

Les ratios entre le niveau de rémunération de chacun des dirigeants et :

- la rémunération moyenne sur la base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que celles des mandataires sociaux est de 3,83x le Président de la Société et de 4,52x pour le Directeur Général de la Société,
- la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux est de 5,70x pour le Président de la Société et de 6,73x pour le Directeur Général Délégué de la Société

L'évolution annuelle, au cours des 5 derniers exercices, des performances de la Société, de la rémunération des dirigeants, et de la rémunération moyenne des salariés de la Société, autres que les dirigeants est la suivante :

<u>Evolution annuelle de la performance et rémunération</u>	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2021
Performance de la Société - Résultat Net	-106,174	-659,858	-476,430	-904,183	587,645
Performance de la Société - Capitaux propres	49,935,363	49,525,504	49,049,074	48,144,891	48,732,536
Rémunération des dirigeants	657,750	553,558	508,562	463,562	606,191
Frais de personnel, hors dirigeants	466,811	594,516	379,635	322,941	489,771
Effectif moyen temps pleins, hors dirigeants	10	10	8	5	7
Rémunération moyenne des salariés, autres que dirigeants	46,681	62,036	47,454	64,588	72,559

Le détail de la rémunération versée aux dirigeants mandataires sociaux au titre des contrats connexes est décrit au paragraphe 4.13 du présent rapport.

(ii) Rémunération et avantages de toute nature, attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Les informations sur ces rémunérations et autres avantages sont données en partie 4.12 de ce rapport.

4.13.3 Indemnités spécifiques des dirigeants et mandataires sociaux

(i) Monsieur Julien Moulin

Il est rappelé que suite à l'avis formulé par le Comité des nominations et des rémunérations en date du 30 juin 2017, Monsieur Moulin bénéficie d'une indemnité de rupture d'un montant brut égal à deux (2) années de rémunération fixe annuelle brute. Elle serait due en cas de révocation du mandat de Président de Monsieur Julien Moulin, sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde ou en cas de démission de ce mandat.

En application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le paiement de cette indemnité de rupture serait soumis aux conditions de performance suivantes :

- le versement de la moitié de l'indemnité dépendrait de la performance boursière des titres de la Société, et ne serait dû que dans le cas où le cours moyen des actions de la Société sur Euronext Paris dans les trois derniers mois précédent la révocation de Monsieur Julien Moulin est supérieur à 50% du cours moyen constaté depuis la réalisation de l'Introduction en Bourse de la Société ;
- le versement de la moitié de l'indemnité dépendrait des progrès réalisés par la Société dans ses activités de prospection et de production, ces progrès étant mesurés et considérés comme satisfaisants si, au cours des six mois précédent la révocation de Monsieur Julien Moulin, au moins l'un des événements suivants est intervenu : (i) attribution d'au moins un nouveau permis exclusif de recherche ou d'une concession ; (ii) début de la production de gaz sur au moins l'un des sites de forage du Groupe ; (iii) développement de la production d'électricité à partir de la production de Gazonor.

La rémunération liée au mandat de Monsieur Julien Moulin a été modifiée par avenant le 23 octobre 2020 afin de refléter la dissociation du rôle de Président et de Directeur Général du Groupe, suite à la décision du comité des nominations et rémunérations du 28 septembre 2020. La Rémunération de Monsieur Julien Moulin a ainsi été fixée à 52.775 euros par an.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 28 septembre 2020, M. Julien Moulin percevait une rémunération annuelle brute de 120.000 euros. M. Julien Moulin bénéficie par ailleurs d'avantages en nature pour un montant de 5.812 euros.

(ii) Monsieur Antoine Forcinal

Le 1^{er} novembre 2015 la Société et Monsieur Forcinal ont conclu un contrat de travail pour le poste de directeur des opérations de la Société. Conformément à ce contrat, et à un avenant applicable à compter du 1^{er} juillet 2018, Monsieur Forcinal perçoit (i) une rémunération annuelle brute fixe de 150.000 euros, et (ii) une prime d'impatriation de 97.750 euros destinée à compenser les frais engagés par Monsieur Forcinal, qui travaillait précédemment à l'étranger en raison de son affectation en France.

Suite à la nomination de M. Antoine Forcinal en tant que Directeur Général, son contrat de travail se trouve suspendu et la Société et M. Antoine Forcinal ont conclu un contrat de mandat social, à effet du 1^{er} septembre 2020, par lequel il perçoit une rémunération annuelle brute de 90.000 euros, révisable annuellement. En cas de résiliation ou non-renouvellement du mandat par la Société, Monsieur Forcinal recevra une indemnité forfaitaire équivalente à un an de rémunération

Dans le cadre des développements des activités du Groupe et de la structuration de la filiale LFDE International, Monsieur Forcinal perçoit une rémunération annuelle brute fixe de

228.000 euros, toutes indemnités comprises, ce à compter du 1^{er} septembre 2020.

4.13.4 Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mars 2016 a approuvé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de tout ou partie des salariés et dirigeants du Groupe. Cette décision a été reconduite par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 novembre 2019. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société, pour une valeur nominale d'un euro par action et l'attribution définitive des actions gratuites au profit des bénéficiaires se réalisera à l'expiration d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux (2) ans à compter de l'attribution initiale des actions gratuites et selon les autres conditions qui seront fixées par le Règlement du Plan.

Suite à la fin de la délégation accordée par cette assemblée de 2016, la mise en place d'un plan similaire a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2019, avec délégation au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois.

Les premier et second plans ont donné lieu à des attributions définitives au cours des exercices précédents.

Le troisième plan a donné lieu à l'attribution définitive de 8.080 actions au cours de l'exercice écoulé suite à la constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'atteinte des conditions prévues au plan mis en place en 2018.

Un quatrième plan a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019 et a donné lieu à l'attribution de 8.919 actions gratuites à 14 bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration du 4 septembre 2020 a procédé à la mise en œuvre du cinquième plan conformément au règlement du plan et l'attribution de 9.791 actions gratuites à 14 bénéficiaires.

La répartition des actions gratuites attribuées dans le cadre des deux plans encore en cours au 30 juin 2021 est présentée ci-dessous, ainsi que leur détail par bénéficiaire ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 30 juin 2021	Juste valeur
12 décembre 2019	8,919	8,919	17.4
4 septembre 2020	9,791	9,791	15.3

Il est rappelé que le nombre d'actions attribuées à titre initial indiqué ci-dessus ne correspond pas nécessairement au nombre d'actions qui seront définitivement attribuées aux bénéficiaires, l'attribution définitive des actions étant notamment subordonnée à des conditions de présence et de remise de documents décrits dans le Règlement du Plan.

4.13.5 Contrats de prestations de service conclus avec les dirigeants mandataires sociaux

(i) Monsieur Julien Moulin - Contrat de prestation de services conclu entre NEL et LFDE International

Suite à l'avis formulé par le Comité des nominations et des rémunérations en date du 28 septembre 2020, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion en date du 12 octobre 2020, décidé d'autoriser et d'approuver que LFDE International, la filiale luxembourgeoise de la Société en charge du développement international du groupe, signe avec la société de droit anglais NEL, la société holding personnelle de Monsieur Moulin, un amendement au contrat spécifique pour la fourniture de ces services spécifiques de relations publiques, notamment au niveau européen, et de recherche de financements au sein de la communauté des investisseurs internationaux, notamment ceux basés à Londres mais aussi en Allemagne et en Scandinavie. Ce contrat est prévu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les termes de cette convention sont les suivants :

- Les services fournis par NEL sont de deux ordres :
 - prestations de relations publiques ;
 - prestations de recherche d'opérations de croissance externe et de financements.
- En contrepartie de ces services, LFDE International verse à NEL des honoraires d'un montant annuel de 190.000 euros contre 120.000 euros prévus dans la convention initiale.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, le Groupe a constaté une charge liée aux prestations facturées par NEL de 202.650 euros.

NEL consentant une exclusivité à la Société sur ces sujets, il a été convenu en contrepartie de verser à NEL un montant égal à deux ans d'honoraires de conseil en cas de résiliation du contrat.

4.14 AUTRES AVANTAGES

Aucune société du Groupe n'a accordé de prêts ou garanties aux administrateurs et dirigeants de la Société.

4.15 INFORMATION CONCERNANT LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

4.15.1 Répartition du capital de la Société au 30 juin 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la répartition de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2021, avec le pourcentage de détention du capital :

Principaux actionnaires > 3%	Nombre d'actions	% du capital
		%
FAMILLE DURR	515,638	10.0%
JULIEN MOULIN	406,178	7.9%
EUROPEAN GAS LIMITED (actionnaire historique - Grande Bretagne)	366,572	7.1%
FINANCIERE ARBEVEL	365,338	7.1%
AXXION	291,288	5.6%
Total principaux actionnaires	1,945,014	37.7%
Autres (détention < 3% du capital)	3,218,956	62.3%
Total nombre d'actions	5,163,970	100%

4.15.2 Franchissements de seuils légaux

Frédéric Durr a déclaré le 6 octobre 2020 avoir franchi à la hausse le seuil de détention de 5% des actions de la Société suite à l'enregistrement de ses titres au nominatif.

Ginkgo Holdings a également déclaré le 6 octobre 2020 avoir franchi à la baisse le seuil de détention de 5% des actions de la Société et ne plus être actionnaire de la société.

Deltec Bank & Trust a également déclaré le 28 octobre 2020 avoir franchi à la baisse le seuil de détention de 5% des actions de la Société et ne plus être actionnaire de la société.

Jean Chalopin a déclaré le 28 octobre 2020 avoir franchi à la hausse le seuil de détention de 5% des actions de la Société suite à l'enregistrement de ses titres au nominatif.

Jean Chalopin a déclaré le 5 janvier 2021 ne plus être actionnaire du Groupe.

Le 30 avril 2021, la Société anonyme Axxion a déclaré avoir franchi le seuil de 5% du capital de la société.

4.15.3 Plan d'actions gratuites

Comme rappelé en partie 4.13.4 de ce rapport, l'assemblée générale mixte des associés du 23 mars 2016 et du 29 novembre 2019 ont approuvé la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de tout ou partie des salariés et dirigeants du Groupe, délégation au Conseil d'administration renouvelée lors de l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2019 selon les mêmes modalités. Le Conseil d'administration a adopté chaque plan d'attribution d'actions gratuites et déterminé ses bénéficiaires initiaux tel que détaillé dans cette même partie ci-dessus.

4.15.4 Délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau suivant présente les délégations et autorisations financières en vigueur au 30 juin 2021 :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (N° de résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou %)	Utilisation
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	29 novembre 2019 (Résolution n°13)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – Montant nominal des augmentations de capital limité à 2,5 millions d'euros ; – Montrant nominal des titres de créance limité à 15 millions d'euros. 	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	29 novembre 2019 (Résolution n°14)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – Montant nominal des augmentations de capital limité à 2,5 millions d'euros ; – Montrant nominal des titres de créance limité à 15 millions d'euros. 	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.	29 novembre 2019 (Résolution n°15)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – Montant nominal des augmentations de capital limité à 2,5 millions d'euros ; – Montrant nominal des titres de créance limité à 15 millions d'euros. 	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	29 novembre 2019 (Résolution n°16)	26 mois	15% du montant de l'émission initiale.	

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (N° de résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou %)	Utilisation
<p>Autorisation au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10% du capital par an.</p>	<p>29 novembre 2019 (Résolution n°17)</p>	<p>26 mois</p>	<p>10% du capital social (au jour de la fixation du prix d'émission par le conseil d'administration), par période de 12 mois.</p>	
<p>Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société.</p>	<p>29 novembre 2019 (Résolution n°18)</p>	<p>26 mois</p>	<p>10% du capital social (au jour de la décision du conseil d'administration décidant l'émission).</p>	
<p>Autorisation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne.</p>	<p>29 novembre 2019 (Résolution n°19)</p>	<p>26 mois</p>	<p>2% du capital social (au jour de la décision du conseil d'administration)</p>	
<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise</p>	<p>29 novembre 2019 (Résolution n°21)</p>	<p>26 mois</p>	<p>Limitée à 2.5 millions d'euros</p>	

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (N° de résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou %)	Utilisation
Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites.	29 novembre 2019 (Résolution n°20)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre d'actions ne peut être supérieur à 250.000 actions, soit moins de 5% du capital social ; – Ne pas dépasser 10% du total des attributions effectuées pour celles attribuées aux dirigeants mandataires sociaux. 	Décision par le Conseil d'administration du 4 septembre 2020 de l'adoption du plan d'attribution d'actions gratuites 2020 et délégation de pouvoirs au Président pour la mise en œuvre du plan

4.15.5 Evolution du titre LFDE

Au 30 juin 2021, les actions de la société étaient échangées à une valeur de 21.8 euros contre 15 euros au 30 juin 2020 sur le compartiment C de Euronext Paris.

4.15.6 Intervention de la Société sur ses titres

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a procédé à des opérations sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets UK LLP / Midcap Partners en tant que prestataire de services d'investissement. Un nouveau contrat de liquidité avait été mis en place au 15 mars 2019 avec ce même prestataire mais selon les mêmes termes et conditions que le précédent.

Au 30 juin 2021, la Société détenait 7.912 de ses propres actions contre 8.678 actions propres en 2020, soit environ 0.15% du capital social, acquises pour un prix de revient moyen de 21.89 euros (2020 : 16,68 euros).

4.15.7 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Ces modalités sont prévues à l'article 23 des statuts de la Société.

4.15.8 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes

Les travaux visant à définir les modalités d'évaluation régulière de ces conventions sont en cours et seront finalisés au cours de l'exercice à clore au 30 juin 2022.

5. AUTRES ASPECTS DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.1 DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS DE POUVOIR

(i) Mode d'exercice de la direction générale

Il est rappelé que la Société a adopté la forme d'une société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale mixte du 23 mars 2016, préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Sous cette forme sociale le conseil d'administration peut opter pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général ou pour l'unicité de ces fonctions. Comme le rappelle le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, la loi ne privilégie aucune formule et il appartient au Conseil de la Société de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale selon ses impératifs particuliers.

Le conseil d'administration a fait évoluer la gouvernance du Groupe, lors de la réunion qui s'est tenue le 12 octobre 2020, afin de dissocier de manière pérenne les fonctions de Président de celles de Directeur Général. Monsieur Antoine Forcinal a ainsi été nommé Directeur général de la Société ; Monsieur Julien Moulin restant Président du conseil.

(ii) Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil. Il représente avec le Président la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce des pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration à titre de règles d'ordre interne.

5.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

(i) Convocations

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions à prendre.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

(ii) Conditions de participation aux assemblées

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée

par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

(iii) Visioconférence

Sur décision du conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation de l'assemblée. Dans ce cas, ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité de cette assemblée.

(iv) Vote à distance

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner procuration conformément à la loi et la réglementation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par télétransmission dans les conditions fixées par ledit avis. La notification de la désignation du mandataire de vote, de même que la notification de la révocation du mandat de vote, pourront être effectués par voie de formulaire sous forme papier ou électronique.

La saisie et la signature des formulaires électroniques pourront prendre la forme, sur décision préalable du conseil d'administration, d'un procédé fiable d'identification répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant consister en un identifiant et un mot de passe, ou tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur. La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

(v) Feuille de présence

Une feuille de présence est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée conformément à la réglementation en vigueur.

(vi) Bureau et présidence

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration, ou, en son absence, par toute autre personne qu'elles élisent.

Le bureau de l'assemblée comprend le président désigné comme il est dit ci-dessus et deux scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

(vii) Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les

membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

5.3 ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont énumérés ci-après :

- Structure du capital de la Société : se reporter au paragraphe 4.15.1 du rapport financier annuel décrivant la composition de l'actionnariat au 30 juin 2021 ;
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société : aucune restriction ou clause de ce type ;
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : la Société n'a pas eu connaissance de ce type de prise de participation au cours de l'exercice ;
- Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : la Société n'a pas connaissance de l'existence de tels droits de contrôle spéciaux ;
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : néant ;
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote : la Société n'a pas connaissance de tels accords ;
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi ;
- Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : les délégations consenties par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration figurent au paragraphe 4.15.3 du rapport financier annuel ;
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration (Président et Directeur Général) ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (voir la partie 4.13.3 de ce rapport).

6. AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES

6.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au titre de l'année civile 2020, FDE a reconnu un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation pour un montant de 249 K€, principalement lié aux dépenses de personnel encourues sur le projet dit « Bleue Lorraine », du nom du permis exclusif de recherche ayant vocation à la valorisation du gaz de charbon présent dans les sous-sols.

Certains de ces travaux de recherche sont élaborés dans le cadre du projet REssources GAzières de LORraine (REGALOR), qui a été sélectionné comme l'un des projets phares par la Région Grand Est dans le cadre du dispositif régional « Pacte État Lorraine (action n°8) » et de l'axe prioritaire Vallée des Matériaux et de l'Énergie « Compétitivité Régionale et Emploi » du Programme FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020. Ces travaux de recherche réalisés avec le soutien du Laboratoire Géoressources UMR UL-CNRS, sous la cotutelle du CNRS et de l'Université de Lorraine ont pour objectif d'accélérer la mise en place d'un démonstrateur à échelle industrielle pour la production de gaz issu des charbons et sa valorisation en circuits courts. Ce projet vise à aboutir à des conclusions précises à l'horizon fin 2022.

Conformément aux règles comptables applicables dans les référentiels de normes IFRS et de normes françaises en vigueur, les activités d'exploration du Groupe ne sont pas reconnues en charge mais sont capitalisées.

6.2 ACTIONNARIAT DES SALARIES

Aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société. L'actionnariat des salariés est mis en place via les plans d'attributions d'actions gratuites.

Au 30 juin 2021, la participation des salariés au capital social calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce s'établit à 1%.

6.3 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES

Durant l'exercice clos au 30 juin 2021, les dirigeants et leurs proches n'ont pas procédé à d'achats ou ventes de titres au cours de cet exercice.

6.4 AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Il sera proposé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice telle qu'il ressort des comptes annuels de la Société au 30 juin 2021, soit 587.644 € en totalité au report à nouveau. Ce dernier passera ainsi d'un solde débiteur de 1.517.858 € à un solde débiteur de 930.214 €.

6.5 ABSENCE DE PRETS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société n'a octroyé, à titre accessoire de son activité principale, aucun prêt à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens

économiques le justifiant (article L.511-6, 3bis-al.2 du Code Monétaire et Financier).

6.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses et charges de la Société visées à l'article 39-4 dudit Code est de 2.878 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021. La Société n'a pas constaté de charge d'impôt à ce titre compte tenu de la perte fiscale de période.

6.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Date de clôture	30/06/21	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5.163.970	5.155.890	5.150.659	5.065.174	5.065.174
Nombre d'actions ordinaires	5.163.970	5.155.890	5.150.659	5.065.174	5.065.174
Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et aux provisions	546.608	(1.491.189)	(2.366.911)	(330.593)	(90.458)
Impôts sur les bénéfices	802.001	593.057	1.898.243	-	-
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et aux provisions	(760.964)	(6.051)	(7.762)	(329.265)	(15.716)
Résultat net	587.644	(904.183)	(476.430)	(659.858)	(106.174)
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,26	(0,17)	(0,09)	(0,06)	(0,02)
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et aux provisions	0,11	(0,17)	(0,09)	(0,13)	(0,02)
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	7	7	10	12	13
Masse salariale	701.992	696.503	768.197	1.009.328	954.561
Charges sociales	292.211	292.283	269.870	422.714	587.422

6.8 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions des articles L.441-6-1 al.1 du Code de commerce et D.441-1 modifié par décret 2017-350 du 20 mars 2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société figurent dans le tableau ci-dessous (montants en K€).

	Article D. 441-4 1.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 1.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	35					74	5					0
Montant total des factures concernées TTC	107	66	41	49	189	345	15		68			68
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3%	2%	1%	2%	6%	11%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							3%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues			9						0			
Montant total des factures exclues			2.571						0			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	x Délais contractuels : délais variables selon les fournisseurs, en accord avec les dispositions légales et réglementation						x Délais contractuels : non applicable au 30 juin 2019 ☐ Délais légaux : (précisez)					

Les factures constatées notamment envers la société Entrepose Drilling (2.465 K€), avec laquelle la Société est en litige au 30 juin 2021, sont incluses dans la partie (B) de ce tableau. Ce tableau n'intègre pas les factures non parvenues à la date de clôture.

7. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement en constante évolution économique, écologique et réglementaire. Comme toute société, FDE est donc exposée à des risques opérationnels et financiers notamment, qui s'ils se matérialisent, pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives.

L'absence totale de risque ne peut être garantie. Ainsi, le Groupe peut potentiellement être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont il n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe. Face à ces risques, la société développe ses outils de contrôle interne pour les prévenir et les maîtriser.

Cette section présente donc les facteurs de risque significatifs, spécifiques au Groupe, auxquels il estime être exposé à la date de ce rapport, détaillés par principaux risques généraux, opérationnels et financiers, environnementaux et juridiques.

7.1 RISQUES GÉNÉRAUX

Risque de pandémie :

Le Groupe est exposé au risque de pandémie et de crise sanitaire à grande échelle. De tels événements pourraient impacter la capacité de ses partenaires, sous-traitants et, dans une moindre mesure, les membres de l'équipe, à se rendre sur ses sites de production et peuvent entraîner des retards pouvant être significatifs dans la réalisation de ses travaux de construction et/ou de maintenance.

Exemple de gestion :

Le Groupe a mis en place et dispose de plans de continuation de son activité, susceptibles d'être mis en œuvre rapidement afin d'assurer la continuité de sa production d'électricité, de gaz et de chaleur. Ces plans sont surtout concentrés sur l'organisation des équipes d'exploitation et des sous-traitants devant intervenir sur les sites du Groupe.

Risques cybersécurité :

Le Groupe est exposé à des actions malveillantes pouvant paralyser de façon durable ses systèmes d'information ou provoquer des pertes de données sensibles. Les cyberattaques, dont les techniques sont renouvelées régulièrement, sont de plus en plus sophistiquées. De nombreux facteurs intensifient l'exposition et la vulnérabilité des systèmes d'information du Groupe : la transformation digitale, l'adoption de nouvelles technologies comme l'internet des objets, la migration des données vers le cloud ou encore l'évolution des architectures des systèmes d'informations permettant l'interconnectivité des systèmes et le développement du travail à distance. Les activités du Groupe dépendent de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. FDE est exposé à un risque d'actions malveillantes, d'origine interne ou externe, commises individuellement ou en groupe plus ou moins organisés ou structurés, contre ses infrastructures, ses systèmes d'information et ses données. Les systèmes d'information du Groupe, dont certains sont gérés par des tiers, sont susceptibles d'être compromis, endommagés, perturbés ou mis à l'arrêt en raison de cyberattaques (virus, intrusions informatiques, etc.). Si le Groupe et ses fournisseurs de services n'étaient pas en mesure de préserver l'intégrité de ses systèmes d'information critiques et de ses données sensibles, les activités et les actifs du Groupe pourraient être affectés, des services proposés

par le Groupe pourraient être interrompus, des droits de propriété intellectuelle protégés pourraient être usurpés ou volés et, dans certains cas, des dommages corporels, matériels ou des dommages à l'environnement, ainsi que des violations réglementaires, pourraient se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe et sa réputation et pourrait exposer le Groupe à des poursuites judiciaires.

Exemple de gestion :

Le Groupe a mis en place une double sécurité personnalisée sur les accès aux environnement Office 365 de ses collaborateurs, afin de réduire le risque d'intrusion sur les espaces de stockage en ligne, les emails et documents. Par ailleurs, il a séparé le système gérant les données de production du système regroupant les données administratives, en limitant les accès sur chaque réseau.

7.2 RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Risque de non-conformité :

Le Groupe opère ses installations industrielles dans un cadre fortement réglementé, en particulier sur le plan environnemental. Les activités du Groupe en France sont régies par l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires issues de la transposition en droit français des directives et règlements européens sur la protection de l'environnement. Les installations sont placées sous le contrôle des Préfets et des Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), qui sont chargées de l'inspection de ces installations. En cas d'inobservation de la réglementation, indépendamment d'éventuelles poursuites pénales, les Préfets peuvent prononcer des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement des installations concernées, dont ils peuvent même proposer la fermeture par décret en Conseil d'État.

Exemple de gestion :

La conformité du fonctionnement des installations aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables fait l'objet de l'attention constante du Groupe, qui opère une veille permanente sur la réglementation applicable et procède à un suivi précis et continu du fonctionnement de ses installations. En dépit de sa vigilance, le Groupe ne peut totalement exclure le risque d'être ponctuellement confronté à une situation de non-conformité, qu'il s'attache alors à corriger au plus vite.

Risque de prix :

Les résultats de FDE sont sensibles à différents paramètres d'environnement dont les plus significatifs sont les prix du gaz en France et les prix de l'électricité en Belgique. Les prix de ces énergies peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels FDE n'a pas de contrôle, tels que : – les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles, la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ; – les réglementations et les actions gouvernementales ; – la modification de l'offre et de la demande en énergie, mondiale et régionale, en raison des évolutions dans les préférences des consommateurs ou encore en raison de pandémies comme la pandémie COVID-19.

D'une manière générale, une baisse des prix du gaz et de l'électricité a un effet négatif sur les résultats du Groupe du fait de la baisse du chiffre d'affaires généré par la production. Inversement, une hausse des prix se traduit par un effet positif sur les résultats du Groupe. Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité du Groupe, une période prolongée avec des prix du gaz naturel faibles peut conduire le Groupe à revoir ses projets de développement, à effectuer des ajustements à la baisse des réserves publiées

par le Groupe, ainsi qu'à réviser les hypothèses de prix sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe de la période au cours de laquelle elles sont constatées.

Exemple de gestion:

En 2020, impactés par l'effondrement de la demande lié à la pandémie COVID-19, les prix du gaz se sont fortement dépréciés passant en moyenne d'environ 20€/MWh en novembre 2019 à environ 3.5€/MWh de manière temporaire au début de l'été 2020 en raison d'une baisse de la demande, liée aux mesures de confinement sanitaire. Les prix se sont raffermis de manière continue depuis passant au-dessus des 75€/MWh à la date de ce rapport. Le Groupe a des contrats de vente à des prix fixes garantis pour une partie majoritaire de sa production d'électricité, de gaz et de chaleur et a mis en place des couvertures de prix du gaz et de l'électricité pour une partie de sa production soumise aux prix de marché.

Risque de réserves :

L'activité du Groupe, qui repose sur l'identification, l'évaluation et la production de gaz, dépend de l'analyse des données géologiques et des évaluations décrivant les réserves et ressources potentielles ou identifiées, et réalisée par le Groupe ou par des experts tiers, peuvent s'avérer inexactes.

Il existe un certain nombre d'incertitudes quant aux quantités de réserves et ressources de gaz estimées, ainsi qu'aux flux de trésorerie nets issus des réserves prouvées du Groupe. Les estimations indiquées s'appuient sur diverses hypothèses qui peuvent à terme s'avérer inexactes. La détermination de ces données est un procédé subjectif d'estimation des accumulations souterraines de gaz qui ne peut pas être mesuré de manière exacte.

Les estimations de réserves et de ressources proviennent de rapports d'experts (comme les Competent Person Reports) et d'interprétations des données sismiques et des résultats des tests réalisés sur les puits et dans certains cas d'historiques de production. Ces estimations sont sujettes à diverses incertitudes. Les réserves et la production future pourraient donc différer des estimations et ces variations pourraient être importantes. De plus, les estimations des ressources et des réserves de gaz pourraient nécessiter des révisions ou des modifications reposant sur un environnement technique et de marche des cours du gaz évolutifs.

La production, le chiffre d'affaires et les dépenses réels du Groupe liés à ses réserves et ressources de gaz seront probablement différents des estimations, différences qui pourraient être importantes. Toute inexactitude des estimations des réserves prouvées et probables du Groupe pourrait entraîner une baisse de rentabilité en raison d'un chiffre d'affaires moins élevé ou de frais plus importants que prévu et risquerait d'affecter la valeur de ses actions.

Exemple de gestion :

En ce qui concerne l'identification des réserves et des ressources, le Groupe s'appuie en particulier sur les données extraites des rapports, notamment des CPRs, qui ont été préparés conformément aux normes mises en place par le système de gestion des ressources pétrolières en 2007, approuvés par la *Society of Petroleum Engineers*, ainsi que sur les données historiques collectées par Charbonnages de France. L'historique des certifications de réserves démontre le caractère conservateur des volumes de réserves certifiés par FDE puisque chaque nouvelle certification a indiqué une augmentation des réserves de gaz, malgré les volumes produits.

Risque de concurrence :

Le Groupe opère dans un environnement commercial international exigeant où il existe une concurrence parmi les producteurs d'Énergies de Récupération et Renouvelables. Le Groupe est une jeune entreprise engagée dans la production d'énergie et peut être exposé à une forte concurrence de la part de grandes entreprises bien établies dans ce domaine.

Les principaux domaines dans lesquels le Groupe fait face à la concurrence comprennent :

- l'acquisition des permis de recherche et de production au travers de processus de mise en concurrence ou d'appels d'offres gérés par les autorités gouvernementales ;
- l'acquisition d'autres sociétés qui pourraient détenir des licences ou des actifs existants ;
- le recours à des prestataires de services tiers dont la capacité à fournir des services essentiels peut être limitée ;
- la conclusion d'accords commerciaux avec des clients ;
- la vente de gaz, d'électricité et de chaleur ; et
- l'embauche de personnel professionnel hautement qualifié.

Les concurrents du Groupe comprennent des sociétés plus importantes et mieux établies disposant de ressources financières supérieures, d'un personnel plus nombreux et d'installations plus importantes. La concurrence, ainsi que d'autres possibilités d'acquisition pourraient s'intensifier à l'avenir. Même si le Groupe a le monopole d'exploitation sur ses concessions en France et en Belgique, les concurrents du Groupe seraient entre autres, Infynis au Royaume-Uni, Steag et RWE en Allemagne pour le gaz de mine et de charbon, et d'autres producteurs d'énergies renouvelables ou de récupération (ENRR) français tels que Akuo, Albioma, Innovent.

En outre, si les sources d'énergie alternatives, comme l'énergie hydroélectrique, éolienne ou solaire deviennent plus concurrentielles sur le plan des coûts, la demande de sources d'énergie traditionnelles, comme le gaz naturel qui représente aujourd'hui 34% de son chiffre d'affaires, pourrait diminuer.

Les concurrents du Groupe pourraient passer à la phase de production plus rapidement ou à moindre coût ou plus généralement dans de meilleures conditions financières. Cela pourrait entraîner une réduction des opportunités de croissance. Par conséquent, l'incapacité du Groupe à être effectivement compétitif pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats opérationnels, ses perspectives et ses opérations futures.

Exemple de gestion :

La totalité de l'activité du Groupe est protégée par des permis ou licences exclusives, long terme, sur lesquels les mises en concurrence ont déjà été effectuées. Afin de répondre aux engagements de longue durée que le Groupe prend vis-à-vis de ses clients, ce dernier sécurise des baux emphytéotiques long afin de garantir la viabilité du déploiement de ses installations.

Risque d'intégration des acquisitions :

L'intégration d'un actif ou d'une société représentant un intérêt stratégique pour le Groupe pourrait ne pas produire les effets initialement escomptés. Le Groupe a réalisé et pourrait être amené à réaliser des opérations d'acquisitions en Europe, dans des activités d'énergies diverses et avec des entreprises de tailles variées. En 2021, le Groupe a ainsi acquis Greenhill SA qui détient des actifs en Belgique.

Les enjeux liés aux acquisitions sont multiples (synergies, gouvernance, mode de

fonctionnement, collaborateurs clés, disponibilité suffisante des équipes de FDE, etc.) et nécessitent une adaptation spécifique au cas par cas.

Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer les actifs acquis dans les conditions prévues, à réaliser les synergies escomptées, à conserver les collaborateurs clés de l'entreprise nouvellement acquise, ou si le Groupe devait supporter des passifs qui n'auraient pas été identifiés ou évalués de manière appropriée au moment de la réalisation de l'opération, la situation financière du Groupe et sa réputation pourraient en être défavorablement affectées.

Exemple de gestion :

En 2016 le Groupe a intégré les actifs et le personnel de la société Gazonor, afin de redévelopper la totalité du portefeuille en intégration dans le Groupe, suivant la stratégie de ce dernier.

Risque de contreparties :

De manière générale, le Groupe, compte tenu de la solidité de ses clients en France et en Belgique est peu exposé au risque de contrepartie sur ses comptes clients.

Dans le cadre de l'activité gaz de mine en France, le Groupe vend l'électricité qu'il produit dans le cadre de contrats de longue durée conclus avec EDF OA en France en vertu d'une obligation d'achat, ventes qui représentent 54% de son chiffre d'affaires en 2021. Pour le reste de son activité, le Groupe a conclu des contrats de vente de son électricité, de son gaz et de sa chaleur avec des grandes entreprises commerciales et des régies locales de premier plan. Néanmoins, la remise en cause des relations du Groupe avec ces clients pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses résultats.

Par ailleurs, en dépit du soin apporté à leur sélection, l'incapacité d'un fournisseur ou d'un sous-traitant à livrer une prestation convenue par suite d'une défaillance, en phase de construction d'une installation ou en phase d'exploitation, pourrait se traduire par un retard dans la mise en service industriel ou une indisponibilité des installations qui impacterait négativement les résultats du Groupe.

Exemple de gestion :

La sélection par le Groupe de partenaires solides, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier, est de nature à diminuer la probabilité d'occurrence de ce risque, sans pour autant l'éradiquer. La performance de chaque partenaire est évaluée annuellement sur la base d'une grille multicritères, les partenaires dit critiques font l'objet de mise en place de plan d'action dédiés, afin d'assurer aucune déviance vis-à-vis des critères de performance du Groupe.

Risque de volatilité financière :

Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante. Le prix de marché des actions de la Société pourrait subir une volatilité importante et pourrait varier en fonction d'un nombre important de facteurs que la Société ne contrôle pas. Ces facteurs incluent, notamment, la réaction du marché à :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des évolutions défavorables de la situation politique, économique ou réglementaire applicables dans les pays et les marchés dans lesquels le Groupe opère ; ou des procédures judiciaires ou administratives concernant le Groupe ;
- des évolutions défavorables des prix du gaz et de l'électricité en Belgique ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;

- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés du Groupe ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions).

En outre, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. D'importantes fluctuations du marché ainsi que la conjoncture économique pourraient affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société et entraîner une baisse de la valeur des investissements effectués par les investisseurs.

Exemple de gestion :

Si la volatilité reste inhérente, l'augmentation des volumes traités ainsi que la croissance régulière du chiffre d'affaires vient diminuer ce risque.

Risque ressources humaines :

Le Groupe dépend de son équipe de direction et de ses cadres supérieurs possédant une expérience pertinente dans le secteur de l'énergie. La réussite du Groupe dépend dans une large mesure des efforts et des capacités de ses cadres dirigeants et de son personnel d'exploitation clé qui ont établi les activités du Groupe et contribuent à son développement. Le départ d'un ou de plusieurs de ces employés clés peut avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe. Le Groupe dépend, en particulier, de l'expertise et de l'expérience de ses administrateurs et cadres dirigeants qui jouent un rôle central dans ses activités quotidiennes. Si le Groupe ne parvenait pas à retenir ces personnes clés et à les remplacer de façon appropriée rapidement, ses activités pourraient être significativement et défavorablement impactées.

Les activités du Groupe dépendent également de sa capacité à attirer et à retenir du personnel qualifié. Le Groupe a besoin d'un personnel compétent pour assurer la fourniture de prestations de services techniques et d'ingénierie en matière de production et de développement des ressources en gaz ainsi que l'exploration de ces ressources. Par exemple, les objectifs du Groupe visant au développement de ses actifs de méthane de houille en Lorraine exigent l'identification et la rétention du personnel disposant d'une expérience spécialisée dans le forage et le développement des ressources naturelles en France. Des difficultés dans la rétention de ce type de personnel pourraient contraindre le Groupe à engager des coûts plus élevés ou à le ralentir dans son développement.

Exemple de gestion :

La mise en place d'un plan d'intéressement pour tous les collaborateurs du Groupe contribue à la stabilité du personnel qualifié. Le management dédie par ailleurs une partie significative de son temps à la recherche de talents et au développement individuel de chaque collaborateur, pour accompagner durablement la croissance du Groupe.

7.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Risque industriel et d'atteinte à l'environnement :

L'exploitation d'installations de production d'énergie, en particulier d'installations de combustion, implique un risque d'accident industriel pouvant se traduire par une interruption plus ou moins longue du fonctionnement des équipements de production, voire par la destruction partielle ou totale de l'installation. Le Groupe est particulièrement confronté :

- à un risque d'incendie et;
- à un risque d'explosion sur ses installations;

Les dommages subis par le Groupe peuvent être, au-delà des franchises applicables, couverts par la mise en jeu de son programme d'assurance, sous réserve que lesdits dommages relèvent d'un événement garanti. De tels incidents pourraient en outre causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement, à la suite desquels le Groupe pourrait avoir à faire face à des demandes d'indemnisation et/ou à des poursuites pénales.

Exemple de gestion :

Le Groupe a mis en place des procédures de nature à minimiser le risque d'occurrence de tels incidents et à réduire leurs impacts potentiels sur les personnes, les biens et l'environnement. Ces procédures peuvent aussi bien relever de l'application des dispositions législatives et réglementaires spécifiquement applicables à l'activité du Groupe, que résulter d'une initiative de progrès permanent propre au Groupe ou d'une démarche concertée de gestion des risques mise en œuvre avec ses assureurs. Les filiales opérationnelles procèdent régulièrement à des audits internes de ces process, dans le cadre du Système de Management de la Qualité mis en place (ISO 9001-2015).

Risque Climatique :

Compte tenu de la nature de certaines de ses activités, le Groupe est exposé à des risques liés aux conditions climatiques. L'activité solaire du Groupe est spécifiquement confrontée au risque d'une diminution prolongée de l'ensoleillement susceptible d'affecter ses résultats. Cette incertitude est intégrée dès les études d'avant-projet.

Exemple de gestion :

Des études d'impact approfondies sont conduites dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploiter afin d'anticiper et de prendre en compte ces risques. Concernant le changement climatique, la stratégie mise en œuvre par le Groupe permet de réduire l'empreinte carbone de l'énergie utilisée sur les territoires où FDE opère. Pour rappel, FDE est à ce jour un des seuls producteurs d'énergie à empreinte carbone négative en Europe.

7.4 RISQUES JURIDIQUES

Risque lié à l'évolution du contexte réglementaire et des politiques publiques :

Le Groupe opère l'ensemble de ses activités dans un contexte fortement réglementé, notamment sur les plans environnemental, social et fiscal. L'évolution du contexte réglementaire applicable aux activités du Groupe peut le contraindre, en vue de la mise en conformité de ses installations, à engager des investissements significatifs qui pourraient être de nature à dégrader la rentabilité de ses installations. En particulier, une évolution défavorable, le cas échéant discrétionnaire et/ou rétroactive, ou l'inadéquation de la réglementation applicable aux tarifs de vente de l'électricité d'origine du gaz de mine ou photovoltaïque, ou encore de l'environnement fiscal de ces activités (majoration de taxes et impôts existants) serait susceptible d'affecter les résultats du Groupe dans le cadre de ses activités actuelles ou en développement. Une évolution défavorable de certaines politiques publiques, en particulier des politiques publiques liées au changement climatique, pourrait de la même manière avoir des impacts défavorables sur la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie.

Exemple de gestion :

La principale activité du Groupe vient éviter une pollution et dans ce cadre bénéficie d'un mécanisme de soutien dans un environnement où la réduction de l'empreinte carbone reste clé. L'évolution des prix de l'électricité en France et en Belgique est néanmoins favorable et indique que des actifs produisant de l'énergie bas carbone sont de plus en plus compétitifs et de moins en moins dépendants de mécanismes de soutien réglementaire ou tarifaire.

Risques de litige :

Comme toute société, les sociétés du Groupe pourraient être impliquées dans des procédures de nature administrative, fiscale, judiciaire ou arbitrale dans le cadre de leurs activités. Les principales hypothèses dans lesquelles de telles procédures pourraient être initiées sont :

- l'éventuel non-respect d'engagements contractuels ;
- l'éventuel non-respect de prescriptions législatives ou réglementaires ;
- le dépôt d'éventuels recours par des tiers à l'encontre des permis et autorisations obtenus ;
- la survenance éventuelle sur des installations du Groupe d'incidents ou d'accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pouvant donner lieu à des demandes d'indemnisation.

Exemple de gestion :

La gestion de ce risque repose sur l'application des normes ISO 9001 appliquées dans les entités des Hauts-de-France et de Wallonie, la mise en œuvre par chacune des filiales du Groupe d'une politique rigoureuse de respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et de suivi constant de leurs évolutions et la sécurisation de la documentation contractuelle impliquant le Groupe. Le cas échéant, le Groupe procède à la comptabilisation de provisions en lien avec les litiges en cours, reflétant ses meilleures estimations quant aux conséquences financières défavorables potentielles desdits litiges.

7.5 PREVENTIONS ET GESTION DES RISQUES

Assurances souscrites par la Société

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de ses activités au niveau du Groupe.

Les principales assurances en vigueur au sein du Groupe concernent les dommages aux biens et perte d'exploitation et bris de machines auprès d'Albingia, la responsabilité civile pollution auprès d'Axa, la responsabilité générale et des dirigeants auprès de Liberty et l'assurance cybersécurité auprès de Marsh.

Principes généraux du contrôle interne

La Société a mis en œuvre les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées en matière de procédures de contrôle interne et inscrit sa démarche dans le respect des principes relatifs au gouvernement d'entreprise.

Concernant les aspects financiers, la Société a mis en place un dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe dont les principaux éléments seront les suivants :

- l'identification et la maîtrise des risques opérationnels ;
- la gestion globale des risques du Groupe (au niveau des filiales) ;
- le contrôle de la fiabilité du traitement des informations comptables et financières ;
- le contrôle de la situation de trésorerie et des règles d'engagement et risques significatifs ;
- le reporting et le suivi global du respect des normes de contrôle interne et du dispositif de contrôle interne.

Dans le secteur de l'énergie, les administrations et les autorités publiques sont des interlocuteurs de premier rang. Le Groupe est présent dans 3 pays, tous membres de l'Union Européenne, ayant un faible niveau de corruption selon l'indice établi par Transparency International en 2020. Le Groupe prône une tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes, et tout particulièrement la corruption ou le trafic d'influence.

Procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

Le contrôle interne relatif au traitement de l'information financière et comptable vise à assurer au sein du Groupe la conformité des informations comptables et financières avec les lois et règlements. Le contrôle interne vise également à assurer l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale.

Les activités de Direction générale et de Direction financière du Groupe sont centralisées au niveau de la Société. Les filiales opérationnelles disposent de services administratifs et financiers et d'un support d'expertise comptable.

Seule la Société a la capacité de prendre des engagements de cautions et garanties ainsi que des instruments de marché.

La Direction financière du Groupe a mis en place un plan comptable et des procédures applicables par l'ensemble des entités du Groupe. Ces procédures concernent le contrôle budgétaire et la remontée d'informations.

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés par les équipes de la Société. Une liasse de consolidation retraitée aux normes édictées par le Groupe est établie pour chaque filiale consolidée à partir des données comptables provenant des systèmes d'information locaux.

Le Groupe continue de façon régulière à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes, notamment le recours accru aux contrôles informatisés.

7.6 RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de risques financiers significatifs liés aux effets du changement climatique eu égard à son activité de réduction de l'empreinte carbone des consommateurs et des territoires sur lesquels il opère.

8. COMPTES ANNUELS

8.1 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 30 Juin 2021	Notes	30 juin 2021	30 juin 2020
		€	€
Chiffre d'affaires			
Production stockée / immobilisée		146 783	0
Subventions d'exploitation		0	3 675
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	2.1	791 691	5 812
Autres produits	2.2	3 113 640	907 558
Total des produits d'exploitation		4 052 114	917 045
Achats de marchandises et matières premières		0	0
Variation de stocks		0	0
Autres achats et charges externes	2.3	-2 207 130	-1 237 333
Impôts, taxes et versements assimilés		-33 124	-13 724
Salaires et traitements	2.4	-701 992	-696 503
Charges sociales	2.4	-292 211	-292 283
Dotations aux amortissements		-441 860	-6 051
Dotations aux provisions	2.5	-319 104	0
Autres charges		-95 757	-49 400
Total des charges d'exploitation		-4 091 178	-2 295 294
Résultat d'exploitation		-39 064	-1 378 249
Reprises sur provisions et transferts de charges		14 577	
Autres produits financiers		9 354	3 303
Dotations financières aux amortissements et provisions		-730	0
Autres charges financières		-210 082	-207 581
Résultat financier	2.6	-186 881	-204 277
Produits exceptionnels		57 280	284 461
Charges exceptionnelles		-45 691	-199 174
Résultat exceptionnel	2.7	11 588	85 287
Participation des salariés		0	0
Impôts sur les bénéfices	2.8	802 001	593 057
Résultat net		587 644	-904 183

BILAN - ACTIF

Au 30 juin 2021	Notes	Brut 30 juin 2021 €	Amortissements, provisions €	Net 30 juin 2021 €	Net 30 juin 2020 €
Concessions, brevets et droits similaires	3.2	30 036	28 352	1 685	6 149
Autres immobilisations incorporelles	3.1	43 625 738	604 083	43 021 655	42 943 512
Installations techniques et outillage industriel		35 892	19 054	16 839	3 961
Autres immobilisations corporelles		30 778	22 716	8 063	0
Immobilisations en cours	3.3	0	0	0	16 722
Autres participations	3.4	1 019 805	868 544	151 261	150 512
Créances rattachées à des participations		17 951 038	0	17 951 038	17 951 038
Autres titres immobilisés		173 211	730	172 482	130 170
Autres immobilisations financières		12 052	0	12 052	12 052
Actifs immobilisés		62 878 552	1 543 478	61 335 074	61 214 117
Stocks		146 783		146 783	0
Avances et acomptes versés sur commandes		5 738		5 738	6 288
Clients et comptes rattachés	3.5	1 581 852		1 581 852	1 648 394
Autres créances	3.5 / 4.3	3 081 679		3 081 679	2 047 324
Disponibilités		305 772		305 772	527 405
Actifs circulants		5 121 824	0	5 121 824	4 229 411
Charges constatées d'avance		32 470		32 470	75 292
Frais d'émission d'emprunt à étaler		380 682		380 682	45 875
Ecart de conversion actif		1 870		1 870	0
Total Actif		68 415 398	1 543 478	66 871 920	65 564 695

BILAN - PASSIF

Au 30 juin 2021	Notes	30 juin 2021 €	30 juin 2020 €
Capital social	3.6	5 163 970	5 155 890
Primes d'émission	3.6	44 070 875	44 078 955
Réserve légale		105 762	105 762
Autres réserves		72 142	72 142
Report à nouveau		-1 517 858	-613 675
Résultat de l'exercice		587 644	-904 183
Subventions d'investissement		250 000	250 000
Capitaux propres	3.6	48 732 536	48 144 891
Provisions pour risques		9 706	9 706
Provisions pour charges		1 419 179	1 393 337
Provisions pour risques et charges	3.9	1 428 885	1 403 043
Emprunts et dettes financières diverses	3.8 / 4.3	11 940 908	11 795 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.5	1 049 076	587 164
Dettes fiscales et sociales	3.5	1 155 151	1 074 983
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.5	2 549 901	2 522 896
Autres dettes	3.5	15 463	21 110
Dettes		16 710 500	16 001 260
Ecart de conversion passif		0	15 501
Total Passif		66 871 920	65 564 695

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2021, dont le total est de 68.872 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présentant une perte d'exploitation de (39) K€ et un résultat net de 588 K€.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société FDE en date du 19 octobre 2021. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale devant se tenir le 30 novembre 2021.

1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et continuité d'exploitation

Les comptes clôturés au 30 Juin 2021 ont été arrêtés en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que par les règlements ultérieurs venant en modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

A noter que dans un contexte de crise sanitaire et économique aiguë au cours de cet exercice, le management a mis en place dès début mars 2020 des mesures permettant d'adapter l'organisation du travail du Groupe afin de poursuivre l'ensemble de l'activité.

Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction générale évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale de la Société revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de ses décisions d'investissements et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus des avances de trésorerie et produits des refacturations de la part des autres sociétés du Groupe.

Les flux de trésorerie de la Société sont négatifs de l'ordre de 200 K€ chaque mois. Au 30 juin 2021, la trésorerie de la Société était positive pour 306 K€.

Au niveau du Groupe FDE, incluant les filiales directes et indirectes de la Société, la variation nette de trésorerie pour l'exercice 2021 s'élève à 3.072 K€ contre 2.603 K€ sur l'exercice précédent, venant principalement de la société Gazonor.

Sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, tout ou partie ne peut être mis à disposition des entités du groupe dont FDE qu'après autorisation des prêteurs BPI et SaarLB et sous

respect des ratios financiers en vigueur à cette date (voir note 3.11 de l'annexe aux comptes consolidés). Cette règle ne concerne néanmoins pas les refacturations de prestations de services ou résultant d'autres conventions intragroupes. Au 30 juin 2021, l'ensemble des prestations de services et indemnités dues par Gazonor à FDE, et des sommes dues dans le cadre de l'intégration fiscale s'élèvent à 949 K€ qui peuvent encore être mis à disposition de FDE par Gazonor sans autorisation des prêteurs. Au 30 juin 2021, sur base des conventions de crédit, aucune restriction ne s'appliquerait sur la trésorerie nette détenue par Gazonor soit 1.1 M€.

Sur l'exercice à clore le 30 juin 2022, les prévisions effectuées par la Direction générale de la Société anticipent un cash-flow d'exploitation négatif qui serait couvert par des avances de trésorerie reposant sur de nouvelles sources de financement reçues ou en cours de négociation. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a pu compter sur les avances en compte-courant consenties par Gazonor, ce compte-courant passant d'un solde créditeur de 6.744 K€ à 7.577 K€ entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 et ce dans le respect des clauses de limitation imposées par les banques finançant Gazonor.

Enfin, le prêt d'actionnaire pour un nominal de 3.977 K€ à échéance 27 décembre 2019 avait fait l'objet de la signature d'avenants prévoyant l'extension de ce prêt, et en particulier un avenant a été conclu en date du 20 juin 2021 avec le paiement de 1.750 K€ avant le 30 juin 2021 et une dernière échéance de 3.000 K€ pour solde de tout compte et sans commission additionnelle avant le 31 décembre 2021.

Sur base de ces données et prévisions, la Société considère qu'elle a la capacité de poursuivre son activité sur l'exercice 2021-2022, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler la partie des dettes présentes à son bilan dont l'échéance est inférieure à 12 mois de la date de clôture des comptes ou, lorsque celles-ci font l'objet de litiges, qu'elles ne seront pas à payer pendant cette même durée.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2021 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

1.2. Règles et méthodes comptables

A/ Immobilisations incorporelles - actifs d'exploration

La Société applique les dispositions du règlement ANC 2017-03 du 3 novembre 2017 et l'article R.123-188 du Code de commerce qui dispose que les frais d'exploration minière assimilés à des frais de développement peuvent être inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles. Le point de départ du plan d'amortissement correspondant peut être différé jusqu'au terme des recherches.

Sont ainsi visés par cette méthode de comptabilisation les dépenses d'exploration proprement dite ainsi que les dépenses d'évaluation de la faisabilité technique et de la capacité de l'extraction à générer des avantages économiques futurs probables.

Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont comptabilisées directement en charges de la période.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées et font

l'objet d'un reclassement d'immobilisations incorporelles à immobilisations corporelles.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - la Société enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que la Société puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les actifs d'exploration font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de pertes de valeur (évolution négative des réserves, changement de législation significative, évolutions technologiques fortes, incapacité technique à exploiter le forage concerné...), et ce aux bornes des unités génératrices de trésorerie définies pour la Société comme des champs ou groupement de champs d'hydrocarbures présentant une homogénéité et une cohérence en matière de production, de traitement et d'évacuation de ces hydrocarbures. Pour la Société, ces UGT recourent au 30 juin 2021 les différents PER (permis exclusifs de recherche) actuellement détenus.

B/ Autres immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Aucun coût d'emprunt n'a été activé en lien avec ces immobilisations corporelles.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation et de leur valeur résiduelle éventuelle. Les durées retenues sont les suivantes :

Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans

Aucun contrat de location-financement dont l'actif serait en service n'a été identifié au 30 juin 2021, la Société n'étant engagée que dans des contrats liés à des actifs sous-jacents de faible valeur ou dans des contrats considérés comme de location simple : véhicules, copieurs...

C/ Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constatée sur base de leur coût d'acquisition. Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la projection des flux de trésorerie futurs ou la valorisation de l'actif estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Les frais d'acquisition de ces participations sont comptabilisés en charges.

Les titres de la filiale EG Lorraine font toujours l'objet d'une dépréciation de 100% de leur valeur brute, soit 869 K€, considérant les perspectives de la société dans un horizon prévisible et les résultats et cash-flows probables espérés.

D/ Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour leur valeur brute, diminué d'une dépréciation en cas de perte de valeur par rapport principalement à leur valeur d'utilité.

Les autres titres immobilisés sont constitués par les actions détenues par Louis Capital Markets UK LLP / Midcap Partners dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité tel que conclu par FDE depuis le 15 mars 2019 et renouvelant celui signé le 22 juin 2017.

Au 30 juin 2021, un montant de 172 K€ figure ainsi en actifs financiers non courants tandis que 72 K€ sont constatés en trésorerie (respectivement 145 K€ et 64 K€ sur l'exercice précédent). Les plus ou moins-values de cession enregistrées lors de chaque transaction réalisée sur le marché sont comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes annuels, pour une plus-value nette de 40K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2021 (6 K€ de moins-value sur l'exercice précédent).

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur historique. Une reprise de 15 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2021.

E/ Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes étant évaluées à leur valeur nominale, une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Les dettes sur immobilisation incluent les dettes liées aux investissements ainsi que les dettes liées aux frais d'exploration tels que décrits dans le paragraphe A/ de cette section de l'annexe.

F/ Charges à répartir

Les frais d'émissions d'emprunt sont activés en charge à répartir et amortis sur la durée des emprunts concernés.

G/ Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de

l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture de l'exercice, les actifs, passifs et disponibilités sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est présenté en écarts de conversion.

Les pertes latentes sont enregistrées en provision pour risques.

Conformément au règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la Société constate ses gains et pertes de change, pour ceux concernant les transactions commerciales, en autres produits et charges opérationnelles et non plus en résultat financier et ce depuis l'exercice 2018.

H/ Attribution d'actions gratuites

Au 30 juin 2021, deux plans ayant fait l'objet d'une approbation du Conseil d'administration de la Société sont toujours en cours, avec désignation des bénéficiaires, soit les salariés et dirigeants de la Société.

Aucune charge n'est enregistrée dans les comptes annuels de la Société durant toute la période d'acquisition. En revanche, il est constaté de façon linéaire sur cette période la contribution patronale due sur l'acquisition des actions gratuites. Au 30 juin 2021, cette contribution s'élève au passif à 26 K€.

Il convient de préciser qu'un troisième plan est arrivé à échéance au cours de l'exercice 2021, le Président de la Société ayant constaté le 9 juillet 2020 l'attribution définitive de 8.080 actions gratuites aux bénéficiaires de ce plan mis en œuvre par le Conseil d'administration du 9 juillet 2018. La contribution patronale restant à payer au titre de ce troisième plan au 30 juin 2021 s'élève à 13 K€ à échéance inférieure à 1 an.

I/ Impôt sur les sociétés

Au 1^{er} juillet 2018, une nouvelle intégration fiscale a été mise en place avec FDE comme société tête d'intégration fiscale, et les sociétés Gazonor Holding, Gazonor, EG Lorraine et EG NPC dans le périmètre d'intégration.

La filiale indirecte Gazonor Béthune a rejoint le périmètre du groupe d'intégration à compter du 1^{er} juillet 2020.

Dans le cadre de cette intégration fiscale, chaque société calcule son impôt comme si elle était indépendante, et verse son impôt à la société tête de groupe. Un impôt est ensuite calculé au niveau du groupe fiscal intégré.

J/ Provisions

La Société constitue et évalue ses provisions en application notamment du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, celles-ci étant destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

(i) Remises en état des sites et coûts de démantèlement

Les dépenses futures de remise en état des sites, résultant d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de remise en état des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

Les provisions pour remise en état et démantèlement comptabilisées dans les comptes de la Société au 30 juin 2021 concernent les sites d'exploration ayant fait l'objet de forages passés ou actuels sur la région Lorraine.

Considérant la date d'exécution de ces obligations de remise en état, les montants enregistrés ont fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier pour la part liée à l'effet de la désactualisation. Le taux d'inflation retenu au 30 Juin 2021 est le taux d'inflation selon indice INSEE lissé sur les dix dernières années (0.88%) tandis que le taux d'actualisation est le taux de marché de référence Ibbotson Corp AA 10+ (0.79%).

(ii) Engagement de départ en retraite

Pour les régimes à prestations définies et pour les engagements de versements d'indemnités de départ à la retraite, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

L'engagement actualisé au titre des indemnités de départ à la retraite n'est pas comptabilisé par la Société mais présenté en annexe.

Au 30 Juin 2021, la Société n'a pas constitué d'actif de couverture pour faire face à ces engagements.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent pour l'essentiel à des litiges dans lesquels la Société est impliquée à la date de clôture. Une provision est alors constatée uniquement en cas d'existence d'un fait générateur au 30 juin 2021, de sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques et d'estimation fiable de l'obligation.

L'estimation de la provision est considérée sur la base de la valeur la plus probable, soit une appréciation fondée sur la valeur du dernier jugement rendu ou l'estimation réalisée par les avocats ou conseils juridiques dans le cas de litiges en cours.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Reprises sur amortissements et provision, transferts de charges

<u>Reprises sur amortissements, provisions - transferts de charges</u>	<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	€	€
Reprise sur provision pour coût de remise en état	15 531	0
Frais d'émission d'emprunt activés	770 348	0
Transfert de charges salariales	5 812	5 812
Total reprises et transferts de charges	791 691	5 812

Les transferts de charges correspondent à hauteur de 770 K€ aux commissions sur le prêt d'actionnaire NEL (cf. § 3.8) activées en charges à répartir.

2.2. Autres produits

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a comptabilisé des autres produits pour 3.114 K€ contre un montant de 907 K€ sur l'exercice précédent. Comme en 2020, il s'agit essentiellement de prestations de services centraux et opérationnels refacturées à ses filiales opérationnelles Gazonor, Gazonor Bénélux et Gazonor Béthune, principalement des coûts de personnel et de structure encourus par FDE pour le bénéfice de ses filiales. Cette refacturation se réalise sur base des coûts réels comptabilisés avec application d'un mark-up de 5% correspondant à une rémunération de pleine concurrence.

L'augmentation observée entre 2020 et 2021 provient principalement de la facturation de services de développement porté par FDE pour l'accompagnement technique nécessaire à la conception de projets (y compris les études d'ingénierie préliminaire, autorisations, etc.), construction et mise en service de projets conformément aux exigences légales et réglementaires applicables, et notamment le projet d'Anderlues 1 et Béthune.

<u>Décomposition des autres produits</u>	<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	€	€
Prestations de services - Gazonor	381 513	494 701
Prestations de services - Gazonor Benelux	111 518	68 381
Prestations de services - Gazonor Béthune	32 271	170 512
Prestations de services - autres sociétés groupe	162 435	162 448
Prestations de développement technique - Gazonor Benelux	1 500 000	0
Prestations de développement technique - Gazonor Béthune	848 386	0
Autres produits	77 518	11 516
Total autres produits	3 113 640	907 558

Les prestations de développement facturées à Gazonor Benelux pour 1.500 K€ couvrent des charges supportées par FDE au cours des exercices 2010 à 2018 soit un impact net sur le résultat de la période 2021 de +1.500 K€.

Les prestations de développement facturées à Gazonor Béthune pour 848 K€ couvrent des charges supportées par FDE au cours des exercices 2020 et 2021 pour un impact net sur le résultat de la période 2021 de +692 K€. Les charges afférentes constatées sur l'exercice 2020 se sont quant à elles élevées à 141 K€.

2.3. Autres achats et charges externes - autres charges

Les postes les plus significatifs contenus dans les autres achats et charges externes sont présentés ci-dessous pour les exercices clos au 30 juin 2021 et 2020 :

Autres achats et charges externes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Locations mobilière et immobilières	113,002	81,372
Etudes et recherches	16,862	43,141
Honoraires comptables et juridiques - Consultants	324,335	323,739
Honoraires CAC	97,282	119,742
Communication	101,881	105,106
Voyages et déplacements	34,364	65,037
Commissions et autres intermédiaires	123,307	112,841
Services bancaires et commissions	787,193	188,967
Autres charges	608,903	197,388
Total Autres achats et charges externes	2,207,130	1,237,333

Parmi les évolutions les plus importantes entre 2020 et 2021, on note une hausse des commissions suite à la conclusion d'un nouvel avenant au prêt actionnaire NEL (cf. §3.8).

2.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de la Société s'élèvent à 994 K€ sur l'exercice 2021 (989 K€ en 2020), cette augmentation provenant essentiellement de la hausse des effectifs moyens passant de 6.63 à 6.92 entre les exercices 2020 à 2021. L'effectif à la clôture atteint 10 personnes.

Effectifs

Effectifs	30 juin 2021	30 juin 2020
Cadres et dirigeants	7	5
Ouvriers et employés	3	3
Total effectifs à la clôture	10	8

Rémunération des principaux dirigeants

Au 30 juin 2021, deux personnes peuvent être assimilées à cette catégorie, M. Julien Moulin, Président de FDE, et M. Antoine Forcinal, Directeur Général. Le montant des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants se décompose de la façon suivante :

Rémunération des principaux dirigeants	30 juin 2021	30 juin 2020
Rémunération fixe et variable	313 172	373 562
Jetons de présence	0	0
Total rémunération	313 172	373 562

Les données ci-dessus incluent les rémunérations versées aux dirigeants par d'autres sociétés du groupe et refacturées à FDE, sous déduction des montants refacturés aux filiales.

2.5. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements de l'exercice incluent un montant de 436 K€ au titre de l'amortissement des charges à répartir sur la période 2021.

Au 30 juin 2021, une dépréciation des autres immobilisations incorporelles de 304 K€ a été constatée en raison des risques liés à l'issue de la demande indemnitaires en cours pour le permis Bleue Lorraine Sud (cf. §3.1).

2.6. Résultat financier

Les éléments constituant le résultat financier sont les suivants :

Résultat financier	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Reprise sur titres de participation	13,847	-14,577
Charge d'intérêts	-182,612	-182,191
Autre produits/charges financiers	-18,116	-7,509
Total résultat financier	-186,881	-204,276

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, le résultat financier est surtout constitué de la charge d'intérêts se répartissant d'une façon presque équivalente entre les intérêts sur l'avance en compte-courant vis-à-vis de la filiale indirecte Gazonor S.A.S et les intérêts sur l'avance actionnaire.

2.7. Résultat exceptionnel

Au 30 juin 2021, le résultat exceptionnel regroupe principalement les plus-values sur cessions d'actions dans le cadre du contrat de liquidité, soit 40 K€ (6 K€ de moins-value l'an passé).

2.8. Impôt sur les bénéfices

La société a constaté un produit d'impôt net de 802 K€ pour l'ensemble du groupe d'intégration fiscale. En l'absence d'intégration fiscale, la société aurait constaté un produit d'impôt net de 249 K€ lié au crédit impôt recherche.

Au 30 juin 2021, la Société présente des déficits reportables non imputés antérieurs à l'intégration fiscale pour un montant de 3.993 K€.

Le cumul des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale au 30 juin 2021 est quant à lui de 1.557 K€.

Le Crédit Impôt Recherche au titre de l'année calendaire 2020 constaté dans les comptes 2021 s'élève à 249 K€ dont un Crédit Impôt Innovation de 72 K€.

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

Impôt sur les bénéfices	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Produit d'intégration fiscale	640 031	343 727
Charge d'intégration fiscale	-86 595	-
Crédit Impôt Recherche année 2019		249 330
Crédit Impôt Recherche année 2020	248 565	
Total impôt sur les bénéfices	802 001	593 057

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration - Immobilisations incorporelles

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en autres immobilisations incorporelles sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et forages d'exploration.

L'augmentation de ces actifs d'exploration sur l'exercice est essentiellement liée aux travaux effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre, incluant les coûts nécessaires au dépôt de la demande de concession Bleue Lorraine effectué le 28 novembre 2018 auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de l'Economie et des Finances.

Au 30 juin 2021, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 43.626 K€, dont des coûts de remise en état de sites de 1.386 K€ sur la base de calcul concernant toujours les quatre sites concernés, Folschwiller, Tritteling, Lachambre et Pontpierre. Son actualisation a été calculée jusqu'en 2040, année limite de référence suite à la loi Hulot promulguée en décembre 2017, sur les bases suivantes :

- Taux d'actualisation (Ibbox Corp AA 10+) : 0.79% (0.74% en 2020)
- Taux d'inflation (moyenne INSEE 10 ans) : 0.88% (0.77% en 2020)

Comme indiqué dans la note « 2.5 Dotations aux amortissements et provisions », une analyse juridique a été effectuée en lien avec les avocats de la Société au 30 juin 2021, portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés. La Direction de la Société a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de l'exercice. Seule une nouvelle dépréciation sur Bleue Lorraine Sud a ainsi été constatée à la clôture de l'exercice 2021.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	41,275,889	366,186			41,642,075
Actifs - autres PER	597,893				597,893
Provision pour remise en état	1,385,770				1,385,770
Total - valeur brute	43,259,552	366,186	0	0	43,625,738
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	-				-
Actifs - autres PER	-294,320		-303,573		-597,893
Provision pour remise en état	-21,720			15,531	-6,189
Total - amortissements et dépréciations	-316,040	0	-303,573	15,531	-604,082
Total - valeur nette	42,943,512				43,021,656

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	Statuts	30 juin 2021	30 juin 2020
		€	€
Bleue Lorraine (i)	<i>Demande de concession en cours</i>	41,642,075	41,275,889
Bleue Lorraine Sud (ii)	<i>Non-prolongation, recours contentieux</i>	0	303,573
Bleue Lorraine Nord	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>	0	0
Lons-le-Saulnier	<i>Arrêté de rejet - recours contentieux</i>	0	0
Gardanne	<i>Arrêté de rejet - recours contentieux</i>	0	0
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		41,642,075	41,579,462

- (i) La troisième période du permis exclusif de recherche dit Bleue Lorraine a expiré le 30 novembre 2018, date avant laquelle une demande de concession devait intervenir sous peine de ne plus pouvoir être jugée recevable. C'est dans ce cadre que FDE a effectué une demande de concession le 26 novembre 2018, enregistrée par les services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 28 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995, pour une durée de validité allant jusqu'au 1^{er} janvier 2040, soit 21 ans.

Le dossier est actuellement toujours en cours d'instruction à cette date, étant entendu que le silence gardé sur cette demande par l'administration pendant plus de trois ans vaudra décision de rejet, soit à la date du 10 juin 2022.

- (ii) Le permis Bleue Lorraine Sud avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, demande rejetée par arrêté ministériel du 29 décembre 2017. Sur cette base, FDE a engagé un recours contentieux en date du 10 septembre 2018 afin d'obtenir la prolongation de ce permis. Le recours contentieux a été rejeté par le tribunal administratif de Strasbourg le 22 juillet 2020, la Société n'a pas fait appel, le périmètre du permis pouvant toujours être sécurisé ultérieurement. Une demande indemnitaire est toujours en cours de finalisation. Par prudence, l'actif concerné a fait l'objet d'une dépréciation intégrale dans les comptes au 30 juin 2021.

3.2. Concessions, brevets et logiciels

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Logiciel Sage X3	24,000				24,000
Autres immobilisations incorporelles	6,036				6,036
Total - valeur brute	30,036	0	0	0	30,036
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Logiciel Sage X3	-19,200	-4,800			-24,000
Autres immobilisations incorporelles	-4,687	335			-4,352
Total - amortissements et dépréciations	-23,887	-4,465	0	0	-28,352
Total - valeur nette	6,149				1,684

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend principalement des logiciels, dont les licences du logiciel Sage X3 acquises au 1^{er} juillet 2016 et amorties sur 5 ans.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées de petits matériels et outillages, de véhicules ainsi que de mobiliers et matériels informatiques.

Les variations de valeur brute et nette de ces immobilisations étant présentées ci-dessous :

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Construction		13 775			13 775
Installations et outillages industriels	22 117				22 117
Autres immobilisations corporelles	25 798	9 019	-4 039		30 778
Immobilisations en cours	16 722	13 152		-29 874	0
Total - valeur brute	64 637	35 946	-4 039	-29 874	66 670
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Construction					
Installations et outillages industriels	-18 156	-603			-18 759
Autres immobilisations corporelles	-25 798	-1 251		4 039	-23 010
Immobilisations en cours					
Total - amortissements et dépréciations	-43 954	-1 854	0	4 039	-41 769
Total - valeur nette	20 683	34 092	-4 039	-25 835	24 901

3.4. Immobilisations financières - Filiales et Participations

Les autres participations concernent les titres détenus par FDE, uniquement des filiales à 100% de la société et faisant partie des comptes consolidés que publie la Société. Voir tableau des filiales et participations ci-dessous.

Filiales et participations (en K€)	EG Lorraine	Concorde Energy Inc	Cellcius	FalkenSun	LFDE International
Capital	869	6 391	1	-	1 000
Capitaux propres autres que le capital	-898	-5 007	-165	-42	-104
Résultat net	0	-	73	-1	-43
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Quote-part du capital détenue	100%	100%	51%	75%	100%
Valeur brute comptable des titres	869	150	1	1	0
Valeur nette comptable des titres	0	150	1	1	0
Prêts et avances accordés	28	-	1	51	17 951

Les créances rattachées à des participations sont liés à un compte-courant vis-à-vis de LFDE International, dont la plus grande partie du solde est évaluée à sa valeur d'acquisition lors du rachat du groupe Transcor / Gazonor en juin 2016.

3.5. Etat des échéances des créances et des dettes

Le solde client est presque constitué entièrement au 30 juin 2021 de factures à établir envers ses filiales, notamment liées à la refacturation de prestations de services.

Les autres créances concernent principalement le Crédit Impôt Recherche (montant restant ouvert en créance pour 290 K€ à fin juin 2021), la créance d'intégration fiscale liée à l'impôt dû par les filiales (959 K€), des créances de TVA récupérable ainsi que des créances liées aux comptes-courants groupe, les comptes-courants créditeurs étant présentés au passif.

L'ensemble des dettes fournisseurs et autre passifs présentés ci-dessous ont une échéance à moins d'un an au 30 juin 2021. Sur ce solde, un montant de 2.465 K€ est cependant en litige vis-à-vis de la société Entrepose Drilling.

Etat de créances et dettes - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Créances rattachées à des participation			17 951 038	17 951 038
Autres immobilisations financières			12 052	12 052
Créances clients et comptes rattachés	1 581 852			1 581 852
Autres créances	3 081 679			3 081 679
Totaux - échéance des créances	4 663 531		17 963 090	22 626 621

Etat de créances et dettes - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Emprunts et dettes financières diverses	11 940 908			11 940 908
Dettes fournisseurs - exploitation et immobilisations	3 598 978			3 598 978
Dettes fiscales et sociales - autres dettes	1 170 614			1 170 614
Totaux - échéance des dettes	16 710 500			16 710 500

3.6. Capital et capitaux propres

Répartition du capital social

Au 30 juin 2021, le capital social de FDE s'élève à 5.164 K€ et se divise en 5.163.970 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur l'exercice, 8.080 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du troisième plan mis en œuvre en 2018. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2020.

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Valeur au 30 juin 2020	Résultat 2021	Affectation du résultat 2020	Dividendes	Autres variations	Valeur au 30 juin 2021
		€	€	€	€	
Capital social	5,155,890				8,080	5,163,970
Primes d'émission	44,078,955				-8,080	44,070,875
Réserve légale	105,762					105,762
Autres réserves	72,142					72,142
Report à nouveau	-613,675		-904,183			-1,517,858
Résultat de l'exercice	-904,183	587,645	904,183			587,645
Subventions d'investissement	250,000					250,000
Total	48,144,891	587,645	-	-	-	48,732,536

Les primes d'émissions pour un montant de 44.071 K€ représentent la différence, constatée au cours de l'exercice 2016, entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe FDE et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€, et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de cette introduction en bourse, soit 1.204 K€.

3.7. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de FDE en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, un premier plan avait été décidé au 30 juin 2016 et a fait l'objet d'une attribution définitive pour 85.485 actions en novembre 2018 (sur 85.601 actions initialement allouées aux bénéficiaires).

Le Conseil d'administration en date du 30 juin 2017 a adopté le Règlement du Plan mis en place en 2016 et a déterminé les bénéficiaires initiaux du second plan pour 5.231 actions, attribués définitivement en décembre 2019.

Le troisième plan initié le 9 juillet 2018 a donné lieu sur l'exercice à l'attribution définitive de 8 080 actions.

Deux autres plans ont été initiés au 12 décembre 2019 et 4 septembre 2020, prévoyant l'attribution d'actions gratuites réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 30 juin 2021	Juste valeur
12 décembre 2019	8 919	8 919	17,4
4 septembre 2020	9 791	9 791	15,3

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 2.3% du capital, inférieur au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application des normes comptables en vigueur, aucune charge n'est reconnue dans le cadre de ces plans, seule la contribution patronale sur l'acquisition définitive des actions par leur bénéficiaire est provisionnée de façon linéaire sur deux ans.

3.8. Emprunts et dettes financières

Hors comptes-courants, la modification suivante est intervenue sur les financements de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 :

Mis en place au cours de l'année 2017, le prêt d'actionnaire Deltec Bank & Trust présentait une valeur nominale de 3.977 K€ pour un taux d'intérêt hors commission de 1.98% et une échéance fixée au 27 décembre 2019.

Cette convention a été modifiée par cinq avenants reportant l'échéance, dont trois avenants qui ont eu lieu sur cet exercice :

- Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2020 et reporte l'échéance de décembre 2020 comme suit : 2.330k de nominal au 31 décembre 2020, 1.000 K€ de nominal au 30 juin 2021 et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021,
- Un avenant a été conclu en date du 29 octobre 2020 et reporte les échéances au 30 juin 2021 pour 3.450 K€ et le solde de 1.300 K€ au 31 décembre 2021. Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a vendu ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de FDE, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020,
- Un avenant a été conclu en date du 20 juin 2021 et prévoit le paiement de 1.750 K€ avant le 30 juin 2021 et une dernière échéance de 3.000 K€ pour solde de tout compte et sans commission additionnelle avant le 31 décembre 2021. Le remboursement de 1.750 K€ a été réalisé le 30 juin 2021.

Le montant de 2.975 K€ de valeur au bilan au 30 juin 2021 correspond aux fonds obtenus ainsi qu'aux intérêts et commissions sur financement qui ne seront versées qu'à échéance.

La société a par ailleurs contracté au cours de la période un autre prêt d'actionnaire, vis-à-vis d'EGL, pour un montant de 325 K€.

En tenant compte des comptes courants Gazonor, EG NPC et Gazonor Benelux, les emprunts et dettes financières se décomposent ainsi :

Emprunts et dettes financières diverses	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Prêts d'actionnaires (dont commissions)		0
Dettes financières à plus d'un an		0
Prêts d'actionnaires (dont commissions)	3 304 431	3 891 767
Comptes courants (Gazonor)	7 576 731	6 744 143
Comptes courants (Gazonor Benelux)		1 159 197
Comptes courants (EG NPC)	700 008	
Comptes courants (LFDE International)	359 738	
Dettes financières à moins d'un an	11 940 908	11 795 106
Total dettes financières	11 940 908	11 795 106

Enfin, la Société a signé en octobre 2019 un contrat de crédit-bail avec la banque LCL, portant sur un terrain et un ensemble bureaux et entrepôts sur la commune de Faulquemont mis en service en décembre 2020.

Ce contrat a une durée de 12 ans à compter de sa prise d'effet, pour un taux d'intérêt autour de 2.4% et une levée d'option d'achat en fin de contrat de 94 K€.

3.9. Provisions

Provisions	30 juin 2020	Dotations	Reprises	Autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Provision pour remise en état	1,393,337	10,311		15,531	1,419,179
Provisions pour litiges	9,706				9,706
Total provisions	1,403,043	10,311	0	15,531	1,428,885

La provision pour remise en état concerne les quatre sites lorrains sur lesquels des opérations de forage sont intervenues. Elle est déterminée sur la base d'expertises techniques et de devis externes. Aucune nouvelle obligation technique ou réglementaire n'étant intervenue sur l'exercice 2021, son évolution est uniquement liée à la charge de désactualisation pour 10 K€ et à la modification des hypothèses d'actualisation pour 15 K€, la contrepartie de ce montant ayant été constatée par la diminution des actifs sous-jacents.

Cette provision a été calculée avec 0.79% de taux d'actualisation et 0.88% de taux d'inflation.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière

La Société loue des bureaux situés dans la commune de Forbach (Moselle) sur la base d'un bail de 9 ans à échéance 30 juin 2022, avec possibilité de résiliation à l'expiration de chaque période triennale. Les paiements au titre de ce contrat de location simple immobilière sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute sa durée.

Le montant total des engagements futurs résultant de ce contrat de location simple immobilière est présenté selon leur date d'échéance dans le tableau suivant, la diminution provenant du passage d'une année :

<u>Engagements futurs - locations immobilières</u>	<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	€	€
A moins d'un an	36,000	36,000
Entre un et cinq ans	0	36,000
<u>Supérieur à cinq ans</u>		
<u>Total engagements futurs - location immobilière</u>	<u>36,000</u>	<u>72,000</u>

FDE est également engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les loyers annuels au titre de ces contrats sont de 99 K€ sur l'exercice 2021, les engagements correspondants s'élevant à 2.531 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport à l'an dernier.

Contrats de location mobilière

Dans le cadre de son activité, la société FDE une partie de son équipement par des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de véhicules et copieurs dont les montants sont très peu significatifs.

4.2. Engagements de crédit-bail

Un crédit-bail immobilier a été conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont dont l'achèvement a eu lieu en novembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

<u>Redevances par échéance - 30 juin 2021</u>	<u>A 1 an</u>	<u>De 1 à 5 ans</u>	<u>Au-delà de 5 ans</u>	<u>Total</u>
	€	€	€	€
<u>Loyers crédit-bail</u>	<u>70 000</u>	<u>323 157</u>	<u>509 506</u>	<u>902 663</u>
<u>Totaux - échéance des créances</u>	<u>70 000</u>	<u>323 157</u>	<u>509 506</u>	<u>902 663</u>

La prise d'effet de la location est intervenue au cours de l'exercice.

4.3. Autres engagements

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par la Société à l'égard de deux principaux permis actuellement détenus par la Société et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 30 juin 2021 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7,700,000	41,642,075	<i>néant</i>
Bleue Lorraine Sud	7,250,000	303,573	6,946,427

Chaque permis d'exploration accordé à la Société comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER bleue Lorraine Sud.

Le permis Bleue Lorraine a fait l'objet d'une demande de concession en novembre 2018.

Le permis Bleue Lorraine Sud avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, demande rejetée par arrêté ministériel du 29 décembre 2017 (voir note 3.1).

Engagements liés aux départs en retraite

Engagements retraite - solde au bilan	30 juin 2021
Provision pour engagements retraite 30 juin 2021	21,139
Provision pour engagements retraite 30 juin 2020	23,062
Variation de la provision sur l'exercice 2021	-1,923

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements retraites au 30 juin 2021 sont les suivantes, l'ensemble des salariés de la Société hors mandataires sociaux étant soumis à la législation sociale en vigueur en France :

- Age de départ : 65 ans
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.79%
- Taux de rotation : 5%
- Table de mortalité : TGH05/TGF05

Le taux d'actualisation est passé de 0.74% à 0.79% entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. Aucun actif de couverture n'a été mis en place par la Société à la date de clôture.

Engagements financiers sur prêts

Un emprunt a été souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1.340 K€, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Ce prêt est notamment assorti d'une caution solidaire de la société FDE à hauteur de

1.340 K€ pendant toute la durée du financement.

Les prêts participatifs de 5,5 M€ souscrit par Gazonor Béthune SAS et de 3,3 M€ souscrit par EG NPC SAS bénéficient de la garantie FDE.

4.4. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, FDE est engagée dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur l'exercice clos le 30 juin 2021. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Transactions conclues avec des parties liées	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Titres de participation (valeur brute)	1,019,805	1,019,056
Créances rattachées à des participations	17,951,038	17,951,038
Comptes courants actifs	1,296,775	346,875
Intégration fiscale	959,279	337,055
Créances clients	68,381	0
Créances clients - Factures à établir	1,498,883	1,648,394
Parties liées - actif	22,794,161	21,302,417
Emprunt NextGen Energy Limited	2,975,442	3,891,767
Emprunt EGL	328,989	0
Comptes courants passifs (Gazonor, EG NPC, LFDE Int)	8,636,000	7,903,339
Parties liées - passif	11,940,431	11,795,106
Refacturation prestations de service Gazonor	381,513	494,701
Refacturation prestations de service Cellcius	117,072	161,978
Refacturation prestations de service et développement Gazonor Benelux	1,611,518	68,381
Refacturation prestations de services et développement Gazonor Béthune	880,657	170,512
Refacturation prestations de services Autres	45,363	
Jetons de présence - charge brute	-95,000	-45,000
Parties liées - produits/charges opérationnels	2,941,122	850,571
Produits d'intérêts sur comptes courants	8,271	2,935
Charges d'intérêts sur comptes courants	-88,487	-97,161
Intérêts annuels sur emprunt NextGen Energy Limited	-63,328	-74,027
Intérêts annuels sur emprunt EGL	-3,989	
Parties liées - résultat financier	-147,533	-168,253

Relations avec les parties liées

- (i) En date du 27 octobre 2017, le prêt d'actionnaire initialement consenti par Deltec Bank & Trust présentait une valeur nominale de 3.977 K€ pour un taux d'intérêt hors commission de 1.98% et une échéance fixée au 27 décembre 2019. Cette convention a été modifiée par cinq avenants reportant l'échéance, dont trois avenants qui ont eu lieu sur cet exercice. Un avenant a été conclu en date du 20 juin 2021 et prévoit le paiement de 1.750 K€ avant le 30 juin 2021 et une dernière échéance de 3.000 K€ pour solde de tout compte et sans commission additionnelle avant le 31 décembre 2021
- (ii) Une convention de refacturation de prestation de service avait été conclue le 16 janvier 2018 entre FDE et Gazonor, afin que la première refacture des coûts de salaires et structure à la seconde. Au titre de l'exercice 2019, un avenant n°2 a été signé entre ces deux sociétés afin que la refacturation de ces prestations s'appuie sur la base de clés d'allocation en fonction des temps passés par chaque employé de la Société et

des coûts réellement comptabilisés sur l'exercice. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, un montant de 382 K€ H.T. a ainsi fait l'objet d'une refacturation à Gazonor.

- (iii) Une convention prévoyant les mêmes bases de calcul pour la refacturation de prestations de services a été conclue entre la Société et sa filiale indirecte Gazonor Benelux le 23 avril 2019, filiale dont l'activité opérationnelle a débuté fin avril 2019 par la mise en production de son site d'Anderlues. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, un montant de 112 K€ a été enregistré en tant que refacturation par la Société. Des conventions similaires avec Cellcius, Falkensun et Gazonor Béthune ont été signées pour des impacts respectifs de 117 K€, 36 K€ et 32 K€.
- (iv) Une convention de développement a été signée avec Gazonor Benelux et Gazonor Béthune respectivement afin de couvrir les services de développement apportés par FDE pour l'accompagnement technique nécessaire à la conception de projets d'Anderlues 1 et Béthune (y compris les études d'ingénierie préliminaire, autorisations, etc.), construction et mise en service de projets conformément aux exigences légales et réglementaires applicables. Les montants facturés à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 sont de 1.500 K€ pour Gazonor Benelux et 848 K€ pour Gazonor Béthune.

La charge brute liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élève à 95 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2021, en ajustements des jetons versés durant l'exercice précédent, la rémunération des dirigeants étant présentée en partie 2.3 de cette annexe.

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société incluent les éléments suivants :

Honoraires des commissaires aux comptes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Certification des comptes - Française de l'Energie	97,282	119,742
Autres diligences et prestations	0	0
Total honoraires des commissaires aux comptes	97,282	119,742

4.6. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société est engagée dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose FDE à la société Entrepose Drilling SAS et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre. La société considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de la Société et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste cette position de la Société et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE. Le montant total demandé se montait à 3.041 K€ hors taxes. La Société contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Entrepose Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de

commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné la Société à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€ hors taxes, décision exécutée.

Entrepose Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067 K€ hors taxes. La Société a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Entrepose Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE. Dans ce cadre, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du Tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par FDE, sur base d'un rapport de M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, la société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.184 K€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.381 K€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Entrepose Drilling. Le dépôt des conclusions récapitulatives d'Entrepose Drilling a été fait lors de l'audience de procédure du 20 février 2020. Entrepose Drilling a adressé à FDE ses conclusions en réponse le 5 janvier 2021, FDE a envoyé ses propres conclusions en réplique le 9 avril 2021. Entrepose Drilling a proposé un accord amiable, FDE a fait une contreproposition mais ces discussions n'ont pas abouti à une transaction. L'affaire a été plaidée le 3 juin 2021. Le Tribunal de commerce de Paris doit rendre sa décision au cours du mois d'octobre 2021.

- (ii) Un litige oppose FDE à la Compagnie Financière de Saint Roch, qui a réclamé au cours de l'année 2017 un paiement complémentaire de 300 K€ au titre de prestations de services fournies dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société en juin 2016 et que celle-ci conteste. Cette demande a été rejetée par la Société dans la mesure où l'intégralité des sommes prévues par le contrat la liant à Compagnie Financière de Saint Roch avait déjà été réglées en accord avec les stipulations de ce contrat.

La Compagnie Financière de Saint Roch a néanmoins engagé le 5 octobre 2017 une action au fond devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant désormais 620 K€ en principal au titre des prestations de services qu'elle invoque, ainsi que 600 K€ au titre de la perte d'opportunité d'investissements divers et 50 K€ au titre du préjudice d'image et moral lui ayant été causé. La Société rejette l'ensemble de ces prétentions comme totalement infondées contractuellement, et a formulé une demande d'indemnisation pour procédure abusive d'un montant de 50 K€.

Suite à un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 22 février 2019, la Compagnie Financière de Saint-Roch a été débouté de l'ensemble de ses demandes, FDE ayant été débouté de sa demande au titre de procédure abusive.

Un appel a été déclaré devant la Cour d'appel de Paris le 4 avril 2019 par la Compagnie Financière de Saint-Roch.

En date du 7 octobre 2019, les conclusions ont été déposées pour le compte de FDE, plus 12 pièces au soutien de ces conclusions. Par jugement de la Cour d'appel de Paris en date du 15 juin 2020, la Compagnie de Saint Roch a été déboutée de toute ses

demandes et condamnée à verser à FDE la somme de 5.500 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Un pourvoi a été formé le 6 novembre 2020 devant la Cour de cassation, FDE prépare ses écritures demandant le rejet de ce pourvoi.

4.7. Evènements postérieurs à la clôture

Le prêt actionnaire de 325 K€ signé en date du 13 novembre 2020 a été repayé en totalité en juillet 2021, ainsi que le prêt actionnaire NEL de 3.000 K€ en octobre 2021 par le biais d'une avance en compte-courant.

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BDO Paris Audit & Advisory	MAZARS
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France	Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris	Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Colmar
RCS Paris B 480 307 131 00056	RCS Strasbourg 348 600 990
SARL au capital de 60 000 euros	Capital de 400 000 euros

A l'assemblée générale de la société La Française de l'Énergie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Française de l'Énergie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le cabinet MAZARS a réalisé une mission de commissariat aux comptes visant à établir le certificat du dépositaire dans le cadre d'une opération sur le capital réalisée par une filiale contrôlée. Les honoraires afférents à cette intervention se sont élevés à 600 € hors taxes.
- Le cabinet BDO Paris Audit & Advisory n'a quant à lui pas réalisé de services de ce type.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2 intitulée « *Autres produits* » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts sur le résultat de l'exercice écoulé des prestations de développement facturées à certaines filiales.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Continuité d'exploitation

Description du risque

Au 30 juin 2021, la société réalise un bénéfice de 588 K€. Elle affiche par ailleurs des dettes avec une échéance à moins d'un an de 16.711 K€, incluant des dettes fournisseurs de 3.599 K€, y compris 2.465 K€ de dettes faisant l'objet d'un litige (voir à ce sujet les notes 3.5 et 4.6 de l'annexe des comptes annuels), 8.636 K€ de dettes vis-à-vis de ses filiales Gazonor, EG NPC et LFDE International et 2.975 K€ de dettes envers NextGen Energy Limited. A cette même date, l'actif à moins d'un an hors trésorerie disponible, s'élève à 4.664 K€ y compris 1.297 K€ de créances vis-à-vis de ses filiales, et la trésorerie de la société s'établit à 306 K€.

Par ailleurs, la trésorerie disponible dans la principale filiale du groupe ne peut être mise à la disposition de la société qu'en partie et sous conditions.

Tel qu'exposé dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels, le principe de continuité d'exploitation a été retenu entre autres en raison (1) de nouveaux financements en cours de négociation par la société et ses filiales et (2) du fait que le prêt d'actionnaire NextGen Energy Ltd de 2.975 K€ (incluant les intérêts courus et les commissions) a vu son échéance repoussée à décembre 2021. Compte tenu de cette situation, et du fait que la principale activité de la société demeure en phase exploratoire, nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à analyser les prévisions de flux de trésorerie à un horizon de douze mois à compter de la date de clôture préparées par la direction.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens avec la direction de la société ;
- comparé les prévisions avec les données réelles au 30 juin 2021 ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues par la direction, y compris sur les perspectives en cas de retard dans l'obtention des nouveaux financements ;
- examiné la documentation disponible au titre des contrats de financement en cours de négociation par la société et ses filiales, pris en compte dans les prévisions ;
- examiné les dispositions conventionnelles relatives aux nouvelles modalités de remboursement du prêt d'actionnaire NextGen Energy Ltd ;
- analysé les conditions de réalisation de l'actif à moins d'un an ;
- considéré les conditions contractuelles de circulation de la trésorerie entre les sociétés du groupe et notamment avec la société Gazonor ;
- apprécié les informations fournies en annexe à ce sujet, notamment dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 1.1.

■ **Evaluation des actifs d'exploration**

Description du risque

Comme indiqué dans le paragraphe A « Immobilisations incorporelles – actifs d'exploration » de la note « 1.2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des coûts de prospection valorisés au coût historique.

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2021 à une valeur nette de 43.022 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration

comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Française de l'Énergie par décision des actionnaires du 29 novembre 2019 pour le cabinet Mazars et du 3 décembre 2020 pour le cabinet BDO Paris Audit & Advisory.

Au 30 juin 2021, le cabinet Mazars était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris Audit & Advisory dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Strasbourg, le 30 octobre 2021

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Sébastien HAAS
Associé



MAZARS
Représenté par Laurence Fournier
Associée



8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

BDO Paris Audit & Advisory	MAZARS
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France	Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris	Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Colmar
RCS Paris B 480 307 131 00056	RCS Strasbourg 348 600 990
SARL au capital de 60 000 euros	Capital de 400 000 euros

A l'assemblée générale de la société La Française de l'Energie,

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

■ Avec la société European Gas Limited

Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN

Votre société a conclu le 13 novembre 2020 un prêt d'actionnaire avec la société European Gas Limited aux termes duquel celle-ci met à la disposition de votre société un prêt d'un montant maximal de 333.333 €, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 2%. Le contrat prévoit un remboursement in fine le 1^{er} janvier 2022.

Au 30 juin 2021, le montant enregistré au titre de cette date s'élève à 328 989 € dont 3 989 € d'intérêts.

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration en date du 29 octobre 2020.

Cette autorisation a été motivée par la nécessité pour votre société de pouvoir bénéficier d'une marge de fonctionnement au niveau financier à des conditions considérées comme particulièrement favorables.

■ Avec la société Deltec Bank and Trust, actionnaire de votre société

Votre société a conclu le 27 octobre 2017 un prêt d'actionnaire avec la société Deltec Bank And Trust aux termes duquel celle-ci met à la disposition de votre société un prêt d'un montant maximal de 4.300.000 €, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 1,98%, avec une commission de 2,5%. Cette convention a été modifiée par plusieurs avenants :

- Le premier avenant du 28 septembre 2018 a reporté l'échéance du prêt au 27 décembre 2019 et a prévu une commission additionnelle de 100.000 €, les intérêts et commissions étant payables à l'échéance du prêt, sans modification du taux d'intérêt initial.
- Le deuxième avenant du 30 juin 2019 a reporté à nouveau l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

Echéances	Montants	Nature de l'échéance
31 décembre 2019	500.000 €	Capital
30 juin 2020	250.000 €	Capital
31 décembre 2020	3.930.000 €	Capital, intérêts et commissions
Total	4.680.000 €	

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

- Un troisième avenant a été conclu, en date du 30 septembre 2020 et reporte une nouvelle fois l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

Echéances	Montants	Nature de l'échéance
31 décembre 2020	2.330.000 €	Non précisé
30 juin 2021	1.000.000 €	Non précisé
31 décembre 2021	1.300.000 €	Solde du capital, des intérêts et commissions
Total	4.630.000 €	

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

Compte tenu des remboursements de 750.000 € intervenus sur l'exercice clos au 30 juin 2020, la conclusion de ce nouvel avenant représente par rapport aux dispositions précédentes ressortant du second avenant un surcoût de 700.000 € au titre des intérêts et commissions complémentaires.

La conclusion de cet avenant a été approuvée par l'assemblée générale du 3 décembre 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 27 octobre 2020.

- Un quatrième avenant a été conclu, en date du 29 octobre 2020 et reporte une nouvelle fois l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

Echéances	Montants	Nature de l'échéance
30 juin 2021	3.450.000 €	Non précisé
31 décembre 2021	1.300.000 €	Solde du capital, des intérêts et commissions
Total	4.750.000 €	

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

La conclusion de ce nouvel avenant représente par rapport aux dispositions précédentes ressortant du troisième avenant un surcoût de 120.000 € au titre des intérêts et commissions complémentaires. Le Conseil d'Administration s'est prononcé en date du 29 octobre 2020 en faveur de l'extension du prêt actionnaire.

En application du contrat de prêt d'actionnaire du 27 octobre 2017 ainsi que de ses avenants successifs, exposés ci-avant, votre société a constaté en charges de l'exercice un montant de 63.328 € au titre des intérêts et 435.541 € au titre des commissions.

■ Avec la société NextGen Energy Ltd, actionnaire de votre société

Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN

- Par courrier du 12 novembre 2020, Deltec Bank and Trust a informé La Française de l'Energie du transfert de la dette à NextGen Energy LTD, les dispositions relatives aux modalités de remboursement prévues par l'avenant du 29 octobre 2020 restant inchangées.
- Un cinquième avenant a été conclu, en date du 20 juin 2021 et modifie l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

Echéances	Montants	Nature de l'échéance
30 juin 2021	1.750.000 €	Non précisé
31 décembre 2021	3.000.000 €	Solde du capital, des intérêts et commissions
Total	4.750.000 €	

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

La conclusion de ce nouvel avenant n'a pas d'impact en termes d'intérêts et / ou de commissions complémentaires. Un remboursement de 1 750 000 € est intervenu le 24 juin 2021.

La dette au 30 juin 2021, incluant les intérêts capitalisés, et compte tenu des remboursements de période de 1.750.000 €, s'élève à 2.975.442 €.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé en date du 20 juin 2021 en faveur de la conclusion de ce nouvel avenant.

Cette autorisation est motivée par l'impossibilité pour la société de rembourser le prêt dans les conditions négociées en novembre 2020 et d'obtenir grâce à cette négociation des conditions de remboursement plus favorables.

■ **Entre les sociétés LFDE International et NextGen NRJ Limited**

Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 30 juin 2016 et pour une durée indéterminée entre la société LFDE International et la société NextGen NRJ Limited consistant en la fourniture de services spécifiques de relations publiques, notamment au niveau européen, et de recherche de financements au sein de la communauté des investisseurs internationaux, notamment ceux basés à Londres. Les services fournis visent :

- Les prestations de relations publiques, le prestataire s'engageant à faire la promotion des activités du groupe La Française de l'Énergie notamment auprès des instances de l'Union européenne en charge des dossiers concernant l'énergie ;
- Les prestations de recherche d'opérations de croissance externe et de financements, le prestataire s'engageant notamment à mettre au service du groupe son expertise financière pour la préparation de futures acquisitions et à promouvoir le groupe auprès des banques, fonds d'investissements et *family offices*.

Les conditions de rémunération de ces prestations sont les suivantes :

- Versement d'honoraires mensuels d'un montant de 10.000 € hors taxes au titre des relations publiques, soit 120.000 € hors taxes annuels ;
- Rémunération spécifique et discrétionnaire pouvant être recommandée par le Comité des Rémunérations en contrepartie des services ponctuels d'assistance dans les levées de fonds.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant conclu en date du 23 octobre 2020 avec effet au 1^{er} octobre 2020. Les dispositions du contrat initial restent inchangées à l'exception du montant des honoraires mensuels passant à 15.833,33 € hors taxes, soit 190.000 € hors taxes annuels.

Le montant comptabilisé en charges par LFDE International au titre de ce contrat pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021 s'élève à 172.650 € hors taxes, incluant une rémunération additionnelle spécifique de 30.000 € hors taxes pour l'opération de croissance externe de Greenhill.

Cet avenant a fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration en date du 12 octobre 2020.

La charge supportée par LFDE International a été répercutée à hauteur de 50% à votre société, soit un montant de 86.325 € hors taxes, et partiellement refacturée aux filiales du groupe en fonction des services apportés.

La motivation retenue pour la conclusion de cet avenant est l'évolution des missions de Monsieur Julien Moulin suite à la modification intervenue dans la gouvernance de La Française de l'Énergie.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ **Entre les sociétés LFDE International et NextGen NRJ Limited**

Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 30 juin 2016 et pour une durée indéterminée entre la société LFDE International et la société NextGen NRJ Limited, comme évoqué ci-dessus.

Le montant comptabilisé en charges par LFDE International au titre de ce contrat pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020 s'élève à 30.000 € hors taxes.

Cet avenant a fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration en date du 12 octobre 2020.

La charge supportée par LFDE International a été répercutée à hauteur de 50% à votre société, soit un montant de 15.000 € hors taxes, et partiellement refacturée aux filiales du groupe en fonction des services apportés.

■ **Avec Monsieur Antoine FORCINAL, directeur général délégué jusqu'au 31 août 2020**

Le 1^{er} novembre 2015, votre société et Monsieur Antoine FORCINAL ont conclu un contrat de travail pour le poste de directeur des opérations de la société. Conformément à ce contrat, Monsieur Antoine FORCINAL perçoit :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 135.000 €
- Une prime d'impatriation annuelle de 97.750 € destinée à compenser les frais engagés par Monsieur Antoine FORCINAL en raison de son affectation en France et qui sera versée jusqu'au 31 décembre 2020.

Un logement d'une valeur locative maximale de 1.000 € par mois est également mis à sa disposition.

En application de l'avenant du 1^{er} juillet 2018 à son contrat de travail, sa rémunération brute annuelle a été fixée à 150.000 €.

Suite à la nomination de M. Antoine Forcinal en tant que Directeur Général, son contrat de travail se trouve suspendu à compter du 31 août 2020.

M. Antoine Forcinal a perçu au titre de son contrat de travail pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020 une rémunération brute de 25.000 €, une prime d'impatriation de 16.291 €

ainsi qu'une indemnité compensatrice de congés payés pour un montant de 20.538 €.

Fait à Paris et Strasbourg, le 30 octobre 2021

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Sébastien HAAS
Associé



MAZARS
Représenté par Laurence Fournier
Associée



9. COMPTES CONSOLIDES

9.1 COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Exercice clos le 30 Juin 2021	notes	30 juin 2021	30 juin 2020
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	10,236,073	7,855,374
Autre produits opérationnels	2.2	710,974	282,451
Coûts des biens et services vendus	2.3 / 2.4	-4,230,624	-3,934,285
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3 / 2.4	-3,559,550	-3,205,103
Autres produits/(charges)		90,977	-76,935
Dotations nettes sur provisions	2.5	-323,753	135,131
EBITDA		2,924,097	1,056,632
Dotations aux amortissements et dépréciations	2.5	-1,506,029	-1,199,886
Résultat opérationnel		1,418,068	-143,255
Produits financiers		7,894	1,112
Coût de l'endettement financier brut	2.6	-1,123,109	-529,479
Autres charges financières	2.6	-81,171	-33,070
Résultat avant impôts		221,682	-704,691
Impôts courants et différés	2.7	70,963	752,640
Résultat net		292,645	47,949
Résultat net, part du groupe		273,562	108,542
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		19,083	-60,594
<i>Résultat par action, part du groupe</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		0.05	0.02
- <i>Résultat dilué par action</i>		0.05	0.02

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<u>Exercice clos le 30 Juin 2021</u>	<i>notes</i>	<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
		€	€
Résultat net		292,645	47,949
-		-	-
Éléments transférables ultérieurement en résultat		-	-
Ecart actuariels sur régimes de retraites		5,380	-343
Effet d'impôt		-1,345	86
Éléments non transférables ultérieurement en résultat		4,035	-257
Résultat global		296,680	47,691
Résultat global, part du groupe		277,597	108,285
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		19,083	-60,594
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		0.05	0.02
- <i>Résultat dilué par action</i>		0.05	0.02

BILAN CONSOLIDE

Au 30 Juin 2021		30 juin 2021	30 juin 2020
		€	€
ACTIFS			
Ecart d'acquisition		47,848	
Actifs d'exploration	3.1	45,546,291	45,059,192
Autres immobilisations incorporelles	3.2	4,187	6,149
Droits miniers prouvés	3.3	24,508,782	24,744,251
Autres immobilisations corporelles	3.4	19,793,468	10,756,750
Actifs financiers non courants	3.5	1,832,976	1,253,562
Impôts différés actifs	2.7	2,090,138	2,101,286
Actifs non courants		93,823,691	83,921,190
Stocks	3.6	619,879	375,252
Créances clients et comptes rattachés	3.7	1,391,136	948,367
Autres actifs courants	3.7	4,148,165	3,260,671
Charges constatées d'avance et étalées	3.7	83,780	115,580
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	6,981,209	3,768,677
Actifs courants		13,224,170	8,468,547
Total Actifs		107,047,860	92,389,736
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	3.9	5,163,970	5,155,890
Primes	3.9	44,070,875	44,078,955
Autres réserves		5,799,149	5,012,023
Résultat net part du groupe		273,562	108,542
Autres éléments des capitaux propres		7,889	3,854
Capitaux propres - part du groupe		55,315,445	54,359,264
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-40,770	-60,594
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		55,274,675	54,298,670
Dette financière non courante	3.11	20,809,156	12,559,901
Provisions non courantes	3.13	4,231,336	4,179,420
Provisions pour engagements de retraite	2.7	33,532	31,177
Impôts différés passifs		6,379,871	6,388,855
Autres passifs non courants		509,401	986,692
Passifs non courants		31,963,297	24,146,045
Dette financière courante	3.11	6,303,162	6,836,549
Provisions courantes	3.13	109,571	106,249
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.12	2,848,929	1,299,163
Fournisseurs d'immobilisations	3.12	4,856,008	3,893,229
Autres passifs courants	3.12	5,692,220	1,809,832
Passifs courants		19,809,888	13,945,022
Total Capitaux propres et Passifs		107,047,860	92,389,737

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 30 Juin 2021	notes	30 Juin 2021	30 Juin 2020
		€	€
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		292,645	47,949
Charge d'impôt courant et différé	2.7	-70,963	-752,640
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles	2.5	1,506,029	1,199,886
Dotations nettes aux provisions	2.5	323,753	-135,131
Plus/moins-value sur cessions d'actifs			
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	4.1	911,026	-922,756
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	1,220,646	411,995
Charge sur plans d'attribution d'actions	3.10	137,952	112,386
Coût de l'endettement financier brut		1,123,109	529,479
Impôt payé		-4,815	-4,815
Autres éléments non monétaires		-148,952	310,769
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		5,290,429	797,122
Activités d'investissement			
Frais d'exploration immobilisés	3.1	-246,761	-381,425
Investissements corporels et incorporels	3.4	-10,406,805	-2,568,932
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		0	100,054
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		962,779	114,948
Subventions encaissées sur activités d'investissement		652,188	428,831
Acquisition d'actifs financiers	3.5	-360,515	-65,666
Acquisition de participation net de trésorerie		-95,884	
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-9,494,998	-2,372,190
Activités de financement			
Flux sur emprunts obligataires			
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)		11,125,000	6,840,000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.11	-3,802,334	-2,528,050
Autres dettes financières courantes	3.11	457,555	270,876
Coût de la dette nette: intérêts payés		-410,639	-352,463
Frais payés sur emprunts		-92,543	-52,500
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		7,277,039	4,177,863
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		3,072,470	2,602,795
trésorerie nette à l'ouverture		3,767,479	1,164,684
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		6,839,950	3,767,479

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 Juin 2021	Actions		Capital	Primes	Autres éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves - part du groupe	Total capitaux propres - part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble consolidé
	Nombre	Valeur nominale							
		€	€	€	€	€			
Au 30 Juin 2019	5 150 659	1	5 150 659	44 084 186	4 011	4 963 623	54 202 479		54 202 479
Résultat net						108 542	108 542	-60 594	47 948
Autres éléments du résultat global					-157		-157		-157
Plan d'attribution d'actions gratuites						112 386	112 386		112 386
Autres variations						-63 987	-63 987		-63 987
Augmentation de capital (actions gratuites)	5 231	1	5 231	-5 231			0		0
Au 30 Juin 2020	5 155 890	1	5 155 890	44 078 955	3 854	5 120 564	54 359 263	-60 594	54 298 669
Résultat net						273 562	273 562	19 083	292 645
Autres éléments du résultat global					4 035		4 035		4 035
Plan d'attribution d'actions gratuites						137 952	137 952		137 952
Autres variations						540 633	540 633	741	541 374
Augmentation de capital (actions gratuites)	8 080	1	8 080	-8 080			0		0
Au 30 Juin 2021	5 163 970	1	5 163 970	44 070 875	7 889	6 072 711	55 315 445	-40 770	55 274 675

L'augmentation de capital pour 8 K€ intervenue sur l'exercice 2021 est liée à la constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du troisième plan mis en œuvre en 2018 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 mars 2016.

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence et au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan, 8.080 actions ont ainsi été attribuées, avec augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

Les autres variations sont relatives à hauteur de 680 K€ avant effet d'impôt à des frais de développement activés par le groupe au cours de la période pour les projets Gazonor Benelux et Gazonor Béthune, comptabilisés en charges au cours d'exercices antérieurs et identifiés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021. L'effet d'impôt correspondant constaté au sein des autres variations s'élève à -170 K€.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Le 19 octobre 2021, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du groupe FDE S.A. pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale devant se tenir le 30 novembre 2021.

FDE S.A. est la société mère domiciliée en France de l'ensemble consolidé du Groupe au 30 Juin 2021, dont le périmètre est présenté en note 4.11 de cette annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a évolué sur cet exercice par rapport au 30 juin 2020, la société FalkenSun a intégré le périmètre de consolidation au 2 décembre 2020, date de sa création. Cette société, de droit français, était détenue initialement à 100% par FDE et à 75% à la date de clôture des comptes, et n'a présenté depuis sa création aucune activité opérationnelle et ne compte aucun salarié.

Par ailleurs, la société de droit belge Greenhill SA, acquise par LFDE International en date du 19 février 2021 est détenue à 100%, et a intégré le périmètre de consolidation du groupe à cette date.

La contribution de Greenhill aux comptes consolidés n'est pas significative et cette entité n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice écoulé.

L'acquisition de Greenhill doit permettre au groupe de renforcer son positionnement en Belgique, cette société étant détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038). Cette concession recèle d'importants volumes de gaz présents dans les anciennes galeries minières qui ont fait l'objet de plusieurs tests positifs en 2019. La transaction a été réalisée pour un montant de 203 K€ par un décaissement de trésorerie.

En dehors du cas de Falkensun et Greenhill, aucune autre variation du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est intervenue au cours de cet exercice.

Les filiales directes et indirectes, sauf Cellcius et FalkenSun, sont toutes détenues à 100% par FDE S.A.

Toutes les entités du périmètre sont consolidées par intégration globale L'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs comptes à la date du 30 juin 2021, à l'exception de Greenhill dont le dernier arrêté annuel a été établi en date du 31 décembre 2020 mais qui a fait l'objet d'un arrêté intermédiaire pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables à la date de clôture du 30 juin 2021.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc. (dollar américain) qui n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 et de l'exercice précédent.

Les nouveaux amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire ont été pris en compte mais sans impact sur les comptes consolidés annuels du Groupe au 30 juin 2021 :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 sur la définition de significatif
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence (« taux benchmark »)
- Amendements à IFRS 3 sur la définition d'une activité
- Amendements à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés au 30 juin 2021.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et de leurs notes annexes au 30 juin 2021 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

1.2. Règles et méthodes comptables

A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe retient la méthode de consolidation par intégration globale dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement réunies pour démontrer le contrôle :

- La détention du pouvoir sur l'entité
- L'exposition ou les droits à des rendements variables sur l'entité
- La capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz, d'électricité et de chaleur.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour l'exercice 2020/2021 s'élèvent à 5.290 K€ contre 797 K€ sur l'exercice précédent, impacté par la hausse des volumes et des prix du gaz en France et de l'électricité en Belgique. Au 30 juin 2021, la trésorerie du Groupe était positive pour 6.8 M€.

Sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, depuis le 30 juin 2019, tout ou partie ne peut être mis à disposition des entités du groupe dont FDE qu'après autorisation des prêteurs BPI et SaarLB et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date. Cette règle ne concerne néanmoins pas les refacturations de prestations de services ou résultant d'autres conventions intragroupes qui s'élèvent à 949 K€ et peuvent être mis à disposition de FDE par Gazonor sans autorisation des prêteurs. Au 30 juin 2021, sur base des conventions de crédit, aucune restriction ne s'appliquerait sur la trésorerie nette détenue par Gazonor soit 1.1 M€.

Les emprunts souscrits par Gazonor pour 1.3 M€ avec Bpifrance Financement et par Gazonor Benelux pour 4.2 M€ avec Triodos Bank, ainsi que le prêt garanti par l'Etat (PGE) de 0.8 M€ souscrit par Gazonor ne contiennent aucune restriction de cette nature. L'emprunt Triodos est néanmoins soumis au respect de covenants bancaires (voir la note 3.11 de cette annexe).

Enfin, le prêt d'actionnaire initialement conclu avec Deltec Bank & Trust pour un nominal de 3.977 K€ à échéance 27 décembre 2019 avait fait l'objet de la signature d'avenants prévoyant l'extension de ce prêt, et en particulier un avenant a été conclu en date du 20 juin 2021 avec le paiement de 1.750 K€ avant le 30 juin 2021 et une dernière échéance de 3.000 K€ pour solde de tout compte et sans commission additionnelle avant le 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice écoulé, ce prêt a été cédé par Deltec Bank & Trust à NEL.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : poursuite de la production de gaz, d'électricité et de chaleur dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est et d'électricité en Belgique selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz en France et d'électricité en Belgique, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur les réseaux), stabilité des charges générales et administratives, réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénération installées dans les Hauts-de-France et en Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois, le Groupe a déjà obtenu les financements nécessaires notamment via une émission d'obligations vertes en date du 15 septembre 2021 par LFDE International pour un montant de 25 M€, intégralement souscrites.

Les prévisions réalisées par le Groupe jusqu'à fin juin 2022, montrent que le Groupe générera suffisamment de trésorerie pour assurer la poursuite de ses activités.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2022 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2021 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

C/ Information sectorielle

L'information sectorielle présentée dans les comptes consolidés du Groupe est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

L'activité du Groupe est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions de la Direction générale en trois secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz d'une part et d'exploitation solaire d'autres part. Ces secteurs opérationnels sont les suivants au 30 juin 2021, recoupant à cette date les zones géographiques dans lesquelles l'activité du Groupe est présente aujourd'hui :

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle -Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en gaz et/ou hydrogène en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais -Hauts de France / Anderlues -Wallonie) : captage de gaz présent dans les mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur.
- Exploitation solaire (Moselle-Grand Est) : valorisation sous forme de chaleur et d'électricité

D/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Total, EDF-OA, EDF Luminus et Dalkia.

E/ Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser l'écart d'acquisition positif à l'actif du bilan à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent entre :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. A l'issue de cette analyse complémentaire, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs constatés au 30 juin 2021 concernent exclusivement Greenhill.

F/ Méthodes de conversion

Les transactions réalisées en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

G/ Contrat de liquidité

Dans le cadre de la cotation de FDE sur le marché parisien Euronext, compartiment C, un contrat de liquidité est mis en œuvre en vue de limiter la volatilité intra-journalière de ses actions. Ce contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement), avait été signé initialement le 15 juin 2016 avec Aurel BCG pour une mise à disposition de liquidités pour un montant de 350 K€ à répartir entre un compte de liquidité et un compte titre.

En date du 22 juin 2017, ce contrat de liquidité avait été transféré de la société Aurel BGC à Midcap Partners (Louis Capital Markets), nouveau prestataire de services d'investissement, contrat renouvelé le 15 mars 2019 aux mêmes conditions de fonctionnement. Au 30 juin 2021, la part trésorerie de ce contrat représente 72 K€ contre 64 K€ sur l'exercice précédent.

H/ Paiement fondé sur des actions

Il est comptabilisé une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Le coût d'achat des actions et assimilés est mesuré par référence à la juste valeur à la date à laquelle les instruments de capitaux propres sont attribués.

Pour les options de souscription et/ou d'achat d'actions réservés aux salariés, ou les actions gratuites pouvant être attribuées aux salariés, cette juste valeur est enregistrée en frais de personnel avec une contrepartie directe en capitaux propres dès l'attribution des droits au salarié, de façon étalée sur toute la durée d'acquisition de ces actions pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites en vigueur au sein du Groupe à la clôture 2021.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription, attributions d'actions gratuites et assimilés est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action, du prix

d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option, en tenant compte de l'absence de dividendes sur la période d'acquisition des droits.

I/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidations des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune variation de taux n'a été constatée pour l'exercice 2021.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. L'ensemble de ces impôts différés actifs sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant constaté à l'actif du bilan. Au 30 juin 2021, le montant des déficits non reconnus s'élève à 15,5 M€, dont LFDE International (Luxembourg) pour 11,6 M€ et Greenhill (Belgique) pour 2,3 M€.

J/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de

la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

K/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les réserves minières acquises prouvées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées conformément à IAS 16. Pour les actifs significatifs, concernant notamment les actifs en lien avec les moteurs et compresseurs utilisés par les filiales Gazonor et Gazonor Benelux pour la production d'électricité verte, les composants ont été identifiés et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production basée sur les réserves prouvées et probables.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation et de leur valeur résiduelle éventuelle. Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements constructions	5 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Aménagement de sites	25 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans

L/ Dépréciation et pertes de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au moins une fois par an pour les goodwill et actifs incorporelles à durée de vie indéfinie.

En particulier, les droits miniers et actifs d'exploration, comptabilisées en immobilisations incorporelles, font l'objet de tests de dépréciation, et ce aux bornes des unités génératrices de trésorerie définies pour le Groupe comme des champs ou groupement de champs d'hydrocarbures présentant une homogénéité et une cohérence en matière de production, de traitement et d'évacuation de ces hydrocarbures. Pour le Groupe, ces UGT recourent au 30 juin 2021 les différents PER actuellement détenus.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs dans le cadre des hypothèses économiques et des

conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par les investisseurs dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

M/ Contrats de locations

Le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location, soit dès lors qu'ils confèrent au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, selon un modèle dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

La mesure comptable de ces éléments au bilan dépend des éléments suivants :

- L'estimation de la durée qui sera retenue pour chaque contrat. La détermination de cette durée correspond à la durée non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude de ne pas exercer ;
- La combinaison des composantes fixe et variable des paiements contractuels ;
- La détermination du taux d'emprunt marginal dans le cas où le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats de location, à savoir les contrats dont la durée est inférieure à 12 mois et les contrats dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à 5 K€.

Par ailleurs, sont exclus du champs d'IFRS 16 les contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, car correspondant à des locations conclues dans le contexte de l'exploration de ressources minières, pétrolières, de gaz naturel.

N/ Stocks

Les stocks sont principalement constitués au 30 juin 2021 de pièces détachées et de rechange ainsi que de lubrifiant utilisés par les sites de Gazonor. Ces derniers sont valorisés à leur coût de revient ou d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat, et ne pouvant excéder leur valeur de réalisation.

Les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation de ces stocks est inférieure à leur coût de revient ou d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée pour un montant de 49 K€ au 30 juin 2021 (32 K€ en 2020).

O/ Actifs et passifs financiers

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociations normales.

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont comptabilisés initialement

à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en autres actifs financiers et en créances commerciales.

(ii) Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en autres actifs financiers.

(iii) Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transactions et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les principaux passifs financiers non dérivés comprennent :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- les dettes fournisseurs.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres ou en dette suivant que l'option de conversion constitue ou non un instrument de capitaux propres, net d'impôt.

(iv) Contrat de factoring

Un contrat de factoring a été mis en place en janvier 2018 par l'entité Gazonor. Ce dernier s'analyse comme un contrat avec recours, avec conservation de la quasi-totalité des risques et avantages liées aux créances.

A la clôture 2021, les créances cédées mais n'ayant pas encore fait l'objet d'un règlement par le client final sont présentées parmi les créances clients avec une contrepartie comptabilisée en dette financière courante.

(v) Frais d'émission d'emprunt et prime de non conversion

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission d'un passif financier sont déduits de la juste valeur initiale de la dette et mécaniquement étalés sur la durée de vie de cette dernière selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Un montant de 1.057 K€ a ainsi été déduit des dettes financières au 30 juin 2021.

La prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire est également étalée sur la durée de l'emprunt et comptabilisée au passif en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette prime a été calculée sur la base des données contractuelles de l'emprunt et selon l'hypothèse de calcul la plus probable au 30 juin 2021.

P/ Provisions courantes et non-courantes

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques ou charges.

(i) Remises en état des sites et coûts de démantèlement

Les dépenses futures de remise en état des sites, résultant d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de remise en état des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

Les provisions pour remise en état et démantèlement comptabilisées dans les comptes du Groupe au 30 juin 2021 concernent les sites d'exploration ayant fait l'objet de forages passés ou actuels sur la région Lorraine ainsi que les sites utilisés par Gazonor dans les Hauts-de-France et Gazonor Benelux en Wallonie dans le cadre de la production de gaz et d'électricité verte.

Considérant la date d'exécution de ces obligations de remise en état, les montants enregistrés ont fait l'objet d'une actualisation. Le taux d'inflation retenu au 30 Juin 2021 est le taux d'inflation selon indice INSEE lissé sur les dix dernières années (0.88% contre 0.77% sur l'exercice précédent) tandis que le taux d'actualisation est le taux de marché de référence Ibbotson Corp AA 10+ (0.79% contre 0.74% au 30 juin 2020).

(ii) Engagement de départ en retraite

Selon les lois et usages, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces

régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charges quand elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Pour les régimes à prestations définies et pour les engagements de versements d'indemnités de départ à la retraite, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le coût des services rendus est reconnu en résultat opérationnel, le coût financier étant lui enregistré en résultat financier de l'exercice. Conformément à IAS 19, Les écarts actuariels issus notamment des changements de taux d'actualisation et des variations démographiques sont constatés en autres éléments des capitaux propres.

Au 30 Juin 2021, le Groupe n'a pas constitué d'actif de couverture pour faire face à ces engagements de retraite.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions courantes et non courants correspondent pour l'essentiel à des litiges dans lesquels le Groupe est impliqué à la date de clôture. Une provision est alors constatée uniquement en cas d'existence d'un fait générateur au 30 juin 2021, de sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques et d'estimation fiable de l'obligation.

L'estimation de la provision est considérée sur la base de la valeur la plus probable, soit une appréciation fondée sur la valeur du dernier jugement rendu ou l'estimation réalisée par les avocats ou conseils juridiques dans le cas de litiges en cours.

Q/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€, dans l'attente de définir la juste répartition des dépenses éligibles qu'elle couvre, entre investissements d'exploration et charges de personnel.

Une subvention de l'ADEME a été notifiée le 29 novembre 2019 pour 1.304 K€ au profit de la société Cellcius et sera débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2.363 K€, tandis qu'un montant de 1.044 K€ a été reconnu par le groupe au titre de cette subvention à la date d'arrêté de ces comptes consolidés annuels. Cette subvention a été portée en diminution des couts activés à la clôture.

L'aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional

- Fonds Social Européen) a été attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 9.190 K€.

187 k€ ont été comptabilisés au 30 juin 2021 dans les comptes consolidés, une partie des investissements éligibles sur le projet Béthune ayant été soumis à cette date.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice clos le 30 Juin 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 10.236 K€ comparé à 7.855 K€ sur l'exercice précédent. Les ventes du Groupe ont été réalisées pour 90% via ses filiales Gazonor et Gazonor Béthune et ses sites de production situés dans les Hauts-de-France, correspondant aux activités de production et de vente de gaz, d'électricité verte et de chaleur auprès de leurs clients Total Gas and Power, EDF Obligations d'Achats et Dalkia. Le solde provient de l'activité de vente d'électricité en Belgique (Wallonie, site d'Anderlues), dont la production par deux cogénérations installées sur place a débuté fin avril 2019 pour des ventes à EDF Luminus et dans une moindre mesure de l'activité de solaire thermique.

Cette forte progression des revenus a principalement été portée par une amélioration des volumes de gaz, électricité et chaleur vendus, avec la contribution des nouveaux sites de production d'énergies bas carbone, ainsi que par la remontée des prix du gaz en France et de l'électricité en Belgique.

La décomposition du chiffre d'affaires est la suivante pour les exercices 2020 et 2021 :

<u>Décomposition du chiffre d'affaires</u>	<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	€	€
Ventes de gaz - France	3,529,852	1,949,272
Ventes d'électricité - France	5,564,921	5,189,153
Ventes d'électricité - Belgique	963,019	716,949
Ventes de Chaleur -France	178,281	
Chiffre d'affaires annuel	10,236,073	7,855,374

2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels évoluent de 282 K€ à 711 K€ entre l'exercice clos au 30 juin 2020 et celui au 30 juin 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la production immobilisée pour 156 K€ et de la production stockée pour 147 K€.

2.3. Coûts des biens et services vendus, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les éléments suivants, correspondant aux coûts de production directement liés aux ventes de gaz, d'électricité et de chaleur réalisées par les entités Gazonor, Gazonor Benelux, Gazonor Béthune et Cellcius :

Coûts des biens et services vendus	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Electricité	1,847,472	1,640,782
Gaz naturel	50,874	57,394
Achat équipements et consommables	192,866	300,577
Entretien et maintenance	1,116,674	1,025,074
Prestations techniques dont injection Gaz	555,058	546,594
Charges de personnel	467,680	363,863
Total coûts des biens et services vendus	4,230,624	3,934,285

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités FDE et Gazonor :

Autres charges administratives et opérationnelles	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Honoraires, consultants	824 990	837 294
Voyages et déplacements	54 635	81 982
Etudes et recherches	100 586	74 804
Services bancaires	121 882	249 276
Assurances	185 934	145 478
Communication	129 584	121 629
Locations	82 758	36 796
Autres coûts	331 644	126 956
Impôts et taxes hors IS	181 012	130 777
Charges de personnel	1 408 573	1 287 723
Actions gratuites	137 952	112 386
Total autres charges administratives et opérationnelles	3 559 550	3 205 103

Les honoraires sont essentiellement constituées de frais de conseils juridiques, experts-comptables et commissaires aux comptes, et ont légèrement diminué au cours de l'exercice 2021 avec le contrôle des coûts mis en place par le Groupe, tout comme les services bancaires.

Les frais d'études et de recherche montrent une légère hausse par rapport à l'exercice précédent et sont liés au développement de nouveaux projets, en particulier l'expansion d'Anderlues et d'Avion dans les Hauts-de-France.

2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent, hors charges liées aux actions gratuites, à 2.014 K€ sur l'exercice 2021 (contre 1.652 K€ en 2020). Cette augmentation est essentiellement liée à l'arrivée de nouveaux salariés pendant l'exercice.

Charges de personnel	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Salaires bruts	1 334 067	1 168 987
Charges sociales	542 186	482 599
Charge liée aux actions gratuites attribuées	137 952	112 386
Total charges de personnel	2 014 205	1 763 972

Effectifs

Effectifs	30 juin 2021	30 juin 2020
Cadres et dirigeants	11	9
Ouvriers et employés	10	11
Total effectifs à la clôture	21	20

L'effectif moyen ETP atteint lui 16.88 employés sur l'ensemble de l'exercice clos le 30 juin 2021, en baisse par rapport à l'exercice 2020 avec 15.74 employés.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité.

Au 30 juin 2021, deux personnes peuvent être assimilées à cette catégorie, soit M. Julien Moulin, Président de FDE, et M. Antoine Forcinal, Directeur Général.

Le montant des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants se décompose de la façon suivante :

Rémunération des principaux dirigeants	30 juin 2021	30 juin 2020
Rémunération fixe et variable	606,192	463,562
Jetons de présence	0	0
Total rémunération	606,192	463,562

Le montant de la rémunération brute comprend une charge de 203 K€ comptabilisée sur l'exercice 2021 envers la société NEL, holding personnelle du Président du Groupe (90 K€ en 2020).

Au cours de l'exercice 2021, des actions gratuites ont été attribuées définitivement aux dirigeants pour un total de 2.467 actions, liées au plan mis en œuvre en 2018. Au 30 juin 2021, 6.999 actions sont attribuées au titre des deux plans en cours, soit les plans 2019 et 2020 (voir également les paiements fondés sur les actions en note 3.10).

2.5. Amortissements et dotations nettes sur provisions

La charge d'amortissement et de dépréciation pour perte de valeur comptabilisée sur l'exercice clos le 30 juin 2021 est en augmentation par rapport à 2020, atteignant 1.506 K€ contre 1.200 K€ sur l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2021, l'augmentation de la charge d'amortissement des installations industrielles est surtout liée aux investissements effectués sur Gazonor Béthune. L'impact de l'application de IFRS 16 sur l'exercice est de 41K€.

Amortissements et pertes de valeur	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Amortissement des installations industrielles	1,114,582	884,706
Amortissement des réserves minières HdF	233,352	214,017
Amortissement d'autres immobilisations corp/incorp	116,868	18,710
IFRS 16	41,227	82,453
Total amortissements et pertes de valeur	1,506,029	1,199,886

Les dotations nettes de reprises sur provisions se décomposent de la façon suivante :

Dotations nettes aux provisions	30 juin 2021	30 juin 2020
Provisions pour grandes révisions	12 259	0
Provisions pour remise en état de sites	-8 938	16 920
Provisions pour litiges		-162 072
Dépréciation des stocks	16 858	10 021
Dépréciation des frais d'exploration - Bleue Lorraine Sud	303 574	0
Total dotations nettes aux provisions	323 753	-135 131

2.6. Résultat financier

Les éléments constituant le résultat financier sont les suivants :

Résultat financier	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Produits financiers	7,894	1,112
Coûts de l'endettement financier brut	-1,123,109	-529,479
Gains et pertes de change latents	0	0
Autres éléments	-81,171	-33,070
Total résultat financier	-1,196,386	-561,437

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, le coût de l'endettement financier est principalement constitué des charges d'intérêt sur les financements poursuivis par le Groupe, soit l'emprunt obligataire mis en place au niveau de la filiale Gazonor Holding, le crédit bancaire conjoint avec Landesbank SAAR et Bpifrance Financement, le prêt d'actionnaire et les nouveaux prêts conclus au cours de l'exercice 2021, ainsi que l'impact d'IFRS 16. L'extension du prêt actionnaire et la conclusion des nouveaux emprunts pour supporter la croissance du groupe expliquent l'augmentation du coût de l'endettement financier bruts de 594 K€.

Les autres éléments contiennent notamment la charge de désactualisation liée aux provisions pour démantèlement et remise en état des sites.

2.7. Impôts courants et différés

En 2021, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt payé par le groupe intégration fiscale et l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg, son montant étant identique à celui de l'exercice précédent.

Aucun autre impôt courant n'est dû par les autres sociétés du groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021. Une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} juillet 2018 avec FDE comme société tête d'intégration fiscale, comprenant également les sociétés Gazonor, Gazonor Holding, EG Lorraine, EG NPC et Gazonor Béthune (depuis le 1^{er} juillet 2020), le résultat fiscal de cette intégration étant de 1.619 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours de l'exercice 2020, la loi de Finance 2020 promulguée en France ayant reconduit la législation existante en 2019, avec notamment la diminution progressive des taux d'impôt jusqu'à 25% au 1^{er} janvier 2022.

La charge d'impôt de cet exercice et de l'exercice comparable précédent se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Impôt courant de l'exercice	91,410	4,815
Impôt courant	91,410	4,815
Variation des impôts différés	-162,373	-757,455
Effet des changements de taux sur IDP	0	0
Effet des changements de taux sur IDA sur déficits	0	0
Impôts différés	-162,373	-757,455
Total charge d'impôt	-70,963	-752,640

Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente. Une nouvelle source d'impôt différé concerne les profits latents sur opérations internes.

Ventilation et source des impôts différés au bilan	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Déficits reportables	1 643 205	2 010 365
Actions gratuites	35 746	35 746
Provision pour engagements retraite	8 383	7 794
IFRS 16 - Contrats de location	8 917	9 919
Profit latent sur opérations internes	360 624	0
Certificats d'Economie d'Energie	33 263	37 462
Impôts différés actifs	2 090 138	2 101 286
Réserves minières	-6 081 269	-6 146 608
Provisions grosses révisions	-296 337	-241 269
Démantelement Belgique	-2 265	-978
Impôts différés passifs	-6 379 871	-6 388 855
Total impôts différés nets au bilan	-4 289 733	-4 287 569

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité

individuelle. La réduction de cette base provient de profits générés par les sociétés du Groupe et l'utilisation de ces déficits reportables.

Au 30 juin 2021, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables de 1.722 K€ pour les sociétés situées en France, 11.565 K€ pour la société située au Luxembourg et 2.256 K€ pour Greenhill en Belgique.

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par FDE du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

La variation de la position nette d'impôts différés s'analyse de la façon suivante, les éléments passant directement en capitaux propres concernant l'effet d'impôt relatif à l'activation au cours de l'exercice de coûts supportés par le groupe au cours d'exercices antérieurs ainsi que l'effet d'impôt relatif aux écarts actuariels sur engagements retraites.

Variation des impôts différés nets	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Impôts différés net au bilan à l'ouverture	-4,287,569	-5,045,109
Impôts différés reconnus en résultat	162,373	757,455
Impôts différés reconnus en capitaux propres	-164,537	85
Impôts différés nets au bilan à la clôture	-4,289,733	-4,287,569

Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique (taux moyen en France de 28%) et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé	292 645	47 949
Impôt sur les sociétés	-70 963	-752 640
Résultat avant impôt	221 682	-704 691
Taux d'imposition français	28,00%	30,29%
Charge d'impôt théorique	-62 071	213 451
Reestimation IDA reconnus sur déficits		246 551
Effet des changements de taux	-72 682	0
Différences permanentes	15 211	94 789
Révision IDA sur actions gratuites		-10 993
IDA Gazonor Benelux non reconnus précédemment	129 652	132 209
IDA non reconnus sur l'exercice	-13 717	0
Crédit d'impôt recherche	74 569	76 634
Charge d'impôt dans le compte de résultat	70 963	752 640

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

L'augmentation de ces actifs d'exploration sur l'exercice est surtout liée aux travaux d'entretien courant effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre, incluant la finalisation de l'étude indépendante menée par quatre experts internationaux du secteur du gaz de charbon.

Au 30 juin 2021, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 46.150 K€, dont des coûts de remise en état de sites de 1.386 K€.

Une analyse juridique a été effectuée en lien avec les avocats de la Société au 30 juin 2021, portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés. La Direction de la Société a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de l'exercice. Seule une nouvelle dépréciation Sur Bleue Lorraine Sud a ainsi été constatée à la clôture de l'exercice 2021.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	41,275,889	366,186			41,642,075
Actifs - autres PER	2,713,620	30,575	-150,000	0	2,594,195
Actifs - PER Anderlues				528,381	528,381
Provision pour remise en état	1,385,770	0	0		1,385,770
Total - valeur brute	45,375,279	396,761	-150,000	528,381	46,150,421
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine					0
Actifs - autres PER	-294,367	0	-303,573		-597,940
Provision pour remise en état	-21,720		0	15,531	-6,189
Total - amortissements et dépréciations	-316,087	0	-303,573	15,531	-604,130
Total - valeur nette	45,059,192				45,546,291

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	<i>Statuts</i>	30 juin 2021	30 juin 2020
		€	€
Bleue Lorraine (i)	<i>Demande de concession en cours</i>	41,642,075	41,275,889
Bleue Lorraine Sud (ii)	<i>Non-prolongation, recours contentieux</i>	0	303,573
Bleue Lorraine Nord	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Grande Garde	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
Lons-le-Saulnier	<i>Arrêté de rejet, recours contentieux</i>		0
Gardanne	<i>Arrêté de rejet</i>		0
La Folie de Paris (iii)	<i>Renouvelé jusqu'au 07 août 2021</i>	1,996,255	2,115,680
Valenciennois	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2022</i>		
Sud-Midi (iv)	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2023</i>		
Poissonnière	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2042</i>		
Désirée	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2043</i>		
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>	551,316	
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		44,189,646	43,695,142

- (i) La troisième période du permis exclusif de recherche dit Bleue Lorraine a expiré le 30 novembre 2018, date avant laquelle une demande de concession devait intervenir sous peine de ne plus pouvoir être jugée recevable. C'est dans ce cadre que FDE a effectué une demande de concession le 26 novembre 2018, enregistrée par les services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 28 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995, pour une durée de validité allant jusqu'au 1^{er} janvier 2040, soit 21 ans.

Le dossier est actuellement toujours en cours d'instruction à cette date, étant entendu que le silence gardé sur cette demande par l'administration pendant plus de trois ans vaudra décision de rejet, soit à la date du 10 juin 2022.

- (ii) Le permis Bleue Lorraine Sud avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, demande rejetée par arrêté ministériel du 29 décembre 2017. Considérant que la date de ce rejet était postérieure au délai légal, FDE a engagé un recours contentieux en date du 10 septembre 2018 afin d'obtenir la prolongation de ce permis. Le recours contentieux a été rejeté par le tribunal administratif de Strasbourg le 22 juillet 2020, la Société n'a pas fait appel. Une demande indemnitaire est toujours en cours de finalisation.
- (iii) Le permis exclusif de recherche dit « La Folie de Paris » a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 31 janvier 2018 le prolongeant jusqu'au 7 août 2021, et ce au bénéfice de la société Concorde Energie Paris (arrêté du Ministre de la Transition Ecologique et solidaire et du Ministre de l'Economie et des Finances). Une demande de prolongation exceptionnelle de la troisième période a été réputée reçue par l'administration le 6 avril 2021. Les échanges sont en cours sur des compléments en vue d'obtenir la recevabilité de la demande

Ce permis porte en partie sur les départements de l'Aube, de la Marne et de la Seine-et-Marne sur une superficie de 199 km² pour un engagement financier minimal de 5.4 M€.

- (iv) Concernant le permis dit « Sud-Midi », le tribunal administratif de Lille, par un jugement en date du 4 avril 2019, a annulé l'arrêté du 15 mars 2017 par lequel le ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer avait expressément rejeté sa demande de prolongation. Ce même tribunal a enjoint le ministère de la transition écologique et solidaire de délivrer sous deux mois à compter du jugement la prolongation de ce permis, sous astreinte de 500 euros par jour de retard. L'Etat a néanmoins saisi la Cour administrative d'appel de Douai et la procédure est toujours en cours à la date d'arrêté de ces comptes annuels consolidés.

En parallèle, ce permis a bien fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 23 juillet 2020 par un arrêté du 12 juin 2019, mais ce pour la seule exécution du jugement mentionné ci-dessus, pouvant être abrogé en cas d'arrêt contraire de la cour d'appel. L'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Douai le 23 juin 2020 a annulé le jugement rendu par le tribunal administratif de Lille le 4 avril 2019. Le pourvoi déposé auprès du Conseil d'Etat a été refusé. Par conséquent, l'arrête du 12 juin 2019 prolongeant le permis de Sud Midi sera abrogé. Une demande indemnitaire est à l'étude.

3.2. Autres immobilisations incorporelles

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Logiciel Sage X3	24,000	0	0	0	24,000
Autres immobilisations incorporelles	6,036	3,759	0	0	9,795
Total - valeur brute	30,036	3,759	0	0	33,795
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Logiciel Sage X3	-14,387	-4,800	0	0	-19,187
Autres immobilisations incorporelles	-9,500	-921	0	0	-10,421
Total - amortissements et dépréciations	-23,887	-5,721	0	0	-29,608
Total - valeur nette	6,149				4,187

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels ainsi que des frais de recherches et développement de la filiale Gazonor totalement amortis.

3.3. Droits miniers

Sur l'exercice clos le 30 juin 2017, le Groupe avait alloué le prix d'acquisition du groupe Transcor Astra Luxembourg (désormais LFDE International) en totalité aux réserves minières détenues par l'entité acquise via sa filiale Gazonor. Cette allocation de 18.264 K€ avait ainsi abouti à la constatation de réserves minières en immobilisations corporelles pour une valeur brute de 25.366 K€ et d'impôts différés passif à hauteur de 7.103 K€.

Les droits miniers ainsi constatés font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Hauts-de-France - Valeur brute	25,366,331	25,366,331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-1,047,562	-814,211
Anderlues - Valeur brute	206,822	206,822
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-16,809	-14,691
Droits miniers - valeur nette à la clôture	24,508,782	24,744,251

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, un amortissement de 233 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production annuelle de 2.97 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 312.76 BCF en début d'exercice.

Ces quantités de réserves sont établies sur la base d'un rapport provenant de l'organisme allemand DMT émis en octobre 2017, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié à la clôture 2021 la capacité de production sur la durée des concessions détenues.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 207 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée au 30 juin 2019, actif amorti à l'unité de production.

3.4. Autres immobilisations corporelles

Hors droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles, les autres immobilisations corporelles sont essentiellement constituées des investissements effectués en 2017 sur les sites de Gazonor afin de pouvoir produire de l'électricité et en 2018 sur le site d'Anderlues en Wallonie afin de mettre en place ses deux premières cogénérations.

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	24,113	69,336		47,496	140,945
Constructions	332,748	1,506,975			1,839,723
Installations et outillages industriels	10,110,454	7,318,921			17,429,375
Autres immobilisations corporelles	51,692	25,094	-4,038		72,748
Immobilisations en cours	2,638,773	1,340,837			3,979,610
Droits d'utilisation - IFRS 16	123,680				123,680
Total - valeur brute	13,281,460	10,261,163	-4,038	47,496	23,586,080
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	0				0
Constructions	-160,753	-109,427			-270,180
Installations et outillages industriels	-2,186,133	-1,114,522			-3,300,655
Autres immobilisations corporelles	-95,371	-6,775		4,038	-98,108
Immobilisations en cours	0				0
Droits d'utilisation - IFRS 16	-82,453	-41,227			-123,680
Total - amortissements et dépréciations	-2,524,710	-1,271,951	0	4,038	-3,792,623
Total - valeur nette	10,756,750				19,793,458

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement les investissements pour le projet de valorisation de gaz, chaleur et électricité à Béthune (5.695 K€) et le projet de solaire thermique à Creutzwald (1.219 K€).

Les immobilisations en cours au 30 juin 2021 concernent les investissements sur le projet d'Anderlues 2 pour 2.501 K€ et Avion 2 pour 748 K€.

3.5. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont surtout constitués d'un dépôt de garantie dans le cadre du crédit bancaire conjoint avec Landesbank SAAR et Bpifrance Financement pour un montant de 725 K€, ce dépôt devant être maintenu jusqu'à échéance de l'emprunt, ainsi que de la constitution d'une sureté de 175 K€ couvrant l'exécution d'office des opérations de démantèlement du site d'Anderlues, et ce au profit du gouvernement wallon suite à l'obtention du permis associé.

L'augmentation du poste sur l'exercice précédent correspond au compte de réserve de 340 K€ mis en place dans le cadre du prêt Triodos à Gazonor Bénélux en décembre 2019.

3.6. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés des pièces de maintenance et de rechange pour l'entretien des stations de production de gaz et d'électricité des sites de Gazonor, et sont évalués au plus faible de leur coût d'achat ou de leur valeur nette de réalisation.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient. Une dépréciation est également constituée sur base d'une analyse entre les

quantités en stocks à la clôture et les quantités de sécurité par référence. Une dépréciation de 49 K€ a ainsi été enregistrée au 30 juin 2021, portant sur les pièces de maintenance / rechange et les autres pièces en stocks.

La variation des stocks s'analyse de la façon suivante :

Stocks	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Pièces de maintenance et de rechange	472,630	367,071
Fluides	49,560	40,416
Stocks - Prestations en cours	146,783	0
Valeur brute	668,972	407,488
Dépréciation	-49,093	-32,235
Stocks - valeur nette à la clôture	619,879	375,252

3.7. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients et autres actifs courants	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Créances clients et comptes rattachés	1,391,136	948,367
Autres actifs courants	4,148,165	3,260,671
Charges constatées d'avance et étalées	83,780	115,580
Total créances clients et autres actifs courants	5,623,082	4,324,617

Le solde client est constitué presque entièrement au 30 juin 2021 des factures du mois de juin 2021 émises envers les clients Total Gas & Power, EDF Obligations d'Achats, EDF Luminus et Dalkia.

Les autres actifs courants concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales.

3.8. Trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie - nette	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Comptes bancaires	6 767 867	3 704 979
Part "liquidité" du contrat de liquidité	72 083	63 698
Total trésorerie nette	6 839 950	3 768 677

Sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, après la date du 30 juin 2021, tout ou partie ne peut être mis à disposition des entités du groupe dont FDE qu'après autorisation des prêteurs BPI et SaarLB et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date (voir note 3.11 de l'annexe aux comptes consolidés), cette règle ne concernant néanmoins pas les refacturations de prestations de services et résultant d'autres conventions intragroupes.

Au 30 juin 2021, en tenant compte de l'ensemble des prestations de services et indemnités dues par Gazonor à FDE, et des sommes liées à l'intégration fiscale dont FDE est la société tête de groupe, minorés des avances déjà consenties par Gazonor avant cette date, 949 K€ peuvent encore être mis à disposition de FDE par Gazonor hors montants sujet à l'autorisation des prêteurs et dont les conditions au 30 juin 2021 sont remplies.

3.9. Capital social et primes

Au 31 juin 2021, le capital social de FDE s'élève à 5.163.970 € et se divise en 5.163.970 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur l'exercice, 8.080 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du troisième plan mis en œuvre en 2018 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 mars 2016. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Président le 9 juillet 2020 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les primes d'émissions pour un montant de 44.071 K€ représentent la différence entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€, et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de l'introduction en bourse, soit 1.204 K€, ainsi que les impacts successifs des plans d'attributions d'actions gratuites pour un montant total de 99 K€.

3.10. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de FDE en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, un premier plan avait été décidé au 30 juin 2016 et a fait l'objet d'une attribution définitive pour 85.485 actions en novembre 2018 (sur 85.601 actions initialement allouées aux bénéficiaires).

Le Conseil d'administration en date du 30 juin 2017 a adopté le Règlement du Plan mis en place en 2016 et a déterminé les bénéficiaires initiaux du second plan pour 5.231 actions, attribués définitivement en décembre 2019.

Le troisième plan initié le 9 juillet 2018 a donné lieu sur l'exercice à l'attribution définitive de 8 080 actions.

Deux autres plans ont été initiés au 12 décembre 2019 et 4 septembre 2020, prévoyant l'attribution d'actions gratuites réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 30 juin 2021	Juste valeur
Plans d'actions gratuites			
12 décembre 2019	8 919	8 919	17,4
4 septembre 2020	9 791	9 791	15,3

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 2.3% du capital, inférieur au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application de la norme IFRS 2, les avantages accordés dans le cadre de ce plan sont comptabilisés en frais de personnel.

Dans le cadre de ce plan d'actions gratuites destiné à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux, la valeur unitaire des actions est basée sur le cours de l'action à sa date d'attribution, avec prise en compte de l'évolution de l'effectif salarial bénéficiaire. La comptabilisation de la charge correspondante se répartit sur toute la durée d'acquisition des droits attachés à ces actions et ce à compter de la date d'attribution, c'est à dire la date à laquelle les bénéficiaires sont considérés comme en avoir été pleinement informés.

La charge constatée sur l'exercice 2021 s'élève à 138 K€ correspondant à une année pleine pour le plan 2019 et prorata temporis pour les plans 2018 et 2020, valorisés sur base des cours de l'actions à la date d'attribution.

3.11. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 30 juin 2021 sont constitués principalement des financements suivants :

Prêt d'actionnaire – FDE et NEL

Mis en place au cours de l'année 2017, le prêt d'actionnaire initialement consenti par Deltec Bank & Trust présentait une valeur nominale de 3.977 K€ pour un taux d'intérêt hors commission de 1.98% et une échéance fixée au 27 décembre 2019.

Cette convention a été modifiée par cinq avenants reportant l'échéance, dont trois avenants qui ont eu lieu sur cet exercice :

- Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2020 et reporte l'échéance de décembre 2020 comme suit : 2.330k de nominal au 31 décembre 2020, 1.000 K€ de nominal au 30 juin 2021 et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial,
- Un avenant a été conclu en date du 29 octobre 2020 et reporte les échéances au 30 juin 2021 pour 3.450k de nominal et 1.300 K€ de nominal + commission et intérêts au 31 décembre 2021. Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a vendu ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de FDE, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020,
- Un avenant a été conclu en date du 20 juin 2021 et prévoit le paiement de 1.750 K€ avant le 30 juin 2021 et une dernière échéance de 3.000 K€ pour solde de tout compte et sans commission additionnelle avant le 31 décembre 2021. Le remboursement de 1.750 K€ a été réalisé le 30 juin 2021.

Ces avenants ont été motivés par la volonté pour la société de disposer d'une trésorerie à court terme afin d'accélérer le développement de ses activités dans les Hauts-de-France et en Belgique.

Emprunt obligataire – Gazonor Holding et CAP3 RI

Emprunt obligataire de 3 millions d'euros souscrit en janvier 2018 pour la filiale Gazonor de la part de CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France. Cet emprunt a été obtenu au niveau de Gazonor Holding avec une échéance fixée au 31 décembre 2024. 6.383 obligations convertibles ont été émises, chacun des titulaires ayant la faculté d'exercer à tout moment, en tout ou partie, un droit de conversion à raison de 1 action de Gazonor Holding pour 1 obligation.

Une prime de non-conversion est incluse dans le contrat obligataire, son montant étant fonction de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et de la dette nette consolidée selon une formule définie, avec un taux minimal de 3% l'an capitalisé.

Prêt bancaire - Gazonor SAS et Landesbank SAAR / Bpifrance Financement

Prêt bancaire d'un montant de 6.4 millions d'euros obtenu en date du 9 mai 2018 de façon conjointe auprès de Landesbank SAAR et de Bpifrance Financement, et ce au niveau de Gazonor, présentant une échéance au 02 avril 2024 avec amortissement par échéances trimestrielles. Les tranches de remboursement devant se réaliser au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 sont présentées parmi les dettes financières courantes.

Les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire :

- Un compte de réserve est constitué pour 725 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt. Ce compte porte intérêts au taux rémunérant des dépôts équivalents. Au 30 juin 2021, ce compte de réserve figure dans les actifs financiers non courants.
- La société Gazonor s'engage à ne pas consentir de crédit, d'avance ou de prêt sous quelque forme que ce soit et quelque nature que ce soit, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à l'exception :
 - Des avances existantes aux membres du Groupe à la date de signature du contrat de prêt,
 - D'avances en compte courant ou de trésorerie au profit d'autres membres du Groupe autorisés par les prêteurs. Cette remontée de trésorerie ne pourra intervenir qu'à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2019.
 - Des crédits et délais de paiement consentis à ses cocontractants dans le cours normal des affaires et dans la limite de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, dit ratio DSCR, et ce pour toute période de 12 mois s'achevant la fin de chaque exercice social. Il s'agit d'un ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « trésorerie potentielle générée / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,3. Au 30 juin 2021, le test de ce ratio est satisfaisant.

Prêt bancaire - Gazonor SAS et Bpifrance Financement

Emprunt souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1.34 millions d'euros, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Les garanties attachées à ce prêt sont présentées à la note 4.3 de cette annexe aux comptes consolidés.

Prêt Garantie par l'Etat – Gazonor SAS et LCL et Société Générale

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19 et la baisse des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, la société Gazonor a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1,6 M€ afin de renforcer sa trésorerie, notamment pour l'accompagnement de ses développements futurs. Cet emprunt octroyé par le LCL et la Société Générale porte un taux d'intérêt de 0,25% et a une durée de vie de 12 mois avec une option d'amortissement pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans.

En date du 20 mai 2021 et 15 avril 2021, des avenants aux prêts ont été signés avec le LCL et la Société Générale respectivement pour étendre la maturité du prêt à 5 ans avec un début de remboursement dans un an.

Financement de Projet – Gazonor Benelux et Triodos Bank NV

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de Triodos Bank NV domiciliée en Belgique, signé le 11 décembre 2019. Cet emprunt atteint un montant nominal de 4.24 millions d'euros et porte sur le refinancement de la construction des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés (modélisation de sous-sols, ingénierie de réservoir...). La maturité de cet emprunt est de 6 ans à compter du 15 décembre 2019, via échéances semestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,65% par an.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve est constitué au moment du tirage pour 340 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Triodos Bank servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Enfin, ce prêt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels :

- Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette (y compris commission d'arrangement), correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio LLCR : ratio de couverture sur la durée du crédit, correspondant au rapport « (valeur actualisée des cash-flows nets jusqu'à échéance de l'emprunt + compte de réserve) / montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Crédit-bail immobilier - FDE et Finamur (LCL)

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont. L'achèvement a été réalisé au cours du premier semestre de l'exercice et la société a pris possession des locaux au 3 décembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Financement de Projet – Cellcius SAS et Caisse d'Épargne

Une avance a été signée le 13 novembre 2020 entre la société Cellcius SAS et La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe. Cet emprunt atteint un montant nominal de 700 K€ et porte sur le préfinancement de la subvention ADEME. La maturité de cet emprunt est de 1 an avec un remboursement in fine au 15 décembre 2020, avec un taux d'intérêt fixe de 0,41% par an.

Un emprunt a également été souscrit par Cellcius auprès de La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1.300 K€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'Avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livre A + 1% par an, soit 1,5% au 31 décembre 2020.

Enfin, ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels : Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible / service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Prêt actionnaire – FDE et EGL

Un autre actionnaire de FDE, a consenti un prêt actionnaire de 325 K€ en date du 13 novembre 2020. La maturité est de 1 an avec un remboursement in fine au 01 janvier 2022, avec un taux d'intérêt fixe de 2% par an.

Prêt participatif – Gazonor Béthune SAS

Prêt participatif de 5,5 M€ souscrit par Gazonor Béthune SAS auprès de 1 708 prêteurs, afin de financer une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production à Béthune. Près de 40% des fonds levés viennent des habitants de la Région des Hauts-de-France démontrant à nouveau la pertinence du modèle de circuits courts promu par FDE. Les tickets unitaires investis s'échelonnent entre 100 € et 500.000€.

Cette collecte divisée en deux campagnes distinctes de 2,25 M€, a dépassé son objectif initial en 2 mois de collecte. 55.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en février 2021.

Ce financement présente une maturité de 4 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

Prêt participatif – EG NPC SAS

Prêt participatif de 3,3 M€ souscrit par EG NPC SAS auprès de 489 prêteurs et la Nef, coopérative bancaire éthique qui offre des solutions de crédit orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle, pour un million d'euros, afin de financer son projet de construction de deux unités de cogénérations sur le site historique d'Avion.

33.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en juin 2021.

Ce financement présente une maturité de 5 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 30 juin 2021 se décompose ainsi :

Dettes financières courantes et non courantes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Emprunt obligataire	3,798,393	3,281,404
Crédit bancaire	16,788,993	8,728,202
Prêt d'actionnaire (dont commissions)		
Avances BPI Export	14,625	14,625
Dettes de locations IFRS 16 (simples et crédit-bail)	830,189	623,500
Frais d'émission	-623,043	-87,831
Dettes financières non courantes	20,809,156	12,559,900
Emprunt obligataire	0	37,397
Crédit bancaire	3,286,376	2,005,440
Prêt d'actionnaire (dont commission)	2,975,442	3,891,767
Dettes sur factoring et préfinancement CIR	384,455	926,900
Dettes de locations IFRS 16 (simples et crédit-bail)	90,523	46,105
Frais d'émission	-433,635	-72,240
Concours bancaires courants	0	1,180
Dettes financières courantes	6,303,162	6,836,549
Total dettes financières	27,112,318	19,396,449

La dette sur factoring correspond aux créances cédées avec recours dans le cadre du contrat de factoring clients au 30 juin 2021 pour 384 K€.

3.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

L'ensemble des dettes fournisseurs et autre passifs présentées ci-dessous ont une échéance à moins d'un an au 30 juin 2021, hors 12 K€ de contribution patronale sur actions gratuites. Un montant de 2.465 K€ est en litige vis-à-vis de la société Entrepose Drilling (voir note 4.8).

Dettes fournisseurs et autres passifs courants	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Fournisseurs de biens et services	2,593,512	1,299,163
Fournisseurs d'immobilisations	4,856,008	3,893,229
Autres dettes	5,574,036	1,809,832
Total dettes fournisseurs et autres passifs courants	13,023,555	7,002,224

3.13. Provisions

Les principales provisions comptabilisées par le Groupe au 30 juin 2021 correspondent aux provisions pour remise en état et démantèlement de site en Lorraine et dans les Hauts-de-France.

En Lorraine, la provision pour remise en état concerne les quatre sites sur lesquels des

opérations de forage sont intervenues, déterminée sur la base d'expertises techniques et de devis externes. Dans les Hauts-de-France, la provision pour remise en état concerne principalement le coût d'arrêt des travaux, de fermeture des sondages et de démantèlement des canalisations.

Le montant sous-jacent de ces provisions a légèrement augmenté entre 2020 et 2021, provenant de la mise à jour des hypothèses d'actualisation utilisées, soit 0.88% de taux d'inflation et 0.79% de taux d'actualisation contre respectivement 0.77% et 0.74% sur l'exercice précédent. La provision constatée pour la zone Lorraine est ainsi passée de 1.393 K€ à 1.419 K€ tandis que la provision liée à la zone Hauts-de-France a évolué de 2.587 K€ à 2.642 K€.

Enfin, en Belgique, une provision de 201 K€ a été constatée au titre des coûts de démantèlement du site d'Anderlues après actualisation de la première comptabilisation sur l'exercice 2019.

Provisions courantes et non courantes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Provision pour remise en état	4,231,336	4,179,420
Provisions pour engagements retraite	33,532	31,177
Autres provisions		
Provisions non courantes / retraite	4,264,868	4,210,597
Provisions pour litiges	109,571	106,249
Provisions courantes	109,571	106,249
Total provisions courantes et non courantes / retraites	4,374,439	4,316,846

Voir la note 4.8 pour plus de détail sur ces litiges.

Provisions pour engagements retraite

Engagements retraite - solde au bilan	30 juin 2021
Provision pour engagements retraite 30 juin 2021	33,533
Provision pour engagements retraite 30 juin 2020	31,177
Variation de la provision sur l'exercice 2021	2,356
Engagements retraite - variation sur l'exercice	30 juin 2021
Coût des services rendus	7,505
Coût financier	231
Ecart actuariel (capitaux propres)	-5,380
Variation de la provision sur l'exercice 2021	2,356

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation de la provision pour engagements retraites au 30 juin 2021 sont les suivantes, l'ensemble des salariés du Groupe hors mandataires sociaux étant soumis à la législation sociale en vigueur en France :

- Age de départ : 65 ans
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.79%
- Taux de rotation : 5%
- Table de mortalité : TGH05/TGF05

Le seul changement d'hypothèses intervenu sur l'exercice concerne le taux d'actualisation,

passé de 0.74% à 0.79% entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021.

Aucun actif de couverture n'a été mis en place par le Groupe à la date de clôture.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Flux de trésorerie et BFR

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices 2021 et 2020 présentée dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Variation du BFR	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Stocks	-244,627	-51,939
Créances clients	-442,769	186,516
Dettes fournisseurs	1,549,765	-1,132,867
Autres actifs d'exploitation (CCA, frais étalés)	48,658	75,534
Variation du BFR d'exploitation	911,026	-922,756
Autres actifs	-1,097,856	-734,313
Autres passifs	2,318,502	1,146,308
Variation du BFR - autres actifs et passifs	1,220,646	411,995
Variation du BFR global	2,131,672	-510,761

4.2. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière hors champ de la norme IFRS 16

FDE est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les loyers annuels au titre de ces contrats sont de 57 K€ sur l'exercice 2021, les engagements correspondants s'élevant à 4.006 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport à l'an dernier.

4.3. Autres engagements

Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 30 juin 2021 présentent les engagements et garanties suivantes :

Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement (6.4 M€) :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.

- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

Crédit bancaire Bpifrance Financement (1.34 M€) :

- Gage de meubles corporels sans dépossession par Gazonor au profit de Bpifrance en premier rang du matériel financé, à savoir trois moteurs électriques de type Siemens 1LA 690V 1500 TR/MIN et système de variation électronique de vitesse Siemens G150 12pulses 690V installés sur le site d'Avion.
- Caution solidaire donné par FDE à hauteur de 1.34 M€ pendant toute la durée de financement.
- Participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

Crédit bancaire Triodos Bank NV (4.24 M€) :

- Nantissement au profit de Triodos Bank de 100% des actions de Gazonor Benelux.
- Prise en gage du solde créditeur de tous les comptes bancaires du projet concerné, soit l'activité du site d'Anderlues, à l'exclusion du compte de distribution.
- Nantissement au profit de Triodos Bank de toutes les créances résultant du fonctionnement de ce même projet, soit et sans y être limité : le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, tout contrat de construction, les polices d'assurance.
- Accord direct avec la commune d'Anderlues permettant l'accès au site d'Anderlues, accord direct dans le cadre du contrat de service et de maintenance et le contrat de vente d'électricité.
- Gage sans dépossession de l'ensemble des éléments corporels du projet d'Anderlues, dont les deux unités de cogérations et équipements électriques.
- Délégation du bénéfice de toutes les assurances souscrites par Gazonor Benelux au profit de Triodos Bank.
- Engagement de FDE de couvrir les éventuels dépassements du budget de construction (dont entre autres réclamations sur la construction, coûts induits par des changements fiscaux... remettant en cause le respect des ratios de couverture).

Crédit-bail Finamur:

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultant à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et privilèges conférés par la loi aux créanciers nantis.

Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (0.7 M€) :

- Nantissement au profit de la banque des créances professionnelles détenues sur l'ADEME

Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (1.3 M€) :

- Hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette des installations
- Gage sans dépossession sur les équipements et matériels de la centrale
- Cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance)
- Nantissement de comptes titres financiers des actionnaires

- Gage espèce DSCRA (3 mois du service de la dette)
- Blocage des comptes courants d'associés ouvert dans les livres de l'Emprunteur à hauteur d'un montant de 700 000 €.

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 30 juin 2021 (hors dépenses de personnel et autres dépenses constatées en charges, soit non comptabilisées au bilan en actif d'exploration) :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7,700,000	41,642,075	<i>néant</i>
Bleue Lorraine Sud	7,250,000	303,573	6,946,427
La Folie de Paris	5,400,000	2,146,255	3,253,745

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appréciation à un potentiel renouvellement de la part de l'Etat. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

Le permis Bleue Lorraine a fait l'objet d'une demande de concession en novembre 2018 tandis que le permis La Folie de Paris est renouvelé jusqu'au 7 août 2021.

4.4. Engagements d'achat d'immobilisations corporelles

Le montant des engagements au 30 juin 2021 sur commandes fermes (notamment pour développements du groupe à venir) est de 2.681 K€ HT.

4.5. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe FDE est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur l'exercice clos le 30 juin 2021. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous, ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur l'exercice 2021.

Transactions conclues avec des parties liées	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Dette fournisseur NextGen NRL Limited	54 900	
Emprunt NextGen Energy Limited		3 891 767
Emprunt Deltec Bank & Trust	2 975 442	
Emprunt EGL	328 989	
Dettes	3 359 331	3 891 767
Prestations NextGen NRJ Limited	202 650	90 000
Prestations de services - charge annuelle	202 650	90 000
Intérêts annuels sur emprunt NextGen Energy Limited	63 328	74 027
Intérêts annuels sur emprunt EGL	3 989	
Charge d'intérêts	67 317	74 027

Relations avec les parties liées

- (i) Un avenant au prêt actionnaire initialement détenu par Deltec Bank and Trust a été conclu en date du 30 septembre 2020 et en date du 29 octobre 2020, reportant les échéances au 30 juin 2021 au 31 décembre 2021. Par ailleurs, suite à la sortie du capital de la société, Deltec Bank and Trust a transféré ce prêt actionnaire à un autre actionnaire de FDE, NEL et a ainsi notifié la société du transfert le 12 novembre 2020.
- (ii) Depuis le 1^{er} juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NEL, holding personnelle du Président de FDE, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NEL des honoraires mensuels d'un montant de 15.9 K€ hors taxes et une charge de 202.7 K€ comptabilisée au cours de cet exercice.
- (iii) Un autre actionnaire de FDE, a consenti un prêt actionnaire de 325 K€ d'un an en date du 13 novembre 2020.

La rémunération globale des membres du Comité de Direction et du Conseil d'administration du Groupe est présentée en note 2.4 de cette annexe.

La charge liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élève à 95 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

4.6. Instruments financiers et gestion des risques

Les principaux actifs et passifs financiers du Groupe comprennent la trésorerie, les actifs financiers non courants, les créances et autres actifs courants, la dette financière courante et non-courante ainsi que les dettes fournisseurs et autres passifs courants.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1, des prix (non-ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques, pour lesquels le Groupe peut obtenir la valeur de marché à une date donnée ;
- Niveau 2, des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement sur le marché ;
- Niveau 3, des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- La juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- La juste valeur de la dette financière courante et non courante constituée de l'emprunt obligataire, du crédit bancaire Landesbank SAAR – Bpi et du prêt actionnaire, a été estimée sur base des valeurs nominales augmentées des commissions et intérêts dus et diminuées des frais étalés au 30 juin 2021. La rémunération de cette dette financière correspond à la valeur de marché.
- La juste valeur des actions gratuites est estimée par application des principes de la norme IFRS 2, avec notamment le recours au prix du marché à la date d'attribution aux bénéficiaires.

Risque de marché

L'exposition du Groupe FDE au risque de marché, et notamment aux variations des prix du gaz pour Gazonor et aux prix de l'électricité pour Gazonor Benelux, est considérée comme limitée. Ces activités représentaient 43% du chiffre d'affaires sur cet exercice, le reste de l'activité d'électricité verte en France étant sécurisé à prix fixe obligations d'achat et en croissance. A la date d'établissement des comptes consolidés du 30 juin 2021, des fixations de prix du gaz et d'électricité en Belgique ont été mis en place jusqu'en 2023.

Risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs, de contenir les frais financiers, et d'amortir tout impact sur le résultat d'une éventuelle variation sensible des taux d'intérêt.

Le groupe est actuellement engagé dans des opérations de financement à taux fixe et FDE n'envisage pas de changement de taux d'intérêt dont l'impact serait significatif sur ses soldes de trésorerie. Les actifs ou passifs financiers à taux fixes ne font pas l'objet d'opérations destinées à les transformer en taux variables.

Risque de liquidité

L'exposition du Groupe FDE au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour l'exercice 2021.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 30 Juin 2021 et 2020 :

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants	0	1,625,361	207,615	1,832,976
Créances clients	1,391,136			1,391,136
Autres créances, dont CCA	4,231,946			4,231,946
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,981,209			6,981,209
Dettes financières	-6,303,162	-19,264,934	-1,544,222	-27,112,318
Dettes fournisseurs	-7,704,936			-7,704,936
Autres passifs	-5,692,220	-509,401		-6,201,621
Montants nets par échéance - 30 juin 2021	-7,096,027	-18,148,974	-1,336,607	-26,581,608

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2020	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		725,000	528,562	1,253,562
Créances clients	948,367			948,367
Autres créances, dont CCA	3,376,251			3,376,251
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,768,677			3,768,677
Dettes financières (hors frais étalés)	-6,764,309	-11,400,246	-1,071,805	-19,236,360
Dettes fournisseurs	-5,192,393			-5,192,393
Autres passifs	-1,804,334	-992,190		-2,796,524
Montants nets par échéance - 30 juin 2020	-5,667,741	-11,667,436	-543,243	-17,878,421

Le montant de dettes fournisseurs au 30 juin 2021 comprend notamment un montant en litige de 2.465 K€ envers Entrepose Drilling.

4.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du collège de FDE pris en charge par le Groupe incluent les éléments suivants :

Honoraires des commissaires aux comptes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Certification des comptes - Française de l'Energie Mazars	56,000	56,000
Certification des comptes - Française de l'Energie BDO	50,000	
Certification des comptes - Française de l'Energie CBP		56,000
Certification des comptes - filiales (Mazars Belgique, PKF, Deloitte)	44,563	37,350
Total honoraires des commissaires aux comptes	150,563	149,350

BDO Paris Audit & Advisory a été nommé co-commissaire aux comptes de FDE par

l'assemblée générale du 3 décembre 2020 en remplacement de CBP Audit dont le mandat était arrivé à échéance.

4.8. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2021, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose FDE à la société Entrepose Drilling SAS et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre. La société considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de la Société et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste cette position de la Société et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE. Le montant total demandé se montait à 3.041 K€ hors taxes. La Société contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Entrepose Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné la Société à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€ hors taxes, décision exécutée.

Entrepose Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067 K€ hors taxes. La Société a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Entrepose Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE. Dans ce cadre, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du Tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par FDE, sur base d'un rapport de M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, la société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.184 K€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.381 K€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Entrepose Drilling. Le dépôt des conclusions récapitulatives d'Entrepose Drilling a été fait lors de l'audience de procédure du 20 février 2020. Entrepose Drilling a adressé à FDE ses conclusions en réponse le 5 janvier 2021, FDE a envoyé ses propres conclusions en réplique le 9 avril 2021. Entrepose Drilling a proposé un accord amiable, FDE a fait une contreproposition mais ces discussions n'ont pas abouti à une transaction. L'affaire a été plaidée le 3 juin 2021. Le Tribunal de commerce de Paris doit rendre sa décision au cours du mois d'octobre 2021.

- (ii) Un litige oppose FDE à la Société Générale, suite à la non-exécution des tâches par la Société Générale lors de l'IPO de la Société en juin 2016. La Société réclame à ce titre le remboursement d'une partie des 1 M€ de frais prélevés par la Société Générale sur le montant total levé. En détail, FDE demande une condamnation à hauteur de 531 K€ portant sur la rémunération de la Société Générale et de 634 K€ au titre du remboursement des frais engagés du seul fait des manquements de la Société Générale

à ses obligations. La partie adverse demandant elle 50 K€ à titre de dommages et intérêts pour procédure abusive.

Cette demande a été rejetée par jugement du Tribunal de Commerce de Paris le 27 septembre 2018 qui condamne également FDE à verser 25 K€ à la Société Générale en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, versement ayant eu lieu au cours de l'année 2018.

Un appel a été interjeté par FDE le 30 octobre 2018, avec dépôt le 31 janvier 2019 de ses conclusions devant la Cour d'appel de Paris. L'audience de plaidoirie a eu lieu le 30 novembre 2020.

Dans un arrêt rendu le 7 janvier 2021, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance débutant FDE de ses demandes contre Société Générale. Le 27 janvier 2021, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement et a condamné FDE à régler 5 K€ à la Société Générale.

- (iii) Un litige prud'homal est actuellement en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour le Groupe ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019. Par jugement du 18 septembre 2018, le Conseil de Prud'hommes de Lens a considéré que le licenciement était fondé mais pas sur une faute grave, requalifié en licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Le plaignant a interjeté appel de cette décision, les conclusions et répliques ont été échangées par les parties, les dernières du plaignant ayant été produites en juillet 2019 et celle de la Société envoyée le 19 octobre 2020. L'audience de jugement a été fixée au 8 septembre 2021, le délibéré est fixé au 26 novembre 2021.

- (iv) Une des filiales de FDE, Concorde Energie Paris EURL, a été condamnée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 13 décembre 2017 à verser à la société RER Renouveau Energie Ressources une somme de 157 K€ en application d'un contrat de cession de droits miniers signé entre ces deux sociétés et en lien avec le renouvellement du permis « La Folie de Paris » le 22 octobre 2014. Concorde Energie Paris n'ayant pas fait de pourvoi en cassation, cette condamnation est devenue définitive.

Un seul paiement a été exécuté à ce jour, portant sur la somme de 5 K€ à laquelle la société Concorde Energie Paris a été condamnée par ce même arrêt au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

En date du 17 janvier 2020, la société Concorde Energie Paris a reçu une assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire de Sarreguemines pour une audience le 14 février 2020, repoussée au 10 mars 2020, à la requête de la société RER Renouveau Energie Ressources. Cette assignation vise à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Concorde Energie Paris en raison de l'incapacité supposée de cette dernière à régler la somme à laquelle elle a été condamnée en 2017 et de l'absence d'actifs lui permettant de faire face au passif exigé.

En réponse à cette assignation, la société Concorde Energie Paris a proposé un échéancier de paiement échelonné et obtenu un renvoi de l'affaire à une audience ultérieure.

Un protocole transactionnel a été signé le 29 mars 2021 afin de résoudre ce litige à l'amiable et une indemnité transactionnelle globale et forfaitaire d'un montant de 20 K€ a été versé par Concorde Energie à RER.

- (v) Gazonor subit depuis mi-2019 des restrictions à ses injections de gaz de mine sur le réseau de transport du gaz de GRTgaz. En dépit d'échanges sur ces difficultés avec GRTgaz et d'un courrier de mise en demeure en date du 16 septembre 2019, ces limitations d'injection ont perduré.

Gazonor a engagé une procédure de règlement de différends devant le CoRDIS contre la société GRTgaz par une saisine en date du 15 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de GRTgaz consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz constitue une entrave caractérisée à son droit d'accéder effectivement à ce réseau de transport tel que prévu par la loi. Elle a donc demandé au CoRDIS d'ordonner à GRTgaz de proposer une modification du contrat conclu avec Gazonor afin de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine avec un point consigne débit minimum, avec des pénalités en cas de violation de cette obligation, et de fournir les informations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau afin de permettre l'anticipation des fluctuations d'injection.

GRTgaz conteste en substance que ces limitations d'injection, qu'elle justifie par ses contraintes d'exploitation et par un plan de conversion du gaz imposé par les pouvoirs publics, qualifient une violation du droit d'accès effectif au réseau de Gazonor.

La décision du CoRDIS interviendra dans les semaines suivantes.

Gazonor a également assigné GRTgaz devant le Tribunal de commerce de Nanterre par un acte en date du 22 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de GRTgaz consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz et de refuser de transmettre certaines informations qualifie des violations des obligations du contrat d'injection conclu entre les parties. Les échanges d'écritures sont en cours entre les parties, la procédure devant le Tribunal de commerce de Nanterre dure généralement entre 12 et 18 mois.

4.9. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne, articulée autour des indicateurs de coûts de prospection, de production et d'EBITDA par secteur opérationnel. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en trois secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Au 30 juin 2020, le découpage sectoriel ne présentait que les secteurs gaz de charbon et gaz de mines. Suite au lancement de l'activité d'exploitation solaire au cours de l'exercice 2021, le groupe identifie cette activité dans un secteur spécifique et l'information sectorielle comparative a par conséquent été retraitée. Les secteurs opérationnels sont ainsi les suivants au 30 juin 2021 :

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle - Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues - Belgique) : captage de gaz issu des mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur.
- Exploitation et valorisation de l'énergie solaire (Grand Est) : installation et exploitation d'une centrale solaire thermique (Cellcius) et d'un champ photovoltaïque (Falkensun).

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 30 juin 2021 et 2020. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction générale du Groupe.

Au 30 juin 2021	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteur	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		10 159 860	76 213		10 236 073
Ecart d'acquisition		47 848			47 848
Droits miniers		24 508 782			24 508 782
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	42 581 287	17 211 667	1 895 996	1 996 255	63 685 205
Flux d'investissement	490 429	8 314 556	1 603 820		10 408 805

Au 30 juin 2020	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteur	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires	0	7 855 374	0	0	7 855 374
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0
Droits miniers	0	24 744 251	0	0	24 744 251
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	42 236 223	9 773 268	332 871	2 115 679	54 458 041
Flux d'investissement	363 071	1 787 045	332 871	38 539	2 521 526

Par zone géographique, le secteur hors France ne concerne que la Belgique au 30 juin 2021. Cette zone présente un chiffre d'affaires de 963 K€ et des investissements corporels et incorporels de 3.014 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

4.10. Evènements postérieurs à la clôture

Le prêt actionnaire de 325 K€ signé en date du 13 novembre 2020 a été repayé en totalité en juillet 2021, ainsi que le prêt actionnaire NEL de 3.000 K€ en octobre 2021.

Le 30 juillet, le Groupe a décidé de racheter le prêt en cours auprès de la banque Triodos. Un contrat de financement a été signé le 26 juillet 2021 entre ING Lease et Gazonor Benelux, couvrant le refinancement des deux installations de cogénérations d'Anderlues pour 2.9 millions d'euros et la mise en place d'un nouveau leasing financier de 6.3 millions d'euros pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues.

Le 25 août 2021, Falkensun a levé, sur la plateforme Lendosphère, 2.5 millions d'euros pour la construction de la centrale photovoltaïque de Tritteling-Redlach, grâce à 889 investisseurs et à la participation de La Nef, la coopérative bancaire.

Le 27 septembre 2021, le Groupe, via LFDE International, a annoncé l'émission de sa première émission d'obligations vertes pour le développement de son portefeuille d'énergie bas carbone en France et en Belgique. Ce financement est octroyé par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM), l'un des principaux fonds d'investissement dans l'énergie et les infrastructures en Europe.

Le financement s'élève à 40 millions d'euros, composé d'une première tranche de 25 millions d'euros qui a été mise à disposition, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 millions d'euros. Le taux d'intérêt est de 6% initialement avec une maturité de 7 ans.

4.11. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées - 30 juin 2021	Pays	% contrôle	% intérêt
La Française de l'Energie S.A.	<i>France</i>	Société mère	Société mère
EG Lorraine S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
EG NPC S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
LFDE International S.A.R.L.	<i>Luxembourg</i>	100%	100%
Gazonor Holding S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor Benelux S.A.	<i>Belgique</i>	100%	100%
Greenhill S.A.	<i>Belgique</i>	100%	100%
Concorde Energy Inc.	<i>Etats-Unis</i>	100%	100%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor Béthune S.A.S	<i>France</i>	100%	100%
Cellcius S.A.S	<i>France</i>	51%	51%
FalkenSun S.A.S	<i>France</i>	75%	75%

9.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

BDO Paris Audit & Advisory	MAZARS
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France	Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris	Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Colmar
RCS Paris B 480 307 131 00056	RCS Strasbourg 348 600 990
SARL au capital de 60 000 euros	Capital de 400 000 euros

A l'assemblée générale de la société La Française de l'Énergie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Française de l'Énergie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux

comptes sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Le cabinet MAZARS a réalisé une mission de commissariat aux comptes visant à établir le certificat du dépositaire dans le cadre d'une opération sur le capital réalisée par une filiale contrôlée. Les honoraires afférents à cette intervention se sont élevés à 600 € hors taxes.
- Le cabinet BDO Paris Audit & Advisory n'a quant à lui pas réalisé de services de ce type.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Continuité d'exploitation

Description du risque

Au 30 juin 2021, le groupe dégage un bénéfice de 293 K€. Il affiche par ailleurs des dettes avec une échéance à moins d'un an de 19.700 K€, incluant des dettes fournisseurs de 7.705 K€, y compris 2.465 K€ de dettes faisant l'objet d'un litige (voir à ce sujet les notes 3.12 et 4.8 de l'annexe des comptes consolidés). A cette même date, l'actif courant hors trésorerie disponible, s'élève à 6.243 K€ et la trésorerie de la société s'établit à 6.981 K€. Par ailleurs, la trésorerie disponible dans la principale filiale du groupe ne peut être mise à la disposition de la société qu'en partie et sous conditions.

Tel qu'exposé dans la note 1.2 -B/ de l'annexe aux comptes consolidés, le principe de continuité d'exploitation a été retenu entre autres en raison (1) de la capacité d'autres sociétés du groupe à financer les cash flows négatifs de votre société (2) de nouveaux financements en cours de négociation par la société et ses filiales (3) du fait que le prêt d'actionnaire accordé par NextGen Energy Ltd d'un montant de 2.975 K€ a vu son échéance repoussée et (4) de l'émission d'obligations vertes pour un montant de 25 M€.

Compte tenu de cette situation, et du fait que la principale activité de la société demeure en phase exploratoire, nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à analyser les prévisions de flux de trésorerie à un horizon de douze mois à compter de la date de clôture préparées par la direction.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens avec la direction de la société ;
- comparé les prévisions avec les données réelles au 30 juin 2021 ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues par la direction, y compris sur les perspectives en cas de retard dans l'obtention des nouveaux financements ;
- examiné la documentation disponible au titre des contrats de financement en cours de négociation par la société et ses filiales, pris en compte dans les prévisions ;
- examiné les dispositions conventionnelles relatives aux nouvelles modalités de remboursement du prêt d'actionnaire accordé par NextGen Energy Ltd ;
- analysé les conditions de réalisation de l'actif à moins d'un an ;
- considéré les conditions contractuelles de circulation de la trésorerie entre les sociétés du groupe et notamment avec la société Gazonor ;
- apprécié les informations fournies en annexe à ce sujet, notamment dans le paragraphe B/ Continuité d'exploitation de la note 1.2.

■ **Evaluation des actifs d'exploration**

Description du risque

Comme indiqué dans la note « 1.2.J Dépenses d'exploration » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses de prospection. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des « successful efforts ».

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2021 à une valeur nette de 45.546 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions

judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs.

■ Evaluation des droits miniers

Description du risque

Comme indiqué dans la note «1.2.K Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations corporelles comprennent les réserves minières acquises prouvées et probables, comptabilisées comme « droits miniers ». Elles sont amorties selon la méthode de l'unité de production basée sur ces réserves.

Les droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles s'élèvent au 30 juin 2021 à K€ 24.509 et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des droits miniers comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des droits miniers à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- analysé les hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs ;
- les scénarii de prix des hydrocarbures ont été confrontés aux données issues des contrats de ventes ;
- nous avons recalculé les taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de façon indépendante, et les avons confrontés aux taux habituellement retenus par les analystes financiers ;
- mené des entretiens avec la direction du groupe afin de comprendre les principales hypothèses opérationnelles retenues (coûts opérationnels futurs, plan d'investissement).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Française de l'Energie par décision des actionnaires du 29 novembre 2019 pour le cabinet Mazars et du 3 décembre 2020 pour le cabinet BDO Paris Audit & Advisory.

Au 30 juin 2021, le cabinet Mazars était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris Audit & Advisory dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification

des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du

règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Strasbourg, le 30 octobre 2021

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Sébastien HAAS
Associé



MAZARS
Représenté par Laurence Fournier
Associée





**FDE**



Société anonyme au capital social de 5.163.970 euros
Siège social: Avenue du District, 57380 Pontpierre
501 152 193 RCS Metz